

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DES FORÊTS ET
DE LA FAUNE



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FORESTRY AND
WILDLIFE

PARC NATIONAL DE WAZA

Plan d'aménagement du Parc National de Waza 2015 – 2019



Décembre 2014

RESUME EXECUTIF

Le plan d'aménagement du Parc National de Waza (PNW) a été élaboré en utilisant une approche participative intégrant diverses études menées dans le Parc et sa périphérie. Cette approche intégrait l'ensemble des parties prenantes en vue d'obtenir un document consensuel à même de satisfaire aussi bien les exigences de la conservation que celle de participer à l'amélioration des conditions d'existence des populations de la périphérie.

Des inventaires de la faune terrestre du Parc National ont permis d'apprécier l'importance et l'évolution des espèces. On sait toutefois que des modifications importantes s'opèrent sur le nombre et le type d'espèces fauniques rencontrées dans cette aire protégée. Par exemple, à cause des changements de l'habitat, du braconnage et de la peste bovine, les espèces comme le Buffle, (*Syncerus cafer cafer*), le Cob defassa (*Kobus ellipsiprymnus*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*), le Céphalophe à flanc roux (*Cephalophus rufilatus*) et le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) ont disparu du PNW. Les espèces en voie d'extinction sont : le Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le Chat sauvage (*Felis silvestris*). Le niveau de la population d'éléphants est resté stable tandis que celle des girafes est en décroissance. Pour ce qui concerne la population des lions (*Panthera leo*), on observe tout de même des signes de croissance depuis quelques années. .

Cette aire protégée qui fait partie des sites de Réserve de Biosphère de l'UNESCO depuis 1982 a toujours bénéficié de l'attention des partenaires internationaux qui ont depuis lors conduit plusieurs projets.

En Outre, son potentiel et floristique, le PNW présente d'autres opportunités d'aménagement telles que le partenariat avec les instituts de formation et de recherche, l'attractivité touristique, l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire adéquat, l'existence de programmes et stratégies nationaux. Cependant, cet aménagement est confronté à plusieurs qui rendent difficiles la conservation de ces ressources du parc. Parmi ces obstacles, on pourrait citer la faible implication des populations, l'insuffisance de la concertation avec les autres acteurs institutionnels et la collaboration transfrontalière.

L'objectif de ce plan est d'assurer la sécurisation et la gestion durable des ressources biologiques du PNW et de sa périphérie à travers la réhabilitation, le développement et l'entretien des infrastructures, la maîtrise de l'eau et la gestion participative. Pour atteindre cet objectif, cinq (05) programmes d'aménagement ont été retenus dans le présent plan et qui devraient faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Il s'agit de :

- Le programme de protection ;
- Le programme de recherche et suivi écologique/ socioéconomique ;
- Le programme de gestion participative et de valorisation des ressources ;
- Le programme de renforcement institutionnel et organisationnel ;
- Le programme de collaboration sous régionale et de gestion transfrontalière ;
- La mise en application de ce plan d'aménagement nécessitera un budget estimé à 6 489 millions de FCFA pour toute la durée du plan.

SUMMARY ABSTRACT

The Waza National Park(WNP) management plan was developed using a participatory approach involving various studies conducted in the Park and its periphery. This approach incorporated all stakeholders in order to satisfy both the requirements of conservation and contribute to improving the living conditions of the peoples of the inhabitants.

*The Inventories of Wildlife National Park (WNP) have to appreciate the importance and evolution of species. It is known that significant changes are occur ring on the number and type of wildlife species found inthe region. For example, because of changes of habitat, poaching and rinder pest, species such as buffalo (*Syncerus cafer cafer*), Water buck , Cheetah(*Acinonyx jubatus*), the red duiker and bush buck(*Tragelaphus scriptus*) have disappeared from the PNW. Extinction species are: Duiker(*Sylvicapra grimmia*), the Wildcat (*Felissilvestris*). Elephant population*

has remained stable while lions (*Panthera leo*) and giraffes are reducing.

This protected area classified as Biosphere Reserve by UNESCO in 1982 still benefit from the attention of international partners that have since led several projects.

In addition, its wildlife potential and flora, the WNP as other development opportunities such as partnerships with training institutes and research, tourist attraction, the existence of an appropriate institutional and regulatory framework, existence of programs and strategies. However, this development is faced with several constraints including threats of various kinds which make it difficult for the conservation of natural resources. These barriers could include the low involvement of the inhabitants, lack of consultation with other institutional actors and Trans Border collaboration.

The objective of this plan is to ensure the security and the sustainable management of biological resources from WNP and its periphery through the rehabilitation, development and maintenance of infrastructure, water control and participatory management. To achieve this goal, five (05) planning programs for the Waza National Park and its surrounding area have been included in this management plan and should be evaluated to put it through. These are :

- Protection Program ;
- Research, Ecological Monitoring and Socioeconomic program ;
- Participatory Management and Resource Recovery Program ;
- Institutional And Organizational Strengthening Program ;
- Trans Border Management Program ;
- The implementation of this management plan will require an estimated 6 489 millions de FCFA for the duration of the plan budget.

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
SUMMARY ABSTRACT	3
LISTE DES ABBREVIATIONS	1
I. INTRODUCTION	3
I.1 - Généralités	3
I.2. Approche méthodologique	3
I.2.1. Rappel des antécédents	3
I.2.2. Processus d'élaboration du Plan d'Aménagement	3
I.3. Structure du plan d'aménagement	4
II. CONTEXTE D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE WAZA ET DE SA ZONE PERIPHERIQUE	5
II.1 - Contexte national	5
II.1.1. Généralités sur le Cameroun	5
II.1.2. Cadre réglementaire et législatif.....	6
II.1.3. Cadre institutionnel national	8
II.2. Contexte international et sous-régional	11
II.2.1. Conventions et accords internationaux	11
II.2.2. Traités, accords et initiatives sous-régionaux.....	12
III. DESCRIPTION DU PARC NATIONAL DE WAZA ET SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE	14
III.1. Localisation du Parc National de Waza	14
III.2. Caractéristiques biophysiques	15
III.2.1. Climat	15
III.2.2. Topographique et pédologique	15
III.2.3. Hydrographie	16
III.2.4. Importance écologique du Parc.....	16
III.3. Caractéristiques socio-économiques	20
III.3.1. Composantes sociologiques riveraines du Parc National de Waza	20
III.3.2. Principales activités économiques.....	20
III.2.7. Activités d'exploitation pétrolière et autres chantiers	23
III.3.3. Développement culturel	24
III.3.4. Artisanat.....	24
III.3.5. Genre.....	24
III.3.6. Infrastructures sociales	24
III.4. Démographie et organisation sociale	25

III.5. Initiatives de gestion communautaire	25
III.5.1. Projet Waza-Logone (PWL)	25
III.5.2. Projet CBLT/FEM/RAF/00/G31/P070252	26
III.5.3. Projet de Réduction de la Pauvreté et Action en Faveur de la Femme dans l'Extrême-Nord (PREPAFEN)	26
III.5.4. Programme National de Développement Participatif (PNDP)	26
III.5.5. Programme de Développement Rural Participatif dans le Département du Logone et Chari (PDRP-L&C)	27
III.5.6. Projet Elevage comme Moyen de Subsistance (UICN-BIRA)	27
III.6. Organisation et fonctionnement du PNW	27
III.6.1. Personnel du Parc	27
III.6.2. Infrastructures et matériels.....	27
III.6.3. Allocations budgétaires.....	28
IV. CONSIDÉRATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC NATIONAL DE WAZA	29
IV.1. Forces	29
IV.1.1. Importance bioécologique.....	29
IV.1.2. Potentialités écotouristiques.....	29
IV.1.3. Existence d'un cadre légal et institutionnel assez développé.....	29
IV. 2. Opportunités.....	30
IV.2.1. Partenariat avec les instituts de formation et de recherche.....	30
IV.2.2. Promotion de la gestion participative	30
IV.2.3. Existence d'un cadre institutionnel et réglementaire adéquat	30
IV.2.4. Présence des projets et partenaires	30
IV.2.5. Mise en place en cours d'une initiative transfrontalière entre le Cameroun et le Nigéria et inscription sur la liste des Réserves de Biosphère de l'UNESCO et comme site RAMSAR	30
IV.2.5. Facilités d'accès au site	31
IV.3. Contraintes	31
IV.3.1. Insécurité transfrontalière.....	31
IV.3.2. Manque d'eau dans le Parc	31
IV.3.3. Porosité du Parc.....	31
IV.3.4. Proximité des installations Humaines	31
IV.3.5 Mode de vie des populations.....	31
IV.3.6. Transhumance	32
IV.3.7. Modes d'exploitation des ressources naturelles	32
IV.3.8. Braconnage.....	32
IV.3.9. Conflits entre les populations locales et la faune sauvage	33
IV.3.10. Déforestation.....	33
IV.3.11. Circulation frauduleuse des produits forestiers et fauniques	33

IV.3.12. Exploitation pétrolière et autres chantiers	33
IV.4. Faiblesses	33
IV.4.1 Statut foncier du Parc	33
IV.4.2. Absence d'un programme de recherche adapté Programme de recherche	34
IV.4.3. Ressources humaines, logistiques et financières insuffisantes.....	34
IV.4.4. Coordination et collaboration institutionnelle insuffisantes	34
IV.4.5. Faible implication des populations locales et autres acteurs	34
IV.4.6. Absence de collaboration transfrontalière	34
IV.4.7. Présence des villages à l'intérieur du Parc	35
V. STRATEGIE D'AMENAGEMENT	36
V.1. Vision	36
V.2. Objectifs d'aménagement du Parc National de Waza et de sa zone périphérique	36
V.2.1. Objectif global.....	36
V.2.2. Objectifs spécifiques	36
V.3. Résultats attendus	36
V.4. Zonage d'aménagement	37
V.4.1. Macrozonage	37
V.4.2. Micro-zonage	39
V.5. Programme d'aménagement	40
V.5.1. Programme de protection et surveillance	40
V.5.2. Programme de recherche et de suivi écologique.....	42
V.5.3. Système de suivi de la dynamique des populations animales et des paramètres écologiques opérationnels.....	42
V.5.4. Programme de gestion administrative et financière.....	44
V.5.5. Programme de gestion transfrontalière	45
5.6. Cadre logique du plan d'aménagement du PNW et de sa zone périphérique	45
VI. MISE EN OEUVRE ET SUIVI	53
VI.1. Structures de gestion.....	53
VI.1.1. Service de la Conservation.....	53
VI.1.2. Comité de gestion du Parc National de Waza et de sa zone périphérique.....	56
VI.1.3. Comité Consultatif Local	56
VI.1.4. Comité scientifique et technique	57
VI.2. Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes	58
VI.2.1. Autres services déconcentrés de l'Etat.....	58
VI.2.2. Collectivités locales décentralisées.....	59
VI.2.3. Organisations internationales/partenaires au développement, Projet et Programme	59
VI.2.4. Industries extractives et autres grand projets	60

VI.2.5. Opérateurs économiques	60
VI.2.6. Communautés riveraines	60
VI.2.3. Moyens financiers et des mécanismes d'allocation	61
VII. SUIVI- EVALUATION ET REVISION	62
VII.1. Modalités de suivi et évaluation.....	62
VII.2. Modalités de révision	63
VII.3. Impacts de la mise en œuvre du plan d'aménagement	63
VII.3.1. Impacts positifs potentiels.....	63
VII.3.2. Impacts négatifs potentiels	63
VII.3.3 Mesures d'atténuation	64
CONCLUSION.....	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	66
ANNEXES.....	69

LISTE DES ABBREVIATIONS

AA	Autorité Administrative
AT	Assistance Technique
BIP	Budget d'Investissement Public
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment
CED	Centre Pour l'Environnement et le Développement
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEW	Cameroon Environmental Watch
CIE	Comité Interministériel de l'Environnement
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'Extinction
CLD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CNCEDD	Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et Chasse
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DSCE	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
FSF	Fonds Spécial pour l'aménagement de la Faune
GEF	Global Environment Facility
GIC	Groupe d'Initiatives Communes
GTZ/GIZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit/ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MIKE	Monitoring the Illegal Killing of Elephant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINDEF	Ministère de la Défense
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune

MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINPAT	Ministère des Investissements, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINRESI	Ministère de Recherche Scientifique et de l'innovation
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MIST	Monitoring Information System Tools
OCFSA	Organisation Commune pour la Faune Sauvage en Afrique
OE	Opérateurs Economiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PACEBCO	Programme de Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PASR/LCD-AC	Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Dégradation des Terre et la Désertification en Afrique Centrale
PCGBC	Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNBB	Parc National de Boumba-Bek
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNW	Parc National de Lobéké
PNN	Parc National de Nki
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Populations
PRGIE	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PROFORNAT	Protection des Forêts Naturelles dans le Sud-Est du Cameroun (Projet de la Coopération Technique Allemande)
PSFE	Programme Sectoriel Forêt et Environnement
PTA	Plan de Travail Annuel
RAPAC	Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale.
TRIDOM	Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
UNOPS	United Nations Office for Project Services
UTO	Unité Technique Opérationnelle
WWF	World Wide Fund for Nature



I. INTRODUCTION

I.1 - Généralités

Le Parc National de Waza (PNW) est l'une des aires protégées majeures du Cameroun. Ancienne Réserve de Chasse qui devint Parc National en 1968, ce parc a également été érigé par l'UNESCO en Réserve de Biosphère en 1982 et en site RAMSAR en (2006). Cette évolution dans son statut, montre l'intérêt que la communauté internationale et les pouvoirs publics accordent à cette aire protégée, ceci en raison de sa richesse spécifique et des avantages multiformes attendus de sa gestion durable. Situé dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun, Département du Logone et Chari le Parc, il s'étend sur 1 700 km², à proximité des frontières tchadiennes et nigérianes.

Il est localisé dans un milieu sahélien où la pluviométrie est faible et les températures élevées. Cette situation climatique rude, en l'absence d'un cours d'eau permanent dans le parc, conduit certains animaux en période de sécheresse intense, où l'eau devient rare, à quitter le parc à la recherche des conditions favorables pour leur survie. Ce phénomène cyclique est l'une des causes du dépeuplement du parc. Afin d'atténuer cette situation, des mesures adéquates ont été prises allant du curage, au ravitaillement des anciennes mares d'eau, jusqu'au creusement et équipement de nouvelles mares avec des forages alimentés aux groupes électrogènes ou à l'énergie solaire. Par ailleurs, d'autres problèmes parmi lesquels l'exploitation non contrôlée des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), le braconnage et l'incursion de milliers de bœufs dans cette aire protégée et le phénomène d'insécurité engendré par les incursions de la secte « Boko Haram » en territoire camerounais se sont posés. D'où la nécessité d'une révision de son outil de gestion du PNW désuet depuis 2002 et son adaptation au contexte actuel.

I.2. Approche méthodologique

I.2.1. Rappel des antécédents

Le parc national de Waza est doté d'un plan directeur d'aménagement depuis 1997. Sa mise en œuvre a commencé la même année. A l'issue de la cinquième année, l'évaluation de cette mise en œuvre a été réalisée en 2002. A cause des difficultés financières à répétition, ce plan n'a pas été révisé au moment recommandé. Entre temps une nouvelle vision de la gestion des aires protégées s'est imposée par l'adoption de la terminologie «Plan d'Aménagement» au lieu de «Plan Directeur d'Aménagement» conformément à la décision n°778 D/MINFOF/SG/DFAP du 19 juin 2010 rendant exécutoire les directives d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des aires protégées. En attendant la révision et la mise en œuvre du nouveau plan d'aménagement, un plan d'action stratégique pour la sauvegarde du PNW a été élaboré en 2010.

I.2.2. Processus d'élaboration du Plan d'Aménagement

Dans le cadre de la révision et de l'adaptation du Plan Directeur en Plan d'Aménagement, le Ministère des Forêts et de la Faune, grâce à l'appui technique et financier de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a exploité les Directives d'aménagement des aires protégées pour produire un document provisoire du Plan d'Aménagement du Parc

National de Waza. Ce document provisoire, œuvre d'un consultant commis à cet effet, a été soumis aux différentes réunions de consultation et d'experts pour son amélioration et sa validation. Ce processus a été conduit de façon participative avec l'implication des parties prenantes à l'instar des administrations concernées au niveau local (MINATD, MINEP, MINEPIA, MINEPAT, MINTOUL, MINADER, MINEE, MINRESI, MINMIDT); des autorités municipales et traditionnelles (Waza, Zina, Mora, Pette, Kousseri, Logone Birni); des experts du domaine de l'aménagement et responsables des ONG (SNV ; WWF ; UICN ; CBLT/FEM ; ACEEN ; CFAID ; AIDR ; APELD) et projets intervenant dans la région (PNDP, PREPAFEN, ...), des organismes de développement (SEMRY, MIDIMA ; Etc) et des instituts de recherche et de formation (CEDC, IRAD, EFG).

En vue de finaliser le plan d'aménagement à soumettre à la validation nationale, plusieurs concertations visant sa consolidation ont eu lieu notamment la rencontre au niveau régional à Maroua et les rencontres de consolidation à Mbalmayo.

I.3. Structure du plan d'aménagement

Le présent document du plan d'aménagement dont le coût de sa mise en œuvre étalée sur cinq (05) ans se chiffre à 6 489 millions de FCFA, comprend les parties principales suivantes : La première partie met en exergue le contexte international, sous-régional, national et local dans lequel le PN Waza est aménagé tandis que la deuxième partie fait une description du Parc et de sa zone périphérique, en dégageant les questions de gestion. Les considérations pour l'aménagement sont abordées dans la troisième partie. La quatrième partie explore les stratégies d'aménagement ; et la cinquième partie met en exergue les mesures de mise en œuvre.

II. CONTEXTE D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE WAZA ET DE SA ZONE PERIPHERIQUE

2

II.1 - Contexte national

II.1.1. Généralités sur le Cameroun

Le Cameroun est situé au-dessus de l'équateur dans le Golfe de Guinée, entre le 2ème et le 13ème degré de latitude nord et couvre une superficie totale de 475 442 km². Il s'étire en longueur du Golfe de Guinée (au sud) jusqu'au au Lac-Tchad (au Nord) sur près de 1.200 km, et en largeur de l'océan Atlantique (à l'Ouest) jusqu'à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 km à (l'Est). En raison de cette situation, on rencontre trois principaux types de climats au Cameroun qui se succèdent du Nord au Sud, dont le climat soudano-sahélien, soudanien et équatorial. Ces variances ont pour corollaires l'importante richesse biologique du pays.

Le relief est variable d'une région à l'autre. Il passe du niveau de la mer sur la côte atlantique à près de 4 100 m d'altitude au Mont Cameroun, qui est le point le plus élevé d'Afrique Centrale. La côte maritime est longue de plus de 300 km et dispose aussi de plusieurs mangroves. La topographie est très variable avec les plaines, les plateaux et les chaînes de montagnes.

Le pays dispose d'une grande diversité d'habitats naturels liée à la variabilité des caractéristiques physiques et climatiques. C'est à ce titre que le Cameroun est qualifié d'Afrique en miniature. En effet, plusieurs écosystèmes s'y trouvent (forêts de montagnes, forêts de mangroves, forêts denses humides, prairies, savanes, plaines...). Cette diversité élevée d'habitats naturels regorge une biodiversité riche et abondante, ainsi qu'une concentration d'espèces rares et menacées d'extinction (Chimpanzés, gorilles, éléphants, lamantin etc...).

Ces écosystèmes regorgent de diverses espèces végétales et fauniques. On dénombre plus de 9000 espèces végétales, 1500 espèces d'insectes et papillons, 900 espèces d'oiseaux, 400 espèces de mammifères, 250 espèces de reptiles, et 200 espèces d'amphibiens (Fotso et al. 2001). Certaines de ces espèces sont endémiques au Cameroun (160 espèces végétales, 16 espèces de mammifères, 20 espèces de reptiles, 60 espèces d'amphibiens). Cette biodiversité représente un potentiel éco-touristique non encore valorisé à sa juste valeur.

Conscient de l'importance de cette biodiversité ainsi que des menaces qui pèsent sur elle, le Cameroun a entrepris depuis plusieurs décennies, une série de mesures et d'actions stratégiques et opérationnelles régulièrement actualisées en vue d'assurer une gestion durable de ce riche patrimoine.

Le résultat du troisième recensement général de 2005 ajusté en 2010 indique que la population du Cameroun qui était de 10 493 655 habitants en 1987 est passée à 19 406 100 habitants (BUCREP, 2011). Cette population est composée de plus de 250 groupes ethniques d'origine locale ou étrangère (BUCREP 2011). Elle est essentiellement jeune, avec un taux de croissance de l'ordre de 2,6% (BUCREP, 2011). Cette importante diversité ethnique et biologique se traduit également par une forte diversité socioculturelle.

Le tissu économique du Cameroun repose entre autres sur l'exploitation d'une gamme variée de ressources naturelles constituées par un sous-sol riche en

minerais et des sols propices à l'agriculture. Ces sols sont parfois recouverts par des massifs forestiers riches en essences commerciales ou par des riches pâturages. Cet ensemble est drainé par un réseau hydrographique riche en ressources halieutiques qui débouche pour l'essentiel sur la mer.

L'économie du Cameroun est dominée par le secteur primaire au centre duquel se trouve l'agriculture. Dans les zones forestières, l'économie est fortement dépendante de l'exploitation forestière qui contribue en grande partie au PIB national. Le secteur minier, actuellement en plein essor, regorge un potentiel énorme pour le développement du pays.

Le Cameroun dispose de ressources riches et fragiles dont l'exploitation non durable porte atteinte à leur intégrité. L'économie du pays connaît des périodes de croissance entrecoupées des périodes de crises. C'est ce qui explique des réformes, des mesures et des actions régulièrement actualisées sur les plans politiques, juridiques, institutionnels, stratégiques et opérationnels en vue d'assurer une gestion durable de ce potentiel. La vision actuelle à laquelle s'arrime ce plan d'aménagement du PNW est le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) à l'horizon 2035.

II.1.2. Cadre réglementaire et législatif

II.1.2.1. Politiques nationales forestière et environnementale

La politique de gestion forestière du Cameroun est mise en œuvre par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et est traduite dans la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses décrets d'application. Elle est enrichie par la loi-cadre N° 96/006 du 12 août 1996 relative à la gestion de l'environnement qui définit les orientations politiques et stratégiques du Cameroun en matière de gestion de la biodiversité et s'accorde aux orientations internationales et sous-régionales. Les principaux axes des dites politiques s'articulent autour des points suivants :

- La protection du patrimoine forestier et la participation à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité à travers la création d'un domaine forestier permanent ciblant au moins 30 % du territoire national ainsi qu'un réseau national d'aires protégées représentatif des écosystèmes du pays ;
- L'amélioration de la contribution des ressources forestières et fauniques à l'économie nationale (à travers l'amélioration de la gouvernance) ;
- Le développement de l'éco-tourisme ;
- L'implication des populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles.

Une des innovations majeures de la nouvelle politique forestière est la prise de conscience du rôle privilégié des populations dans la gestion des ressources biologiques. Ces progrès réalisés au plan politique et réglementaire pour le passage de la gestion monolithique et conflictuelle de la faune et des aires protégées vers une gestion participative se sont traduits par de nombreuses initiatives pilotes qui devront être capitalisées et consolidées dans le cadre du programme 962 mise en œuvre par la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP). Pour garantir une implication effective et durable des populations dans la gestion des ressources, les dispositions législatives et réglementaires prévoient à tous les niveaux leur accès aux ressources, aux retombées, à la participation et aux prises de décisions.

Les principaux instruments juridiques régissant la gestion des ressources forestières et fauniques au Cameroun sont entre autres :

- ▶ La loi-cadre n° 96/006 12 août 96 sur la gestion de l'Environnement ;
- ▶ La loi n° 94/001 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche ;
- ▶ La loi N°2003/006 du 21 avril 2003 portant régime de prévention des risques biotechnologiques ;
- ▶ la Loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- ▶ La loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- ▶ La loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- ▶ La loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Régions ;
- ▶ La loi N° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisés ;

- ▶ La loi N° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- ▶ L'ordonnance n°74-1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier ;
- ▶ Le décret n°95/466/PM du 02 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- ▶ Le décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- ▶ Le décret n°95/413/PM du 20 juin 1995, fixant les modalités d'application du régime de la pêche modifié et complété par le décret n°2001/546/PM du 30 juillet 2001 ;
- ▶ Le décret n°2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- ▶ Le décret n°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- ▶ L'arrêté n°002/MINEPIA du 01 août 2001, fixant les modalités de protection des ressources halieutiques ;
- ▶ L'arrêté n°0069/MINEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental ;
- ▶ L'arrêté n°063/CAB/PM du 08 mars 2007 portant création du Comité national Ramsar sur les zones humides du Cameroun.

II.1.2.2. *Cadre juridique de la gestion de la faune et des aires protégées*

Les aires protégées sont, suivant leur superficie, classées en Unités Techniques Opérationnelles (UTO) réparties en trois catégories :

- Première catégorie : Superficie supérieure à 100 000 ha ;
- Deuxième catégorie : Superficie comprise entre 50 000 et 100 000 ha ;
- Troisième catégorie : Superficie inférieure à 50 000 ha.

Au regard de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts de la Faune et de la pêche, constituent des aires protégées pour la faune :

- Les parcs nationaux ;
- Les réserves de faune ;
- Les zones d'intérêts cynégétiques ;
- Les gammes ranches appartenant à l'Etat ;
- Les jardins zoologiques ;
- Les sanctuaires de faune ;
- Les zones tampons.

Ces aires protégées répondent aux catégories II et IV de l'UICN. Le réseau actuel des aires protégées couvre une superficie de 9 124 666 ha soit environ 19,20 % du territoire national. Il comprend des aires protégées de différents statuts à savoir : 18 Parcs nationaux, 07 Réserves de faune, 04 Sanctuaires, 03 Jardins zoologiques, 47 Zones d'intérêt cynégétique, 23 Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (carte 1). Pour répondre aux critiques faites à l'ancien réseau de n'être pas représentatif de la biodiversité du pays, il a été développé dans le cadre du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE), un nouveau réseau d'aires protégées et sites critiques de conservation. De manière générale, les superficies protégées sont en constante évolution depuis le Sommet de Yaoundé de mars 1999 qui a constitué un véritable levier pour les efforts de conservation dans le pays et la sous-région.

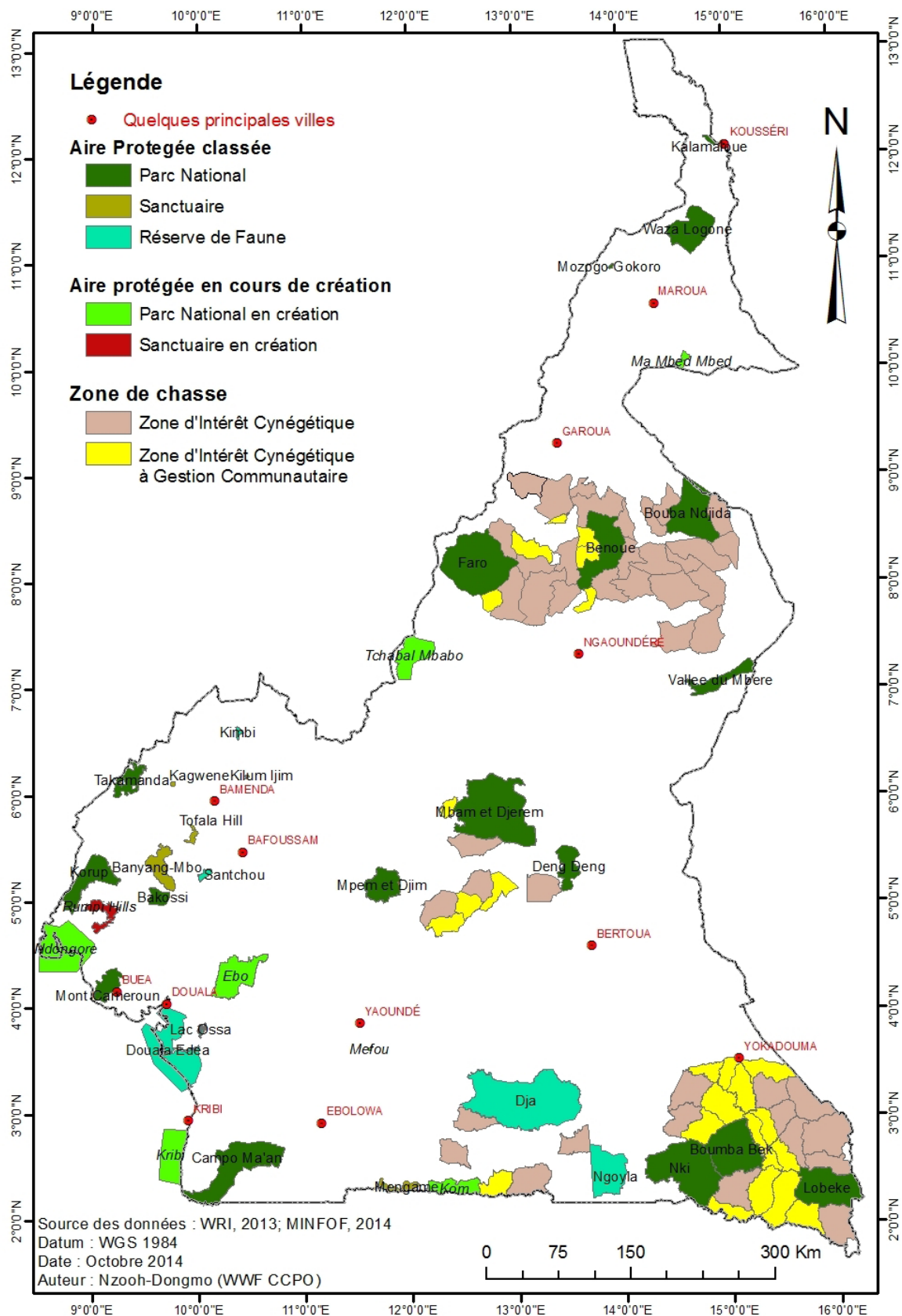


Figure 1 : Le réseau d'aires protégées du Cameroun

II.1.3. Cadre institutionnel national

Le cadre institutionnel qui régit la gestion des aires protégées au Cameroun est complexe et marqué par une multitude d'institutions, d'organisations et d'acteurs divers intervenant à différentes échelles spatiales et sur des secteurs variés d'activités. Le MINFOF, est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de l'Etat en la matière.

En raison des considérations environnementales, de la nécessité de développer à la périphérie des aires protégées des activités alternatives au prélèvement illégal des ressources naturelles, et de la valorisation des ressources fauniques, d'autres départements ministériels sont également interpellés (MINEPAT, MINEP, MINTOUL, MINADER, MINEPIA, MINATD, MINRESI, MINIMIDT, MINDEF, MINJUSTICE, MINAS, etc.).

II.1.3.1. Historique de la Création du MINEF/MINFOF

Pour répondre aux impératifs de conservation des ressources forestières, fauniques et de développement durable définis au Sommet de la Terre à Rio en 1992, il a été créé par Décret n° 92/069 du 9 avril 1992, un département ministériel en charge de la gestion des ressources forestières et fauniques et des questions environnementales au Cameroun. Il s'agissait du Ministère de l'Environnement et des Forêts. Cette nouvelle administration reprenait ainsi respectivement les prérogatives de la Direction des Forêts venant du Ministère de l'Agriculture, de la Direction de la Faune et des Parcs Nationaux extraite du Ministère du Tourisme, et enfin de la Direction de l'Environnement issue de l'organisation du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Les missions qui lui étaient assignées se résumaient entre autres en :

- L'élaboration des politiques sectorielles en matière de forêt et de faune ;
- La protection du patrimoine naturel et la préservation de la biodiversité ;
- L'intégration des ressources forestières dans le développement national et rural.

Le décret N° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant réorganisation du gouvernement, complété et modifié par le décret n° 2007/269 du 07 décembre 2007 consacrent la gestion des ressources forestières et fauniques au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

A ce titre, il est responsable de :

- La gestion et de la protection des forêts du domaine national;
- La mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts;
- Le Contrôle du respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière par les différents intervenants ;
- L'application des sanctions administratives en matière de l'exploitation illégale des ressources ;
- La liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
- L'aménagement et la gestion des jardins botaniques ;
- La mise en application des conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de faune et de chasse.

II.1.3.2. Les autres institutions clés

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) est chargé de la détermination des stratégies de gestion durable des ressources naturelles et du contrôle des pollutions. Il assure la tutelle de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) ainsi que du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE). Dans ces cadres de concertation, les opérateurs et acteurs environnementaux se retrouvent pour mettre en cohérence leurs approches, notamment en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles. Le MINEPDED est aussi chargé de l'évaluation et de l'approbation des études d'impact environnemental (EIE) dans des écosystèmes divers.

Les autres institutions clés intervenant dans la gestion des ressources forestières et fauniques sont :

- Le Ministère du Tourisme et Loisirs (MINTOUL), qui œuvre pour la promotion de l'écotourisme ;
- Le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), qui intervient dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale d'aménagement du territoire ;
- Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD), chargé de la coordination administrative/cogestion avec les collectivités territoriales ;
- Le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), qui œuvre pour l'application de la loi en matière contentieuse ;
- Le Ministère de la Défense (MINDEF), qui appui à la sécurisation et à la répression des infractions ;
- Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), chargé de la promotion des alternatives à la consommation de la viande de brousse et du suivi de la santé de la faune (zoonoses) ;

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), qui œuvre entre autre à promotion de l'agriculture durable ;
- Le Ministère des Affaires Sociale (MINAS), dans le cadre de la prise en compte des préoccupations des peuples autochtones minoritaires.

II.1.3.3. ONGs et programmes de Conservation

Au niveau national des organisations nationales et internationales (IUCN, WWF, GIZ, CED, WCS), des programmes de conservation (PACEBCo, CARPE, etc.) et d'autres partenaires d'appui techniques ou financiers (GEF, KFW, BAD/CEEAC, ECOFAC, RAPAC, FTNS, USFWS etc.), contribuent à la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

II.1.3.4. Programme de gestion du Sous-Secteur Forêt-Faune

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière, faunique et environnementale au Cameroun, le gouvernement avec l'appui des partenaires a initié divers programmes dont les plus importants ont été le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun (PCGBC) et, en 1999 le Programme Sectoriel Forêts - Environnement (PSFE).

A la suite du nouveau régime financier du Cameroun promulgué en 2007 et instituant le budget programme à partir de Janvier 2013, le MINFOF a été choisi comme Ministère pilote. A ce titre, il a expérimenté le budget programme de 2011 à 2012, en transformant les quatre composantes du PSFE relevant de sa compétence en programmes. C'est ainsi que la composante 3 intitulée « Aménagement et Valorisation de la Faune et des Aires Protégées » était devenue Programme 962. Au terme de l'expérimentation, le MINFOF a élaboré et validé la « Stratégie du Sous-secteur Forêt et Faune » qui comprend quatre programmes, dont un programme support, et trois programmes techniques. Le deuxième programme technique intitulé : « Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées » a remplacé le précédent. Les axes d'intervention de ce programme sont les suivants :

- Aménagement des zones de chasse ;
- Valorisation des ressources fauniques ;
- Création, sécurisation et aménagement des aires protégées ;
- Valorisation et promotion des aires protégées ;
- Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées.

A. Les Programmes et stratégies nationaux œuvrant pour le développement durable

La Stratégie Nationale de Lutte contre le braconnage : elle est le résultat d'une réflexion initiée par l'Administration en charge de la faune, discutée ensuite par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux impliqués dans la gestion et la conservation du patrimoine faunique face à la recrudescence du braconnage observée sur l'ensemble du territoire national. Elle participe de la nécessité d'engager simultanément des actions de sensibilisation des divers utilisateurs des ressources et des actions de contrôle et de répression du braconnage ou du trafic illégal des produits fauniques.

La Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique : elle se réfère à la politique forestière adoptée en 1993, la loi forestière promulguée en 1994, la loi-cadre sur l'Environnement de 1996, la déclaration de Yaoundé de 1999 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de 2002. L'objectif recherché est d'arriver à travers le contrôle et l'amélioration de la gouvernance qui s'en suit, à :

- Augmenter les recettes de l'Etat et les revenus des communautés locales ;
- Garantir le respect des droits des communautés locales ;
- Créer des emplois ;
- Prévenir les distorsions économiques ;
- Garantir la durabilité de la production forestière ;
- Préserver la biodiversité et les écosystèmes.
- Le document de stratégie de contrôle est la traduction opérationnelle des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion durable des ressources forestières et fauniques. Il tient compte aussi des engagements internationaux pris par le Cameroun ;

- Le plan de gestion de l'éléphant a été révisé pour produire la stratégie et programme de la gestion durable des éléphants en 2010 ;
- Le plan d'action de conservation des lions a été élaboré et sa mise en œuvre est en cours ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), coordonné par le MINEPAT et qui appuie les plans locaux de développement. Il a pour interlocuteurs les Communes; L'extension de ce programme à la Région de l'Extrême-Nord est effective depuis le début de l'année 2007. Il s'agit pour le Gouvernement de responsabiliser de manière accrue les communes et leurs communautés à la base dans le développement de leur localité ;
- Le Projet MINFOF-UICN-PPTE : il cible les actions de conservation et de développement dans le PNW et sa périphérie ;
- Le Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte contre le Braconnage (PEXULAB) dans les écosystèmes de savane nord d'Afrique Centrale et les autres initiatives de la BAD et de la CEEAC en cours de Développement ;
- Le Plan d'Action d'Urgence pour la Sécurisation des Aires Protégées mis en place à la suite du grand braconnage transfrontalier perpétré dans le Parc National de Bouba Ndjida.

B. Instances de concertation et de coordination nationales

Le gouvernement du Cameroun a mis en place des structures de concertation/coordination nationales parmi lesquelles :

- Le Comité National de Lutte contre le braconnage (Arrêté n° 082/PM du 21 octobre 1999) ;
- Le Comité Interministériel sur l'Environnement (Décret n° 2001/018/PM du 03 septembre 2001) ;
- Le Comité Interministériel sur la CITES ;
- Le Comité Interministériel sur les zones humides.

II.2. Contexte international et sous-régional

II.2.1. Conventions et accords internationaux

La politique camerounaise de conservation de la biodiversité est en cohérence avec les orientations internationales et sous-régionales auxquelles le Cameroun a adhéré à travers la signature et/ou la ratification de plusieurs conventions et accords bilatérales et multilatérales. Les plus importants et contraignants en relation avec l'aménagement du PNW sont listés ci-après :

- ▶ La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn. La Convention de Bonn est signée en 1979 et entrée en vigueur le 1 Novembre 1983. Cette convention est ratifiée par le Cameroun le 07 Septembre 1981.
- ▶ La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou communément appelée Convention de Ramsar sur les zones humides signée le 2 février 1971 et ratifiée par le Cameroun le 26 Janvier 2006.
- ▶ La Convention sur la Diversité Biologique signée et ratifiée par le Cameroun le 14 Juin 1992 et le 19 Octobre 1994 respectivement. Elle met un accent sur la conservation, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des bénéfices.
- ▶ La convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger). Adoptée à Alger le 15 septembre 1968 par les Etats membres de l'OUA, elle est entrée en vigueur le 16 juin 1969. Cette Convention vise la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en sol, en eau, en flore et en faune. La Convention classe les espèces en espèces protégées (liste A) et celles dont l'utilisation doit faire l'objet d'autorisation préalable (liste B), depuis l'adoption de la Convention révisée à Maputo (11 juillet 2003).
- ▶ La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES selon l'acronyme anglo-saxon) est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington. Elle est aussi appelée Convention de Washington. Le Cameroun adhère à cette convention le 05 Juin 1981 et elle entre en vigueur le 03 Septembre 1981.
- ▶ La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) est la dernière des trois conventions de Rio à avoir été adoptée. Elle a été adoptée à Paris, deux ans après le Sommet de Rio, le 17 Juin 1994, et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, 90 jours après réception de la cinquantième

ratification. Elle a été ratifiée par le Cameroun le 29 Mai 1997.

- ▶ La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel signée le 16 Novembre 1972 à Paris et ratifiée par le Cameroun le 07 Décembre 1982.
- ▶ La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCCC), signée et ratifiée par le Cameroun le 14 Juin 1992 et le 19 Octobre 1994 respectivement. Elle est entrée en vigueur au Cameroun le 17 Janvier 1995.
- ▶ Le Protocole de Kyoto de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Elle a été ratifiée par le Cameroun le 28 Août 2002 et est entrée en vigueur le 16 Février 2005.
- ▶ Les Accords de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) entre le Cameroun et l'Union Européenne qui ont été paraphés le 06 Mai 2010, signés le 06 Octobre 2010 et ratifiés le 09 Aout 2011 par le Cameroun.

II.2.2. Traités, accords et initiatives sous-régionaux

L'Afrique centrale connaît une émergence de plusieurs initiatives de gestion des ressources forestières et fauniques (organisations régionales, organisations non gouvernementales, programmes régionaux, réseaux régionaux et nouvelles initiatives émergentes) ayant des interfaces dans leurs activités sur les plans de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, la communication et les échanges, l'harmonisation des politiques, des approches et des pratiques et dans le renforcement des partenariats et de la coopération internationale.

En mars 1999, les Chefs d'Etat du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA et du Tchad ont signé une déclaration appelée «Déclaration de Yaoundé» dans laquelle ils manifestent leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. En juin 2002, ils ont été rejoints par la République Démocratique du Congo.

Un plan de convergence, adopté en 2005, résume les actions nationales et sous régionales devant concourir à atteindre les objectifs de cette déclaration. Ce plan de convergence stipule que: «les pays d'Afrique Centrale gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières de la région et un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes pour le bien-être des populations et l'équilibre de la planète».

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été mise sur pied suite à la Déclaration de Yaoundé pour faciliter la mise en œuvre des recommandations. En effet, la déclaration recommande à tous ceux impliqués dans la gestion des écosystèmes forestiers (1) de travailler pour créer des aires protégées transfrontalières; (2) mettre en place un système de taxation qui permettra de financer la conservation à long terme; (3) arriver à l'adoption des politiques nationales d'exploitation forestière; (4) faire participer les populations rurales à la planification et à la gestion durable; (5) impliquer les opérateurs économiques à la gestion durable des écosystèmes forestiers; (6) promouvoir l'industrialisation du secteur forestier; (7) promouvoir des fora d'échanges et établir dans chaque Etat des mécanismes durables pour le financement du développement forestier, (8) faciliter l'harmonisation des politiques nationales en matière de forêts et (9) accélérer la mise en place d'instruments d'aménagement, notamment la certification forestière. Pour une conjugaison des efforts de nature à garantir une gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, plusieurs autres initiatives sous régionales de conservation fonctionnent sous la tutelle ou en collaboration avec la COMIFAC comprenant :

- La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) a été lancée en 1996. La CEFDHAC est un forum regroupant les Ministres, les Parlementaires, les Organisations non gouvernementales nationales et sous-régionales, les communautés autochtones et locales, le secteur privé et les chercheurs impliqués dans la gestion des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. Elle couvre les pays suivants: Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, Rwanda, Saõ Tome et Principe et Tchad. La CEFDHAC a pour mission de favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers en Afrique Centrale; rendre disponible l'information technique utile à la décision des Ministres en charge des écosystèmes forestiers; assurer la dissémination des idées novatrices et d'expériences éprouvées en faveur de la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques en Afrique Centrale ;
- Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) qui vise l'amélioration de l'état et de la gestion des aires protégées de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ainsi qu'à leur

valorisation ;

- Le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) qui a pour objectif de contribuer à une exploitation durable et concertée des ressources naturelles de la sous-région du Bassin du Congo par la mise en place d'un réseau des différents acteurs publics, privés et non gouvernementaux impliqués dans la protection et l'exploitation des forêts, dans la conservation de la biodiversité et la planification du territoire ;
- Le Programme d'Action Sous-Régional de Lutte Contre la Dégradation des terres et la Désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC), adopté en septembre 2008 par le Conseil des Ministres de la COMIFAC au cours de leur session ordinaire est un complément du plan de convergence dans son volet «lutte contre la désertification»; le document du PASR/LCD-AC apparaît comme un cadre fédérateur des différentes initiatives en matière de gestion durable des terres en Afrique Centrale. L'élaboration de ce cadre d'intervention coordonnée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'est fondée sur les principes et prescriptions de la CLD ;
- L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), chargée de la gestion durable des ressources fauniques dans la sous-région, dont le Cameroun est membre.. Créée en 1981, l'OCFSA regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Soudan, et le Tchad. Ses objectifs sont notamment: (1) recommander toutes les mesures propres à assurer la conservation et la valorisation de la faune et l'organisation de la lutte anti-braconnage; (2) assurer l'échange continu d'informations et un soutien mutuel sur leurs politiques d'utilisation de la faune; (3) recommander des mesures tendant à harmoniser les politiques en matière de chasse et de commercialisation des produits de chasse; (4) assurer la gestion des aires protégées transfrontalières ;
- Le Plan d'Action sous-régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune sauvage, PAPELCAF, adopté le 6 juin 2012. Ce Plan d'Action représente un immense succès dans le cadre du renforcement de l'état de droit non seulement pour la protection des animaux sauvages mais aussi pour sa conformité avec la législation internationale, notamment la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cet accord représente un niveau de coopération sans précédent entre les agences traitant de la question de la réglementation et se caractérise par une contribution significative dans la lutte contre le commerce illégal.

Dans son axe stratégique 4, et suivant les orientations de la Déclaration de Yaoundé, le Plan de convergence de la COMIFAC prescrit la création et la gestion des aires protégées transfrontalières. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation, le Tri -national de la Sangha (TNS), la Tri -nationale Dja-Odzala-Minkebé (TRIDOM), le Binational Sena-Oura - Boubou Ndjidda élargi à la RCA constituent une parfaite illustration.

III. DESCRIPTION DU PARC NATIONAL DE WAZA ET SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE

III.1. Localisation du Parc National de Waza

Le PNW est situé à 132 km de Maroua, Capitale de la Région de l'Extrême Nord et à 145 km de Kousséri, Chef-lieu du Département du Logone et Chari. Il est situé dans l'Arrondissement de Waza, Département du Logone et Chari. Sa périphérie s'étend dans les Arrondissements de Zina (Département du Logone et Chari) et Pétté (Département du Diamaré).

Sur le plan géographique, le PNW s'étend entre les latitudes 11° 03' et 11° 30' Nord et les longitudes 14° 28' et 14° 56' Est. Le parc est limité :

- au Nord par la piste périphérique Ndiguina - Mbilé - Mahé ;
- au Sud par la piste périphérique Andirni - Niwadji- Tagawa ;
- à l'Ouest par le tronçon Tagawa-Waza - Ndiguina de la Route nationale N°1 ;
- à l'Est par la piste périphérique Mahé- Lougouma-Zwouang- Tchédé- Diéguéré - Andirni.

Sur le plan sous-régional, ce parc est frontalier côté Ouest avec le Nigéria et offre l'opportunité d'un complexe d'aires protégées transfrontalières avec le «Lake Chad Basin National Park» du Nigeria. A l'Est, il est frontalier avec la République du Tchad et offre également la possibilité de créer un complexe d'aires protégées transfrontalières avec la Réserve de Faune de Mandalia.

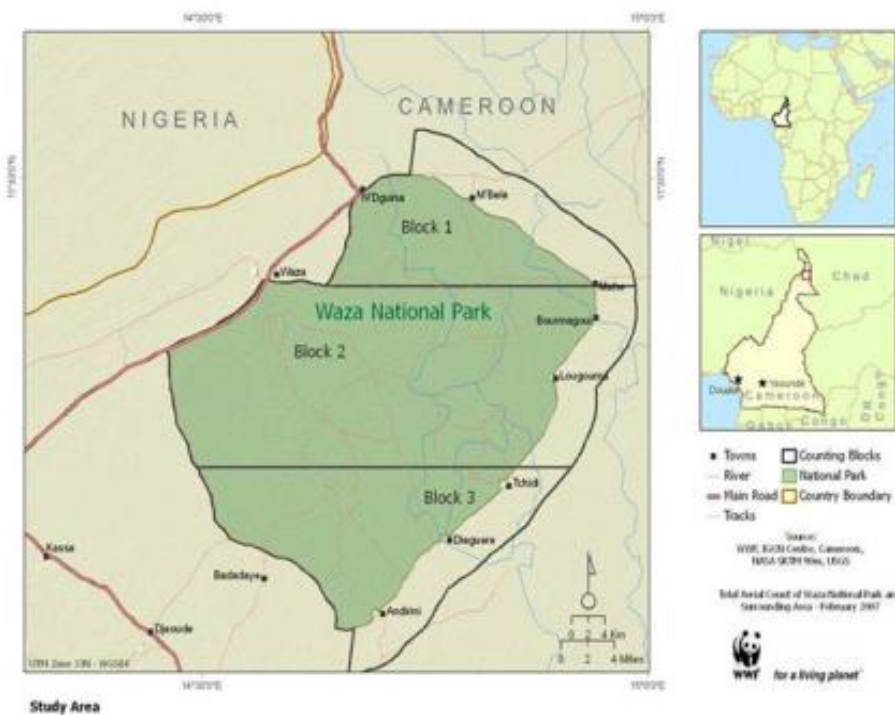
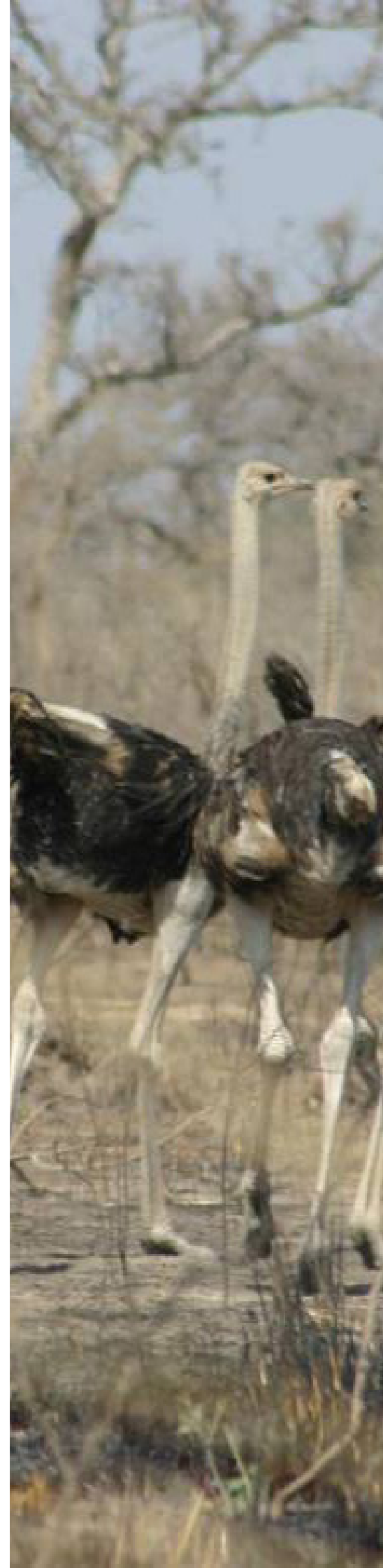


Figure 2 : localisation du PNW



III.2. Caractéristiques biophysiques

III.2.1. Climat

Situé en zone Soudano- sahélienne, le climat du PNW est de type semi-aride caractérisé par une longue saison sèche qui dure entre 7 et 8 mois (Octobre -Mai) entrecoupée par une période de brume sèche d'environ 1 mois et demi (Décembre mi-Janvier) et une courte saison de pluies de 3 à 4 mois (Juin -Septembre). La pluviométrie moyenne annuelle à Waza varie entre 650 à 700 mm ; la durée de la saison pluvieuse varie d'une année à l'autre. Les températures varient avec des amplitudes thermiques moyennes annuelles autour de 25°C. Les températures maximales se situent entre 40 °C et 45°C en avril-mai et les températures minimales entre 18°C et 20°C en décembre-janvier.

III.2.2. Topographique et pédologique

La zone du PNW se situe sur la frange Sud du bassin du Lac Tchad à 20 km du cordon dunaire Yagoua-Limani. Elle est caractérisée par un relief peu accidenté. L'altitude varie entre 300 et 310 m d'Est à Ouest avec une faible dénivellation dans les yaérés. Les trois collines inselbergs de Waza, de nature granitique, sont les seuls points élevés entre les monts Mandara et la rive du Lac Tchad.

Par ailleurs, quatre types de sols (ferrugineux tropicaux, planosols, vertisols et hydromorphes) se distinguent dans le PNW d'Ouest à l'Est.

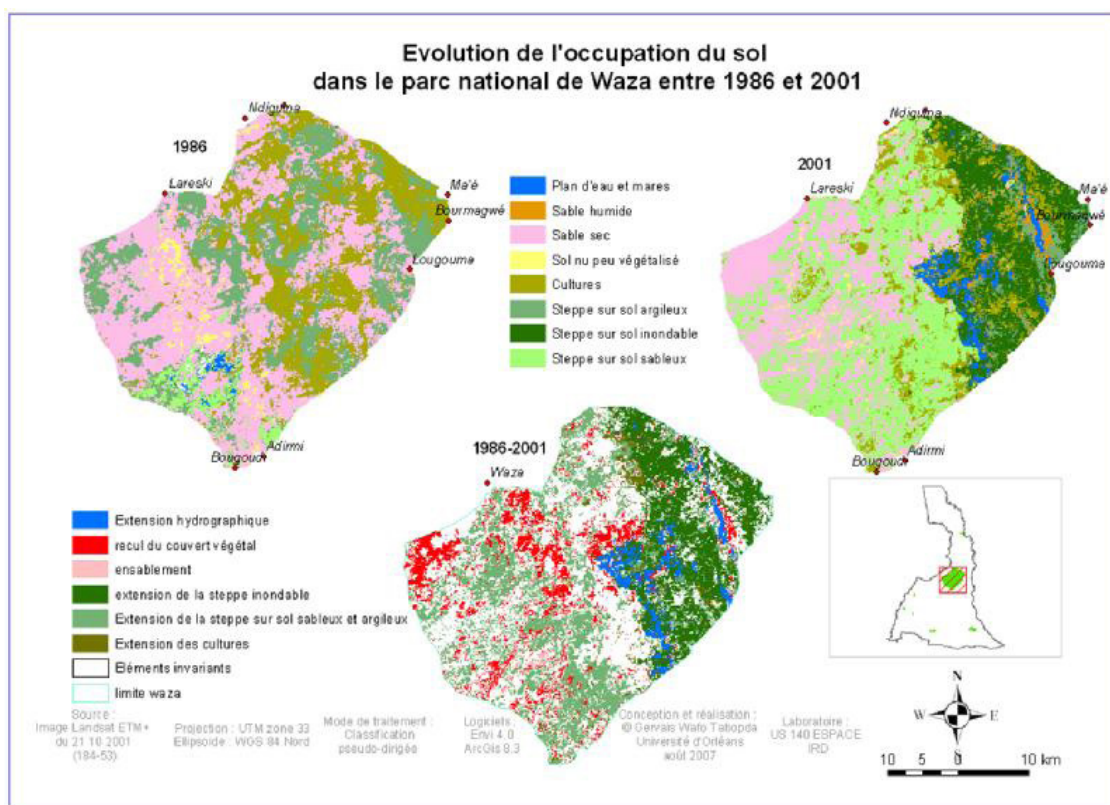


Figure 3 : Evolution de l'occupation du sol dans le PNW

Les sols ferrugineux tropicaux situés à l'Ouest du parc, occupent la partie forestière riche en Combrétacées. Du fait de leur faible rétention d'eau, les graminées y repoussent très vite dès les premières pluies, tandis que les planosols occupent la forêt sèche à *Anogeissus leicarpus* associé à *Lannea humilis*. Ces sols s'étendent aux zones dénudées ou à végétation très clairsemée appelée en langue locale «Hardé». Quand aux vertisols, ils sont situés au centre du parc et sont limitrophes aux deux types de sols précédents. Ils sont couverts par une savane arbustive à *Acacia seyal*.

Les sols hydromorphes sont riches en argile et constituent la plaine d'inondation appelée « yaéré » en langue locale. Après les pluies et les inondations du Logone (fin septembre), ces sols ont la capacité de retenir de l'eau pendant plusieurs mois (fin Décembre). Très peu de ligneux parsèment la plaine. On y rencontre en général :

III.2.3. Hydrographie

Le régime hydrographique est rythmé par la quantité des précipitations que reçoit le parc pendant une saison de pluie, les inondations qui viennent du Logone et des Monts Mandara et le canal de Vrick pour les eaux en provenance du lac Maga. Il détermine la flore et surtout la physionomie de la végétation. Le parc n'est pas arrosé par un cours d'eau permanent ; seules les mares naturelles et artificielles peuvent garder de l'eau pendant la saison des pluies pour abreuver les animaux durant la prochaine saison sèche. Certaines de ces mares sont alimentées par les eaux d'inondation en provenance du fleuve Logone. On remarque enfin que le parc connaît ces dernières années un assèchement rapide des mares aggravant la problématique de l'approvisionnement en eau des mares du parc. Moins d'une dizaine de mares peuvent encore garder de l'eau toute l'année. La périphérie Est du parc comporte des mares artificielles et naturelles. On y trouve aussi des cours d'eau semi-permanents, le Logamatya et Loromé-Mazra, où se réfugient les animaux à l'extérieur du parc sur des distances pouvant atteindre 100 km.

III.2.4. Importance écologique du Parc

III.2.4.1. Végétation

Dans son ensemble, la physionomie du parc est du type sahélien caractérisé par une steppe à épineux du genre *Acacia seyal*, jonchée de *Balanites aegyptiaca* que tapisse une plaine herbeuse riche en graminées annuelles et pérennes. On y rencontre 3 grands types de végétation à savoir :

- Une végétation arborée dans la partie Ouest couvrant environ 31 % de la surface du parc. Les principales espèces qu'on y rencontre sont : *Combretum molle*, *Anogeissus leiocarpus*, *Balanites aegyptiaca*, *Guiera senegalensis*, *Acacia seyal*, etc... ;
- Une végétation arbustive à *Acacia spp.* Elle couvre près de 27 % de la surface du parc. On y rencontre essentiellement les espèces telles *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, et quelques *Piliostigma reticulatum* qui annoncent la plaine d'inondation ;
- Une plaine herbeuse couvrant environ 42 % de la surface du parc très riche en herbacées pérennes et annuelles. On note en passant des espèces comme *Sorghum arundinaceum*, *Hyparrhenia rufa*, *Oryza longistaminata*, *Ischaemum afrum*, *Vetiveria nigriflora*, *Panicum anabaptistum*, *Echinochloa spp.* Ces herbacées sont parsemés de quelques ligneux comme *Piliostigma*, *Azadirachta indica*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*, etc.

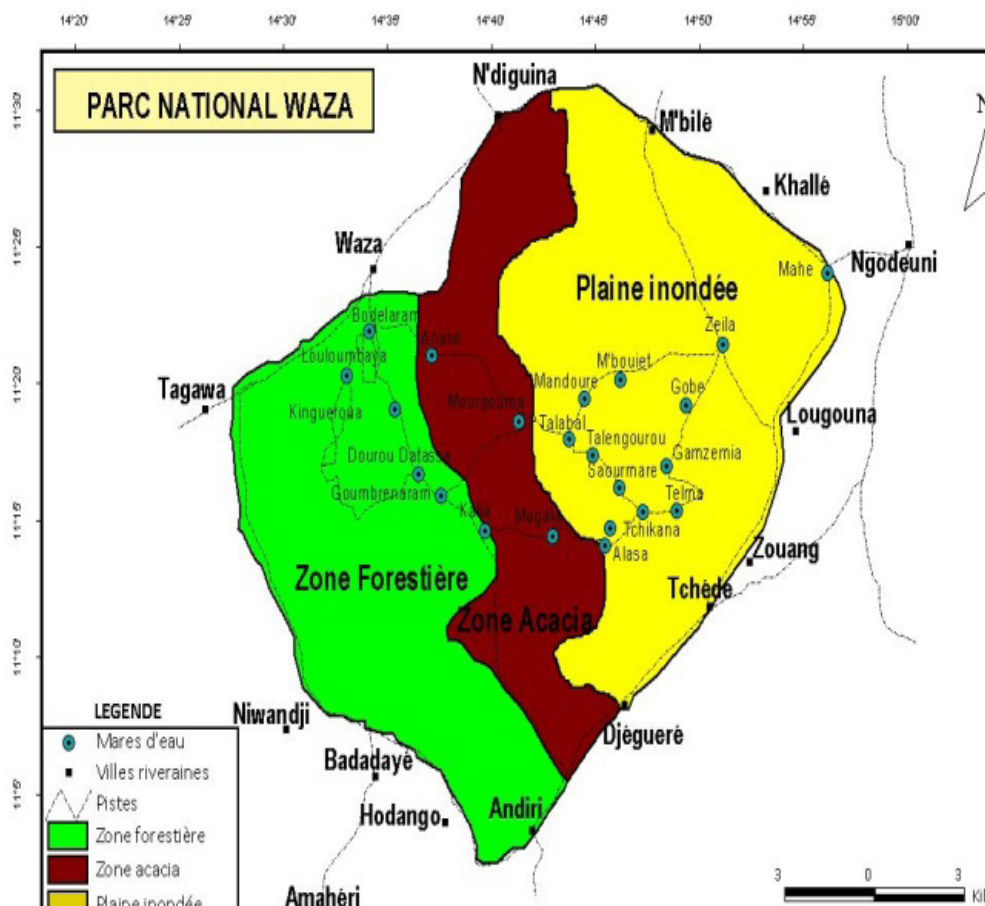


Figure 4 : Répartition des formations végétales dans le PNW (sahel)

Une taxonomie des espèces végétales rencontrées dans le PNW a été réalisée par Kirda (1999). Elle comprend des ligneux (33 espèces), des sous-ligneux (57 espèces), des Cypéracées (6 espèces) et des Poacées (36 espèces). Toutefois, cette liste ne serait que partielle. De même la composition floristique décrite quatre années après la restauration de la plaine comporte 69 espèces parmi lesquelles 51 plantes herbacées annuelles, 9 herbacées pérennes et 9 espèces ligneuses (Saleh et al. (1998), (Annexe 1). Une étude récente réalisée par Jiagho et Kabelong (2013) et l'UICN (2014) donne une idée de la composition des espèces ligneuses tant à périphérie qu'à l'intérieur du Parc (Voir annexe)

III.2.4.2. Faune et avifaune

Le Parc National de Waza comporte une grande concentration animale variée et diversifiée. On y rencontre des herbivores, carnivores, rongeurs, primates, (Annexe 2) insectes, reptiles, oiseaux etc...

Des inventaires de la faune terrestre du Parc National ont permis d'apprécier l'importance et l'évolution des espèces. On sait toutefois que des modifications importantes s'opèrent sur le nombre et le type d'espèces fauniques rencontrées dans la région. Par exemple, à cause des changements de l'habitat, du braconnage et de la peste bovine, les espèces comme le Buffle (*Syncerus cafer cafer*) *Cob defassa* (*Kobus ellipsiprymnus*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*), le Céphalophe à flanc roux (*Cephalophus rufilatus*) et le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) ont disparu du PNW. Les espèces en voie d'extinction sont : le Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le Chat sauvage (*Felis silvestris*). Toutefois avec les efforts de lutte antibraconnage, un certain nombre d'espèces commencent à réapparaître. C'est le cas de la Civette (*Civettictis civetta*), le Serval (*Leptailurus serval*), le Renard (*Canis aureus*).

De plus, la population des lions (*Panthera leo*) est en décroissance. En l'espace d'une quarantaine d'années, ces félins seraient ainsi passés d'une centaine à une quarantaine. Par ailleurs, le nombre de lions adultes a diminué de 40 à 60 en 2002 pour 14-21 en 2008, ce qui représente une réduction d'environ 65% en 6 ans (Tomonta, 2012). Par conséquent toutes ces caractéristiques indiquent une population sous haute pression. Cependant des mesures ont été prises par les Services de la Conservation pour réduire ce phénomène et les données du suivi écologique montre que le nombre actuel de lions se situe entre 35 et 45.



Figure 5 : Lionnes dans le PNW (Fagus voyage)



Figure 6: groupe de girafes dans le PNW

La densité des girafes (*Giraffa camelopardalis*) était d'environ 2.5 girafes/km² ; la population totale était alors estimée à 1000 girafes dans le PNW (Ngog, Nje, 1979, 1981). D'autres estimations donnent pratiquement les mêmes effectifs (Saleh, 2001). Dans les conditions de conservation actuelle l'on peut compter environ 604 girafes (Foguekem et al. 2010; Omondi et al. 2007). La baisse des effectifs se justifie par la capture des girafons, le braconnage et la destruction du feuillage des acacias par le feu lors de la récolte de la gomme arabique.

Par contre le nombre d'herbivores tels le Cob de buffon (*Kobus kob*), le damalisque (*Damaliscus korringum*) et l'hippotrague (*Hippotragus equinus*) sont en nette augmentation selon les observations réalisées par le Service de la Conservation avec l'appui du programme MIKE.

Quant à la population d'éléphants (*Loxodonta africana africana*), un recensement aérien effectué en février 2007 par TCHAMBA et al., donne un effectif de 1200 individus. Un autre recensement aérien effectué en mai 2008 par WWF avec l'appui de la Kenyan Wildlife Service a estimé leur population à 600 éléphants. Une des raisons de cette différence peut se trouver dans le décalage entre les périodes d'exécution des inventaires (migration hors du parc) ou de la variabilité des méthodes utilisées.



Figure 7 : Distribution des mammifères au PNW (PWL, 2002)

Certains facteurs tels que l'eau rythme la vie sauvage dans le PNW. De ce fait, on observe le plus souvent les mouvements de plusieurs espèces soit à l'intérieur ou à l'extérieur du parc dépendamment des saisons. A titre d'exemple, pendant les périodes d'inondation un groupe d'éléphants migre du PNW vers le triangle agropastoral de Mindif/Moulvoudaye et plus tard dans la réserve de Kalfou. De même en saison sèche un autre groupe d'éléphants migre du PNW vers le Parc National de Kalamaloué à la recherche des points d'eau existants.

Ces deux groupes suivent des couloirs de migration qu'ils reconnaissent depuis des années. Ces mouvements migratoires observés sont à l'origine des dégâts sur les peuplements d'Acacia seyal, les cultures le long des couloirs de migration et parfois même des pertes en vies humaines.



Panoramio

Figure 8 : Eléphant mâle dans le PNW

Le PNW regorge d'une avifaune importante composée de plus de 370 espèces d'oiseaux dont plus de 71 espèces d'oiseaux d'eau parmi lesquelles une vingtaine est migratrice (Annexe 3). Près de 97.000 oiseaux d'eau ont été comptés dans une vingtaine de sites prospectés (Dodman et al. 1996).

La population des autruches a été très menacée dans le parc, mais avec le renforcement des efforts de la protection, leur nombre semble de plus en plus en net augmentation. Ce nombre est passé d'environ 07 individus en 2007 à environ 70 individus en 2012. Une étude récente menée par l'UICN (2014) montre la présence d'au moins 10 espèces d'oiseaux : Autruche d'Afrique, Calao à bec noir, Outarde à ventre noir, Canard casqué, Grue couronnée, Pintade, Tourterelle pleureuse, Pique Bœufs, Mange-mil, Perdrix.



Figure 9 : Bande d'autruches (Danay voyage)



Figure 10 : Colonie de grues couronnées au Parc National de Waza

III.2.4.3. Ressources halieutiques

Le Parc national de Waza s'avère particulièrement important pour le ravitaillement de la plaine d'inondation du Logone en poisson lors des crues en raison de la présence d'un important stock de géniteurs que les mares situées dans le parc renfermeraient après le retrait des eaux. Les espèces abondantes sont : *Alestes nurse*, *Gnatonemus pictus*, *Gnatonemus senegalensis*, *Oreochromis niloticus*, *Tilapia sp*, *Hemichromis fasciatus*, et *Bagrus bayad bayad*. Ces ressources très importantes pour la survie des oiseaux piscivores font aussi l'objet d'une exploitation non contrôlée par les populations riveraines et sont parfois à l'origine des conflits.

III.3. Caractéristiques socio-économiques

III.3.1. Composantes sociologiques riveraines du Parc National de Waza

Avant son classement en aire protégée, plusieurs villages et campements de pêcheurs et d'éleveurs existaient dans cette zone. Des artefacts villageois, à côté de la plupart des mares principales témoignent de cette occupation humaine ancienne. Nombre de mares du PNW ont d'ailleurs été creusées par ces populations ancestrales. La création de la réserve de chasse, puis du PNW s'est accompagnée par le déguerpissement de ces villages en périphérie de l'aire protégée. A l'heure actuelle, seul le village dit Baram demeure à l'intérieur du PNW. La zone proche du PNW comprend une vingtaine de villages. Ces villages sont peuplés par cinq ethnies principales : Kotoko, Arabe choa, Mousgoum, Peul (ou Foulbé) et Bournouang (ou Kanouri). La distribution des ethnies autour du PNW ne doit rien au hasard. Elle semble, en effet, corrélée aux activités premières de ces différents groupes. Il est à noter que Waza constitue une ville « carrefour », largement multi-ethnique. La Région de l'Extrême-Nord est une des zones les plus peuplées du Cameroun, mais aussi, de la zone soudano-sahélienne. Toutefois, la répartition du peuplement y est marquée par de fortes inégalités. Le plus grand vide est celui où s'inscrit le PNW, mais ces dernières années, la population riveraine de l'aire protégée a considérablement augmenté.

III.3.2. Principales activités économiques

Les populations riveraines du Parc National de Waza vivent essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la coupe du bois et de la récolte des autres produits forestiers.

III.3.2.1. Agriculture

L'agriculture occupe à temps partiel 80% de la population riveraine du parc. La pression démographique, le déboisement et l'occupation des pâturages génère des conflits avec les éleveurs et les autorités du parc. Les cultures pratiquées sont le mil, le sorgho, le niébé, le riz, le manioc, les arachides, le sésame, la patate, les cultures maraîchères (tomate, oignon, choux, ail..) etc. Les populations pratiquent concomitamment

l'agriculture et l'élevage. Le secteur agricole connaît plusieurs problèmes parmi lesquels le manque d'outils agricoles, la destruction des cultures par les animaux domestiques, les animaux sauvages provenant du PNW et les oiseaux granivores, le manque d'outils agricoles, le manque de produits phytosanitaires, la difficulté de conservation des produits de récoltes, l'utilisation des mauvaises techniques culturales, la dégradation des terres et la désertification.

III.3.2.2. Elevage

L'élevage est un autre secteur principal de l'économie dans la zone. Les races élevées comprennent : les bovins (les zébus ou *Bos indicus* et les taurins ou *Bos taurus*) ; les ovins ; les caprins ; les porcins et la volaille. L'élevage est parmi les activités traditionnelles les plus rémunératrices. Le secteur élevage connaît plusieurs problèmes à savoir : les conflits agro-pastoraux dans les zones de transhumance ; les maladies (peste bovine ou porcine) ; la pénurie des produits vétérinaires, le faible taux de commercialisation ; la dégradation et l'insuffisance des pâturages ; le vol de bétail. De plus, les mouvements transfrontaliers réguliers des animaux ne sont ni contrôlés, ni enregistrés compte tenu de la longueur et de la porosité des frontières entre les trois pays concernés (Cameroun, Tchad, Nigeria). Les incursions du bétail dans le parc à la recherche des pâturages et de l'eau sont régulières et sont à l'origine des conflits entre les autorités du parc et les riverains.

III.3.2.3. Pêche

La pêche joue un important rôle économique dans la zone. Elle se pratique dans le système fluvial du Logone, les yaérés à l'aide des canaux de pêche et également dans le Lac Maga. On estime à plus de 12.000 tonnes de poisson frais récoltés annuellement dans la plaine d'inondation du Logone, 2000 tonnes dans le Lac de Maga (UICN-Projet Waza Logone, 2000). Depuis plusieurs années, les prises diminuent suite aux effets de la sécheresse et de la multiplication des canaux de pêche. Le problème se pose avec acuité dans les Yaérés qui ne jouent plus le rôle de zone de reproduction en période de crues à cause de leur surexploitation. Cette pêche se fait avec des outils non appropriés notamment les appâts empoisonnés, les produits chimiques toxiques, les filets à mailles non conformes à la réglementation en vigueur.

III.3.2.4. Chasse

La chasse traditionnelle est pratiquée dans la périphérie du parc pour la consommation locale. L'on observe une activité de braconnage à des fins commerciales et socioculturelles où interviennent autant des nationaux que des ressortissants des pays voisins (Tchad et Nigéria).

Les pintades (*Numida meleagris*), canards arnaqués, cobes de Buffon (*Kobus Kob*), le damalisque (*Damaliscus konnigun*) et les hypotragues (*Hippotragus equinus*) constituent les gibiers les plus braconnés des populations. La chasse de tous les animaux suscités se trouve facilitée par le fait que ceux-ci ont tendance à sortir du PNW pour gagner les Yaérés et le Logomatia, durant la saison sèche. Différents modes de chasse sont utilisés : arcs et flèches empoisonnés, chiens de chasse, alcool local ou pesticide (localement appelé coula coula), mélangé à l'eau (pour les pintades et les canards), fusil et lampe torche (surtout la nuit pour éblouir les animaux), battue (avec feux de brousse),... (Noordzij, 1989).

III.3.2.5. Exploitation et utilisation des ressources naturelles

L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles a été assez efficacement combattue depuis 1968. C'est en 1993, qu'avec le changement de la tutelle du parc qu'il y a eu recrudescence d'activités illégales de la part des populations locales à l'intérieur du PNW (Bauer, 2003).

Les multiples études menées dans le PNW montrent son importance socioéconomique pour les populations riveraines. Cette importance se manifeste par des exploitations des ressources à travers la pêche, la cueillette/collecte de certaines ressources telles que la paille et le poisson. Il peut s'agir aussi de la collecte et de l'utilisation des ressources naturelles ligneuses (bois de chauffe, bois de construction) et non ligneuses (fourrage, feuilles, fruits, miel, gomme arabique et autres résines).

La collecte du bois de chauffe est devenue un problème de déforestation régional majeur, mais les riverains du PNW n'éprouvent pas de difficultés pour en trouver, si ce n'est dans les Yaérés. L'exploitation et la vente de bois de chauffe est l'activité placée en troisième position après l'agriculture et l'élevage (Jiagho; 2009). Certains riverains collectent du bois à des fins commerciales (Bauer, 2003). Concernant le bois de construction, les riverains dépendent plus ou moins d'arbres grands et droits, qu'ils trouvent dans le PNW pour édifier la

charpente des maisons et des étables. Cette ressource est difficilement commercialisable et reste, plutôt, d'utilisation locale (Bauer, 2003). Les riverains collectent également dans le parc, différents produits végétaux non ligneux. C'est, ainsi, le cas de la paille (ex. : *Andropogon* sp.) pour la couverture des toits, la confection de seccos ou des feuilles de palmier doum (*Hyphenae thebaica*) pour la confection de nattes, clôtures, cordes, etc. Toutes sortes de fruits sont également récoltés dans le PNW, à titre d'exemples : jujube (*Zizyphus mauritiana*), datte sauvage (*Balanites aegyptiaca*), tamarin (*Tamarindus indica*), etc. Enfin, les riverains récoltent la gomme arabique sur les acacias. Celle-ci provient d'une sécrétion de l'arbre généralement entaillé par l'homme ou un animal (ex. : éléphant).

III.3.2.6. Tourisme et loisirs

Avant la construction du barrage de Maga, Depierre et Olé (1976) décrivaient le PNW comme le plus connu des parcs nationaux du Cameroun et celui dont la réputation a déjà franchi les frontières. On y rencontrait la plus forte densité d'animaux sauvages. C'était aussi le parc où le touriste était sûr de pouvoir admirer des éléphants, les lions et les girafes. Ce parc est le seul du pays à posséder des autruches. A ce propos, pour Tchamba (1996), les éléphants sont l'élément qui attire le plus de touristes, viennent ensuite les lions.

La construction du barrage de Maga, puis la réhabilitation hydrologique de la plaine ont influencé la taille de certaines populations animales et, par là même, l'attractivité de Waza. La fréquentation du PNW entre les saisons 1966/67 et 2003/04 est reportée sur l'histogramme ci-dessous :

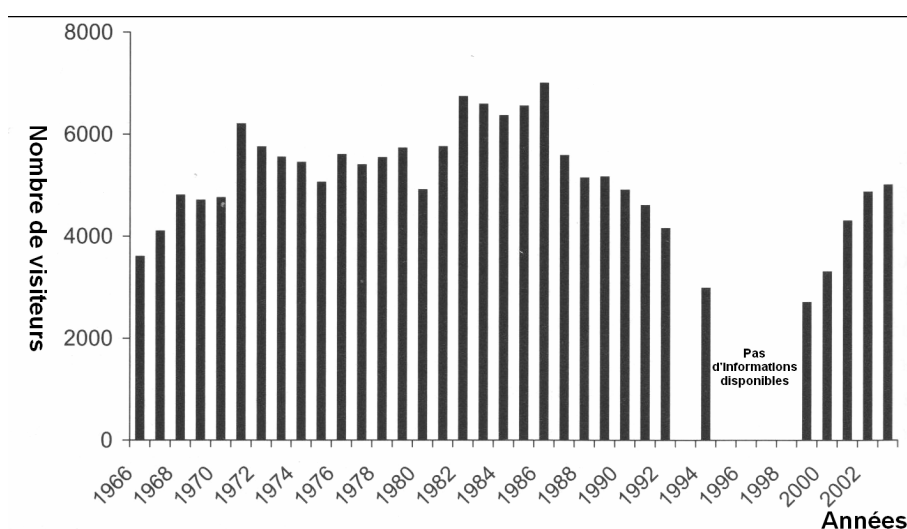


Figure 11: Nombre de visiteurs du PNW (Source : Scholte, 2005)
(Nombre de visiteurs : 2009 (3640), 2010 (2979), 2011 (2184), 2012 (1998))



Figure 12 : Cases obus à l'entrée du Parc National de Waza

Outre la baisse des effectifs des populations animales due au braconnage et aux changements climatiques, des facteurs extrinsèques au parc sont venus influencer son attractivité et sa fréquentation. Ainsi, la forte baisse des touristes des années 1990 serait due à la crise économique qu'a connue le pays et à l'insécurité qui régnait dans la région (UICN/MINEF, 1997). A l'heure actuelle, le nombre de touristes que le PNW a drastiquement baissé compte tenu de la dégradation de la situation sécuritaire au Nord-Est du Nigéria avec d'importante conséquence dans les zones frontalières camerounaises à proximité.



Figure 13 : Campement Touristique dans le PNW (guide.mboa.info)

Les retombées du tourisme pour les populations riveraines sont, par ailleurs, relativement faibles (guides, employés du campement et du Centre d'Accueil, etc.), mais pas négligeables (UICN/MINEF, 1997). Pour Noordzij (1989), à la fin des années 80, moins de 1% de la population profitait directement du tourisme et sans doute 5 à 10% indirectement. Il s'agissait, alors, essentiellement des habitants de la ville de Waza. Ce constat est toujours d'actualité. Pour Tori (2005), la contribution du Parc National de Waza au développement local n'est pas du tout significative.

Les recettes du PNW sont issues des visites (nationaux, résidents, non résidents, frais des pisteurs, véhicules et appareils photos) et transactions. Ces taxes sont versées au trésor public et au Fonds spécial de la faune conformément à la loi des finances alors que les pisteurs perçoivent leur frais directement.

III.2.7. Activités d'exploitation pétrolière et autres chantiers

Les activités d'exploration pétrolière dans la plaine de Waza Logone lancées depuis mars 2012 dans les blocs de Makary et de Zina et qui s'étendent sur 8 506 des 10 000 km² de la plaine inondable de Waza Logone, ont montré que la zone abrite d'importants gisements de pétrole dont les plus connus sont localisés à Zina, Makary et dans une moindre mesure à Maltam. L'activité d'exploitation proprement dite devrait démarrer dans quelques années. Si ce démarrage est susceptible d'apporter des bénéfices pour l'ensemble des populations riveraines, il risque d'entraîner l'augmentation de la demande en viande de brousse (camp des travailleurs) et d'entraîner la perturbation des migrations de la faune sauvage sans compter le risque potentiel de pollution du sous bassin du Chari Logone qui contribue pour 95% aux écoulements du Lac Tchad. Par ailleurs, la réhabilitation de la route Maroua-Kousséri est en cours. En outre, la Société Energy of Cameroon (ENEO) dispose d'une installation dans le périmètre du parc. Dans l'optique de limiter les pressions et autres conséquences des différents projets sur le PNW et sa zone périphérique, il importe que ces structures contribuent dans le cadre d'un Trust Fund à la conduite des activités relatives aux aménagements du parc et de sa zone périphérique. Ladite contribution s'inscrira dans le cadre des mesures de compensation inhérente à l'impact des travaux menés par ces structures. Aussi, d'autres projets à venir dans la zone devraient s'inscrire dans cette logique de compensation.

III.3.3. Développement culturel

Différents groupes ethniques se partagent la zone. Les principaux sont : Mousgoum, Kanouri, Kotoko, Arabes choas, Massa et Peuls. L'islam est prédominant dans la zone. Toutefois on observe les danses Kanouri, Arabes choas et Kotoko. Les courses de chevaux, des ânes et la lutte traditionnelle Kanouri sont pratiquées par les populations. Il existe les festivals culturels Kanouri, Kotoko, Mousgoum, Arabes choas et Peulhs.

III.3.4. Artisanat

L'artisanat est également développé dans la zone. Les populations riveraines utilisent les feuilles de palmiers doum pour les nattes, la paille pour les toits, les écorces pour les cordes. La paille est également utilisée pour fabriquer les outils de pêche. Les forgerons fabriquent les couteaux, les flèches, les machettes, les fusils de traites, les haches etc. Il existe également les tisserands dans la zone.

III.3.5. Genre

Dans l'ensemble les femmes bénéficient nettement de moins de loisirs que les hommes ; l'essentiel des activités agricoles et ménagères leur incombe. Les femmes utilisent l'argile pour fabriquer la poterie (canaris, gargoulettes).

III.3.6. Infrastructures sociales

III.3.6.1. Infrastructures sanitaires

La couverture sanitaire est très faible, la commune ne disposant que d'un seul centre de santé. Le Centre de Santé de Waza est rattaché à l'Hôpital de district de Mora, Chef-lieu du département du Mayo Sava. A Zina, il existe deux Centres de Santé Intégrés (CSI). L'un à Mazera et l'autre à Ngoudeni. Le premier relève du district de santé de Maga et le second de celui de Kousséri. A Pétté, Le Centre de Fondation Sociale Suisse et le Centre de santé de Alagarno, assurent la couverture sanitaire des populations. Les maladies d'origine Hydrique (choléra, diarrhée,) et celles dues aux autres vecteurs (malaria) sont les causes essentielles de la morbidité et de la mortalité ; ceci à cause de l'insuffisance des points d'eau potable (forage) dans les villages. Le nombre des infrastructures médicales dans la zone riveraine du parc est insuffisant et leur taux de fréquentation est très bas du fait de l'ignorance, de la pauvreté des populations et à la préférence de la pharmacopée traditionnelle.

III.3.6.2. Hydraulique villageoise et énergie

Les problèmes d'infrastructures relatifs à l'électricité et à l'eau potable sont encore à résoudre pour le bien-être des populations. Seule la localité de Waza est desservie par le réseau électrique à partir du barrage hydroélectrique de Lagdo (Région du Nord). Dans les autres localités, la majorité de la population utilise les groupes électrogènes et les lampes tempêtes pour l'éclairage. Il n'y a pas d'adduction d'eau. Les localités sont dotées des forages et/ou des puits. D'autres encore utilisent l'eau des mares (naturelles ou artificielles). L'accès à l'eau potable est un problème crucial, exposant les populations aux problèmes de santé publique.

III.3.6.3. Infrastructures scolaires

L'Arrondissement de Waza ne dispose que d'une école maternelle et compte 10 écoles primaires. Ces écoles primaires disposent de 34 salles de classe. Le taux de scolarisation dans la Commune de Waza est estimé à 48%. Sur le plan secondaire, l'Arrondissement de Waza compte un seul établissement, le Lycée de Waza.

L'Arrondissement de Zina compte 08 écoles des parents et 18 écoles primaires publiques dont 11 dans le canton de Mazra, 04 à Ngoudeni et 03 à Lahaye. Il existe par contre un seul Lycée d'Enseignement Général dont les enseignants bénévoles sont pris en charge par la Commune.

L'Arrondissement de Pétté compte 15 écoles primaires et un Lycée d'Enseignement Secondaire.

III.3.6.4. Infrastructures routières, communication et transport.

Le parc est facilement accessible, bien que la route en provenance de Maroua nécessite des travaux et des aménagements. Par ailleurs, le PNW est situé à 120 km, soit 2h de route, de Maroua (Chef-lieu de la Région) et où se trouve un aéroport international. Par ailleurs, on peut y accéder à partir du Tchad en provenance de Ndjamenas par route bitumée en passant par Kousséri. Par rapport aux arrondissements riverains (Pétté et Zina) l'accès se fait par piste carrossable.

III.4. Démographie et organisation sociale

La périphérie du PNW a une population estimée à 110 825 habitants en 2010 répartie dans quatre arrondissements (Waza, Zina, Petté et Logone-Birni). La circonscription la plus peuplée est celle du Logone-Birni avec près de 49% de la population tandis que celle de Waza est la moins peuplée avec moins de 10% de la population total. Cette population est caractérisé par de faible écart au niveau de l'aspect genre voir . ci-dessous.

Tableau 1 : Distribution De La Population Dans Les Circonscriptions Administratives Autour Du PNW

Arrondissement	Masculin	Féminin	Population	Pourcentage
LOGONE BIRNI	25974	24919	50893	46%
ZINA	11544	12338	23882	22%
WAZA	4615	4752	9367	8%
Petté	13456	13227	26683	24%
Total	55589	55236	110825	

BUCREP, 2010

A ces différentes estimations des populations dans les circonscriptions administratives autour du PNW, l'on pourrait y adjoindre le flux de déplacés suite à l'insécurité engendrée par la secte Boko Haram au Nord-est du Nigéria. Ce flux migratoire est de nature à accroître les pressions sur les ressources du PNW et sa périphérie si des mesures urgentes ne sont pas prises pour maintenir leur intégrité. La seule localité de Kossa compte près de 5000 réfugiés du fait de l'installation de nouveaux villages à l'instar de Gaori, Berderi, Gawa, Bara, Nessere, Yeme, Dangaya à quelque encablures du parc.

Il existe trois types de chefferies traditionnelles Dans la zone périphérique du parc :

- les chefferies de premier degré (Logone Birni et Petté) ;
- les chefferies deuxième degré (Waza, Zina et Ngamé) ;
- les chefferies de troisième degré (Mahe).

Ces différentes chefferies sont gérées soit par un Sultan ou un Lamido selon le contexte local. Le système foncier dans la région est de type traditionnel. Il est mis sous le contrôle des chefs traditionnels qui demeurent influents. Au même titre que la législation moderne, le droit coutumier occupe une place importante dans la gestion des ressources naturelles et des terres au niveau local. L'accès à la terre dans les villages est réglementé par le droit coutumier. Ce dernier est exercé par les autorités traditionnelles qui en sont les légitimes dépositaires.

III.5. Initiatives de gestion communautaire

Plusieurs initiatives de conservation ont été développées dans la région de l'Extrême-Nord parmi lesquelles on peut citer :

III.5.1. Projet Waza-Logone (PWL)

Exécuté en trois phases : phase I (1988) ; phase II (1992-1995) et phase III (1995-2000), le projet avait pour objectif la restauration de la plaine d'inondation et le sauvetage des parcs nationaux de Waza et de Kalamaloué. La phase I du projet qui a commencé en 1988 a consisté en une année de consultation financée par le Ministère Néerlandais des Affaires étrangères (DGIS). Cette consultation a permis la tenue d'un séminaire à Waza sur la conservation et le développement de la Région de Waza – Logone ayant abouti à la formulation d'un document de base du Projet Waza- Logone.

La phase II financée aussi par le DGIS avec la contrepartie de l'Etat pour une durée de trois ans (1992-1995) a consisté à la planification et à la mise en œuvre des activités visant à restaurer la productivité et la diversité biologique de la plaine de Waza-Logone et à développer des mécanismes de gestion durable des ressources naturelles. L'objectif poursuivi était d'assister le Gouvernement du Cameroun dans la poursuite de la gestion intégrée des ressources naturelles de la région de Waza- Logone pour promouvoir l'utilisation durable par les populations et le maintien de la diversité des ressources biologiques de la plaine d'inondation. Aussi, les activités suivantes ont été menées :

- les investigations et les options schématiques de la réhabilitation hydrologique préliminaire de la plaine d'inondation pour contrôler le lâchage des eaux du Logone ;
- l'exécution de l'essai pilote de ré-inondation et l'estimation de l'impact de la réhabilitation ;
- la définition des mécanismes d'utilisation durable des ressources sur la base des études socio-économiques et écologiques et des interactions entre les communautés et la faune sauvage ;
- le développement et la mise en œuvre d'une stratégie pour le parc national de Waza et sa zone périphérique en vue de permettre aux populations l'accès aux bénéfices du Parc et promouvoir l'utilisation durable des ressources et la conservation ;
- l'appui au Gouvernement et le renforcement des capacités des populations locales pour la gestion des ressources naturelles de la région à travers un processus participatif.

La phase III (1995-2000) avait pour objectif d'améliorer durablement les conditions de vie des populations et la conservation à long terme de la diversité biologique de la région de Waza - Logone. Les activités suivantes ont été menées :

- L'évaluation de l'écosystème, incluant la définition des zones transfrontalières à aménager, la compréhension des processus socio-économiques et l'identification des alternatives ;
- La mise en œuvre des activités de développement, la planification de la gestion des écosystèmes, la gestion des ressources naturelles avec pour thème central la ré inondation de la plaine ;
- La préparation de la phase de relèvement à travers la durabilité et le transfert des responsabilités.

III.5.2. Projet CBLT/FEM/RAF/00/G31/P070252

C'est un projet du FEM mis en application conjointement par le PNUD et la Banque Mondiale et intitulé : «Inversion des tendances à la dégradation des Terres et des Eaux dans l'écosystème du Bassin du Lac-Tchad : Etablissement des mécanismes de la gestion concertée des terres et des eaux». Son objectif à long terme était de réaliser les avantages globaux par une large participation et la mise en application des mesures qui assurent que l'intégrité du système du Lac-Tchad est protégée par une gestion intégrée des ressources du Bassin. Ce projet a permis entre autre de :

- L'élaboration du plan de gestion du Rivage et de la partie Nord du Lac Tchad ;
- L'élaboration du plan de gestion de la plaine d'inondation de Waza Logone ;
- L'amorce du processus de révision du plan d'aménagement du Parc National de Waza ;
- Le financement des initiatives communautaires de gestion durable des terres et des eaux dans le Bassin du Lac Tchad.

III.5.3. Projet de Réduction de la Pauvreté et Action en Faveur de la Femme dans l'Extrême-Nord (PREPAFEN)

Mis en place en 1999 et arrivé à terme en 2006, ce projet venait en renfort aux autres programmes et projets de développement en cours d'exécution dans la région. Il visait l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des populations en général et des groupes vulnérables en particulier, prioritairement les femmes.

III.5.4. Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Ce programme national, coordonné par le MINEPAT, appuie les plans locaux de développement. Il a pour interlocuteurs les communes. L'extension de ce programme à la Région de l'Extrême-Nord a eu lieu au cours de l'année 2006. Il s'agit pour le gouvernement de responsabiliser davantage les communes et leurs communautés à la base dans le développement de leurs localités. Il comprend quatre composantes :

- l'appui financier au développement des communes ;
- l'appui technique aux communes ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la coordination, la gestion, le suivi/évaluation et la communication auprès des acteurs.

III.5.5. Programme de Développement Rural Participatif dans le Département du Logone et Chari (PDRP-L&C)

Il était financé par l'Union Européenne et est arrivé à terme en juin 2005. Il visait à enrayer le processus de dégradation économique, sociale et environnementale en contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations du département du Logone et Chari.

III.5.6. Projet Elevage comme Moyen de Subsistance (UICN-BIRA)

L'Union Africaine et à travers le BIRA, a financé le projet « Elevage comme moyen de subsistance » qui était mis en oeuvre par l'UICN. Il visait à développer des moyens pour le renforcement des capacités d'adaptation des communautés dépendantes de l'élevage, en leur procurant des moyens de subsistance alternatifs et en établissant des situations moins conflictuelles pour continuer à renforcer et à consolider leurs gains à travers la promotion des activités génératrices de revenus. Les principales réalisations de ce projet ont été :

- La mise en place des comités locaux de résolution des conflits ;
- Le développement des plans de pâture, structuration des comités de gestion des plans de pâture et restauration des terres dégradées ;
- Le renforcement des capacités d'autopromotion des communautés d'agro-éleveurs par des appuis en termes d'activités génératrices de revenus.

III.6. Organisation et fonctionnement du PNW

III.6.1. Personnel du Parc

Le PNW dispose de diverses catégories de personnel dont les fonctionnaires, contractuels, les écogardes et les pisteurs. Le personnel fonctionnaire comprend un effectif de trente (30) personnes dont deux (01) Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses ; un (01) Technicien des Eaux et Forêts contractuel; neuf (09) Agents Techniques des Eaux et Forêts, deux (02) Agents Techniques des Eaux et Forêts contractuels, quinze (15) Agents Techniques Adjointes des Eaux et Forêts et deux (02) Agents de l'Etat.

Dans le cadre du renforcement du personnel en vue de palier à l'insuffisance des personnels, un recrutement de 16 guides villageois avait été fait en 2000. Ceux –ci étaient pris en charge par le Comité de Concertation/Gestion du Parc et sa zone Périphérique pendant la première année. Pendant l'année 2005, le Comité néerlandais de l'UICN a financé le paiement de ces guides villageois qui ont donné pleine satisfaction au service de la conservation du Parc.

Les pisteurs sont des agents sélectionnés localement pour leur connaissance de terrain et agréés par le service de la conservation et le service régional de la Faune et des Aires Protégées. Ces agents bénévoles appelés guides ou pisteurs ont pour activité principale de conduire les touristes dans le parc et d'assister le service de la conservation dans certaines expéditions de surveillance. Cette catégorie de personne n'émerge pas sur le budget de l'Etat mais est payée directement par les touristes.

III.6.2. Infrastructures et matériels

Le PNW compte sept (07) bâtiments répartis dans les localités suivantes : Waza (base vie), Niwadji, Badadaye, Andirni, Tchédé et Mbilé (les postes de surveillance). En dehors du bâtiment abritant le service de la conservation tous les autres bâtiments sont tombés en ruine. Il devient difficile de déployer les écogardes dans les postes de surveillance.

En ce qui concerne le matériel roulant, le parc dispose d'un (01) véhicule, treize (13) motos. Les autres matériels incluent : sept (07) walkies-talkies. Pour les équipements de bureau, le PNW avait bénéficié du Projet Waza-Logone.

La situation en armes et munitions du Parc National de Waza est la suivante : huit (08) fusils Mas 36 vétustes. La porosité et la localisation transfrontalière du Parc l'expose à des incursions illégales de tout genre et en premier lieu au braconnage. Pourtant, la mission principale de protection exige que le parc soit suffisamment équipé en moyens de défense, en particulier des armes automatiques.

III.6.3. Allocations budgétaires

Le parc bénéficie des financements du Gouvernement camerounais qui prend en charge les salaires du personnel du MINFOF, les budgets de fonctionnement et d'investissement. Il dépend aussi de quelques appuis financiers du Fonds Spécial Faune. Le budget du parc est exclusivement destiné à son fonctionnement notamment à l'achat des fournitures de bureau, au paiement des frais de déplacement du personnel du service de la conservation et à la maintenance du matériel roulant et aux investissements notamment l'ouverture des pistes. Le Fonds Spécial Faune quant à lui supporte entre autres le remplissage des mares du parc en eau. En moyenne le budget alloué au parc pour son fonctionnement s'élève à vingt sept millions (27.000.000) de francs CFA et à environ un milliard cinq million (1 005 000.000) francs CFA pour l'investissement (entretien des pistes, remplissage des mares, etc...).

Tableau 2: Divers sources de financement du PNW de 2006 à 2013

Année	Budget alloué (FCFA)				Total (Fcfa)
	Fonctionnement	Investissements	Fonds Faune	Autres	
2008	10 000 000	107 000 000	0	0	117 000 000
2009	14 700 000	154 000 000			168 700 000
2010	15 750 000	165 000 000			180 750 000
2011	24 000 000	165 000 000			189 000 000
2012	27 480 000	0			27 480 000
2013	27 000 000			1 005 000 000	1 032 000 000

Dans le cadre du projet MINFOF-UICN-PPTE (2013 – 2016), il est prévu un montant d'environ 60 790 000 FCFA (soixante millions sept cent quatre vingt dix milles FCFA) pour :

- les équipements individuels et collectifs des écogardes
- les frais de déplacements et le soutien logistique des missions LAB

En plus le projet va apporter un appui dans les actions suivantes :

- Appui à la révision du plan d'aménagement et à l'élaboration du plan d'affaire ;
- Curage de quelques mares à périphérie ;
- Aménagement des points d'eau potable dans les villages riverains ;
- Réalisation des activités génératrices de revenus dans les villages riverains ;
- Appui aux activités de reboisement.

IV. CONSIDÉRATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC NATIONAL DE WAZA

4

Le PNW dispose des spécificités sur le plan bioécologique, socioculturel, économique et institutionnel qui impliquent des considérations particulières. Certaines de ces spécificités se présentent sous forme de forces et d'opportunités dont on peut tirer profit dans la quête de la conservation et de la gestion durable des ressources du parc.

En revanche, il existe un certain nombre de faiblesses et de menaces auxquelles le présent plan d'aménagement rédigé à la lumière des « Directives nationales d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement » se doit d'apporter des solutions concrètes pour parvenir à une conservation du parc et à un développement socio-économique durable dans sa périphérie.

IV.1. Forces

Les forces sont des valeurs internes au PNW et sa zone périphérique favorables à son aménagement.

IV.1.1. Importance bioécologique

A l'heure actuelle, le PNW présente plusieurs centres d'intérêts importants en matière de conservation. Le PNW dispose d'une richesse biologique importante avec des espèces phares telles que les lions, les éléphants, les girafes, les autruches, les antilopes etc. Il fait partie de la zone humide par excellence et constitue d'ailleurs un des derniers échantillons des écosystèmes soudano-sahélien encore peu perturbé. En outre, il représente une zone refuge pour le séjour de plusieurs oiseaux migrateurs du Paléarctique.

IV.1.2. Potentialités écotouristiques

Le PNW a toujours joué le rôle de pôle d'attraction pour différentes activités économiques et de développement de la Région de l'Extrême-Nord et notamment celles du développement écotouristique. En moyenne 3 500 touristes le visitent annuellement. Ce nombre est en nette régression comparé à ceux des décennies antérieures. Malgré cette baisse observée, le PNW représente toujours la première destination éco touristique par laquelle notre pays s'identifie. Par ailleurs, le site offre la possibilité de mettre en place un circuit touristique partant du Parc National de Kalamaloué et qui intègre l'ensemble des festivals culturels de la zone.

IV.1.3. Existence d'un cadre légal et institutionnel assez développé

Le PNW est classé dans le domaine privé de l'Etat suivant l'arrêté N° 120 du 05 Décembre 1968, avec une superficie égale à 170 000 ha, et relève du domaine forestier permanent. Il constitue une aire protégée de première catégorie (> à 100 000 ha). Par conséquent, les ressources et l'intégrité territoriale du PNW bénéficient d'un encadrement juridique de qualité. Toutefois, comme dans le cas des autres aires protégées du Cameroun, l'immatriculation foncière au nom de l'Etat reste à formaliser.

IV. 2. Opportunités

Les Opportunités sont des valeurs facteurs externes favorables à l'aménagement et à la gestion durable du parc et sa zone périphérique.

IV.2.1. Partenariat avec les instituts de formation et de recherche

Le parc national de Waza est considéré comme un laboratoire où des enseignants et des étudiants trouvent leur compte notamment les professeurs et les étudiants de l'Université de Dschang. Le Parc joue un rôle essentiel en ce qui concerne la formation des Spécialistes de la Faune de toute l'Afrique francophone ; formation assurée par l'Ecole de Faune de Garoua (Cameroun). Les élèves de cette institution visitent le Parc régulièrement pour y exécuter des travaux pratiques dans le cadre de leur formation. Les étudiants de l'Université de Leiden et d'autres Universités internationales complètent également leur formation par des stages dans et autour du Parc.

IV.2.2. Promotion de la gestion participative

Dans le cadre d'une implication des collectivités territoriales décentralisées pour la gestion de l'écotourisme dans le PNW, des MoU ont été signés avec les communes de Waza, Pétté et Zina. Cette approche devrait permettre par l'entremise des communes de développer le Partenariat Public-Privé (PPP), de plus en plus promu par le MINFOF autour des aires protégées compte tenu de leur potentiel en la matière. Option qui, comme en Afrique Australe, offre des possibilités de booster le développement local, tout en améliorant la surveillance et la diversification des sources de financement du parc. Par ailleurs, des bases en matière de cogestion du PNW ont déjà été en partie posées par le Projet Waza Logone de l'UICN qui, parmi ses activités a construit, à l'entrée du Parc, un centre d'accueil géré par les populations locales.

IV.2.3. Existence d'un cadre institutionnel et réglementaire adéquat

Au niveau national, le cadre légal, réglementaire et institutionnel en place favorise un aménagement durable du PNW qui comporte entre autre les éléments suivant :

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE);
- La Stratégie Nationale de Lutte contre le braconnage;
- La Stratégie Nationale de Contrôle Forestier et Faunique;
- Le plan de gestion de l'Éléphant;
- Le plan d'action de conservation des lions;
- Le Projet MINFOF-UICN-PTE qui cible les actions de conservation et de développement dans le PNW et sa périphérie ;
- Le Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte contre le Braconnage (PEXULAB) dans les écosystèmes de savane nord d'Afrique Centrale et les autres initiatives de la BAD et de la CEEAC en cours de Développement ;
- Le Plan d'Action d'Urgence pour la Sécurisation des Aires Protégées mis en place à la suite du grand braconnage transfrontalier perpétré dans le Parc National de Bouba Ndjidda.

Par ailleurs, Dans le cadre d'une synergie des actions en vue de développement l'écotourisme dans les aires protégées, le MINFOF et le MINTOUL ont signé un mémorandum d'entente y relatif qui pourrait constituer un atout pour booster cette activité dans les aires protégées.

IV.2.4. Présence des projets et partenaires

Le PNW a toujours bénéficié d'une forte attention aussi bien au niveau national que de la communauté internationale qui s'est manifestée a travers différent projet de conservation, recherche, développement et de mise en place des infrastructures (projet Waza-Logone, KFW-FC, MINFOF-UICN-PTE).

IV.2.5. Mise en place en cours d'une initiative transfrontalière entre le Cameroun et le Nigéria et inscription sur la liste des Réserves de Biosphère de l'UNESCO et comme site RAMSAR

Dans le cadre d'une mutualisation des efforts mis en place pour la gestion durables des aires protégées de part

et d'autre de leur frontière commune longue de plus de 1000 Km, le Cameroun et le Nigéria ont engagé des concertations qui sont déjà à un stade très avancé en vue de la signature d'un mémorandum d'entente y relatif. Cette option offre l'opportunité d'espérer la mise en place de mécanismes de financement à long terme tel que les fonds fiduciaires à même de contribuer au maintien des ressources du PNW et de sa zone périphérique comme le cas d'autres paysages transfrontaliers existants (TNS, TRIDOM). Par ailleurs, au regard de sa richesse bioécologique, le parc a été érigé par l'UNESCO en Réserve de Biosphère en 1982 et site Ramsar en 2006 .

IV.2.5. Facilités d'accès au site

Le parc est facilement accessible, bien que la route en provenance de Maroua nécessite des travaux et des aménagements. Par ailleurs, le PNW est situé à 120 km, soit 2h de route, de Maroua (Chef-lieu de la Région) et où se trouve un aéroport international.

IV.3. Contraintes

Les contraintes sont des facteurs externes défavorables à l'aménagement du PNW. Elles sont d'une part liées à la gestion du PNW, et d'autre part liées aux nombreuses pressions et menaces qui pourraient en l'absence de réponses appropriées, compromettre gravement l'objet de son aménagement

IV.3.1. Insécurité transfrontalière

On note depuis quelques mois, une dégradation de la situation sécuritaire à la frontière septentrionale Nord-Est avec le Nigéria. En effet, cette dernière exposerait le PNW au risque toujours potentiel d'incursions des bandes armées et favorise la circulation d'armes de guerre et de munitions qui alimentent le grand braconnage. En outre, ce phénomène pourrait ruiner l'ensemble des efforts menés par les pouvoirs publics pour faire du PNW une attraction touristique majeure de notre pays. Par ailleurs, cette dégradation entraîne également un flux important de réfugiés et accentue la pression sur le parc et ses ressources. Ainsi l'on dénombre actuellement quelque huit villages de réfugiés installés illégalement à quelques encablures du parc.

IV.3.2. Manque d'eau dans le Parc

Depuis la création du barrage de Maga en 1979, la présence d'eau dans le Parc National de Waza dépend de la pluviométrie qui tombe sur la zone de Waza et des inondations provenant des eaux du Logone ou des monts Mandara. Quelle que soit la quantité d'eau de pluie (dépassant rarement 800mm d'eau), les mares d'abreuvement des animaux sauvages s'assèchent entre les mois de mars et juin après lesquels la saison sèche s'installe. Seules les mares situées dans la zone des yaérés résistent jusqu'à l'arrivée de la prochaine saison des pluies. Ce manque d'eau dans le parc est d'autant plus alarmant que l'eau est devenue le facteur déterminant de la gestion du Parc National de Waza. Dans de telles conditions, la vulnérabilité des ressources fauniques est très élevée et assurer la protection de ces ressources fauniques devient une tâche titanesque que seule une disponibilité de moyens adéquats en quantité et en qualité peut permettre d'assumer avec efficacité.

IV.3.3. Porosité du Parc

Situé en zone sahélienne, le Parc National de Waza est un milieu forestier ouvert et accessible sur toute sa limite. Ce qui favorise la pénétration des cueilleurs de gomme arabique, des pêcheurs, des braconniers, des troupeaux de bœufs des éleveurs transhumants ou des villages riverains et le développement du braconnage transfrontalier avec le Tchad et surtout avec le Nigeria.

IV.3.4. Proximité des installations Humaines

La proximité des habitations permet aux riverains d'accéder au parc national à tout moment et d'y perpétrer toute sorte de forfait. Il en est ainsi de la pêche ; les pêcheurs résident dans les villages riverains du Parc National de Waza et organisent les parties de pêche la nuit.

IV.3.5 Mode de vie des populations

Les populations riveraines présentent un mode de vie essentiellement axé sur l'exploitation des ressources naturelles de leur environnement en général et du Parc National de Waza en particulier.

Du côté du Nigeria voisin, les braconniers suffisamment armés (armes sophistiquées) et motorisés s'infiltreront régulièrement dans le parc de Waza pour l'abattage d'éléphants, des girafes, d'antilopes et des pintades. Les produits issus de cette activité sont vendus dans les grands centres urbains tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins (marchés frontaliers). Plusieurs altercations entre les braconniers et les agents de protection des parcs se sont soldées par des pertes en vies humaines.

IV.3.9. Conflits entre les populations locales et la faune sauvage

De nombreux conflits d'intérêt existent entre les éleveurs et les aires protégées. Ces conflits résultent de l'intrusion illégale du bétail dans les aires protégées. Le bétail est souvent victime de la prédation par les carnivores sauvages (lion, lycaon et l'hyène). En réaction, pour protéger leurs bétails, les éleveurs chassent ou empoisonnent ces carnivores. Certains animaux tels que les éléphants et les babouins perpétuent des dégâts sur les cultures dans la zone périphérique du parc. Les éléphants effectuent des mouvements migratoires saisonniers. En pleine saison sèche (février à mai) à la recherche de l'eau, une partie de la population d'éléphants estimée à environ 600 individus séjournent dans le parc national de Kalamaloué avec des sorties au Tchad et plus au nord dans le Lac -Tchad. En saison pluvieuse (Juillet à Septembre) et à la recherche du fourrage de qualité, une autre partie de cette population (environ 900 individus) migre vers le sud du parc et plus spécifiquement dans la plaine du Diamaré et la pédiplaine de Kaélé (frontière avec le Tchad). Par ailleurs, la proximité du parc de Waza avec le Nigeria (moins d'un kilomètre à vol d'oiseau par endroit) fait en sorte que dans leurs déplacements, ces éléphants se retrouvent souvent au Nigeria.

Ces mouvements migratoires s'accompagnent par :

- La destruction des cultures ;
- Les pertes en vies humaines et animales (bétail);
- La destruction des habitats humains.

IV.3.10. Déforestation

La transhumance des éleveurs en provenance du Niger et du Nigeria (bergers OUDAH), spécialisés dans l'élevage des ovins et bovins, et qui utilisent les pâturages aériens, constitue une cause majeure de la déforestation à travers l'élagage effréné des arbustes dans la zone périphérique. De même, dans la problématique du bois de feu, la demande en provenance des pays voisins (Nigeria et Tchad) est très élevée. Des grandes quantités de bois et de charbon de bois sont transportées vers ces pays frauduleusement par camions ou pirogues.

IV.3.11. Circulation frauduleuse des produits forestiers et fauniques

A cause d'un système de contrôle et de suivi inexistant, d'importants produits fauniques et forestiers circulent frauduleusement entre les différents pays de la sous-région. Cette situation traduit l'inexistence/l'inefficacité des services techniques compétents au niveau des frontières et de leur faible collaboration.

IV.3.12. Exploitation pétrolière et autres chantiers

Les activités d'exploitation pétrolières et d'autres chantiers pourraient entraîner une perturbation du flux migratoire de certaines espèces et plus particulièrement les éléphants. Ladite perturbation devrait conduire à une accentuation des conflits homme-faune, et l'augmentation du braconnage.

IV.4. Faiblesses

Les faiblesses sont les facteurs internes au PNW et sa zone périphérique, négatifs au maintien ou au renforcement de ses valeurs exceptionnelles.

IV.4.1 Statut foncier du Parc

Le PNW relève du domaine forestier permanent. Il est classé dans le domaine privé de l'État par l'arrêté N°120 du 05 Décembre 1968. Toutefois, comme dans le cas des autres aires protégées du Cameroun, l'immatriculation foncière au nom de l'Etat reste à formaliser. Plus important encore, le règlement intérieur du PNW reste également à définir.

IV.4.2. Absence d'un programme de recherche adapté Programme de recherche

L'absence d'un programme de recherche adaptée aux problèmes spécifiques du parc (notamment la situation hydrologique, l'état de la végétation, la situation halieutique, l'état de la grande faune sauvage) est une faiblesse majeure. A ces problèmes, il faut ajouter des facteurs naturels qui affectent grandement la perte de la biodiversité notamment, la sécheresse qui limite les productions végétales et les inondations, la poussée démographique qui impose l'extension rapide des zones cultivées et les aléas climatiques caractérisés par une pluviométrie faible et irrégulière.

Ces phénomènes ont eu plusieurs conséquences :

- La diminution du couvert des ligneux tels que *Acacia seyal*, *Anogeissus leiocarpus* et *Sclerocarya birrea* ;
- La diminution du couvert de graminées pérennes tels que *Andropogon gayanus*, *Hyparrhenia rufa* et *Vetiveria nigritana* ;
- L'augmentation du couvert d'herbacées annuelles tels que *Pennisetum ramosum*, *Blepharis linariifolia*, *Sorghum arundinaceum*... ;
- La diminution drastique des ressources halieutiques ;
- La diminution des espèces de l'avifaune ;
- La diminution et l'extinction de certains grands mammifères terrestres (le Guib harnaché, le Cobe des roseaux, le Cobe defassa).

IV.4.3. Ressources humaines, logistiques et financières insuffisantes

L'insuffisance des moyens institutionnels (postes de contrôle sur le terrain), de ressources humaines en nombre réduit, les moyens logistiques quasi-inexistants, les conditions de travail dérisoires et les textes législatifs laissant apparaître des inadéquations sont également parmi les principales faiblesses. L'une des conséquences c'est le massacre d'une grande population d'éléphants, des girafes, d'antilopes et des pintades par des braconniers armés et motorisés au Parc National de Waza, venant généralement des pays voisins.

IV.4.4. Coordination et collaboration institutionnelle insuffisantes

La faible collaboration horizontale entre le service de la conservation et les autres administrations publiques dont la complémentarité est indispensable pour la répression des infractions (autorités judiciaires et forces de maintien de l'ordre) et/ou le traitement des questions de développement socioéconomique des communautés riveraines (planification et programmation, agriculture, élevage, etc.) constitue aussi une faiblesse. Par ailleurs, Il se pose un problème de chef de file. Les cadres de concertation tels que prévus par la loi cadre de 96 sur la gestion de l'Environnement ne sont pas toujours opérationnels. C'est le cas de la Commission Consultative pour l'Environnement relayée au niveau de chaque Région par un Comité Régional sur l'Environnement (CRE). Un Comité Régional de lutte contre le braconnage existe mais ne se réunit presque pas.

IV.4.5. Faible implication des populations locales et autres acteurs

La faible implication des communautés locales et autres acteurs dans la conservation de la biodiversité du parc est causée entre autres par :

- La pauvreté et les conditions de vie difficiles des populations ;
- La dépendance exclusive de la vie des populations sur les ressources naturelles ;
- Le manque de financement de micro- projets générateurs de revenus ;
- Le manque d'accès des populations et communes aux retombées de la gestion du parc ;
- La recrudescence des conflits hommes et animaux ;
- La faible capacité des organisations communautaires et autres acteurs ;
- La dormance des cadres formels de concertation ;
- Le non-respect de la réglementation
- La non association des populations au processus d'élaboration des textes régissant la gestion des aires de conservation.

IV.4.6. Absence de collaboration transfrontalière

On note également une absence d'une gestion concertée pour la conservation des ressources biologiques entre les pays se trouvant dans le paysages qui contient le PNW. Cette situation accentue les phénomènes tels que le braconnage, la déforestation, la divagation des bêtes sauvages et principalement les pachydermes ; elle affecte aussi les circuits de commercialisation, l'organisation du contrôle des ressources naturelles.

IV.4.7. Présence des villages à l'intérieur du Parc

La présence de deux (02) villages (Halé et Baram) installés pendant la mise en œuvre du Projet Waza-Logone constitue une autre faiblesse. Si le village Halé a été délocalisé hors du parc, tel ne fût pas le cas de celui de Baram qui s'est transformé en refuge des braconniers.

V.1. Vision

La vision de l'aménagement du Parc est la suivante: A l'horizon 2025, le Parc National de Waza, héritage commun pour les générations présentes et futures, est géré durablement et ses ressources valorisées, pour contribuer à l'économie nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

V.2. Objectifs d'aménagement du Parc National de Waza et de sa zone périphérique

V.2.1. Objectif global

L'objectif global d'aménagement du Parc est le suivant: Assurer la restauration, la protection et la gestion intégrée des ressources biologiques du PNW et de sa zone périphérique pour améliorer sa contribution à l'économie locale et nationale.

V.2.2. Objectifs spécifiques

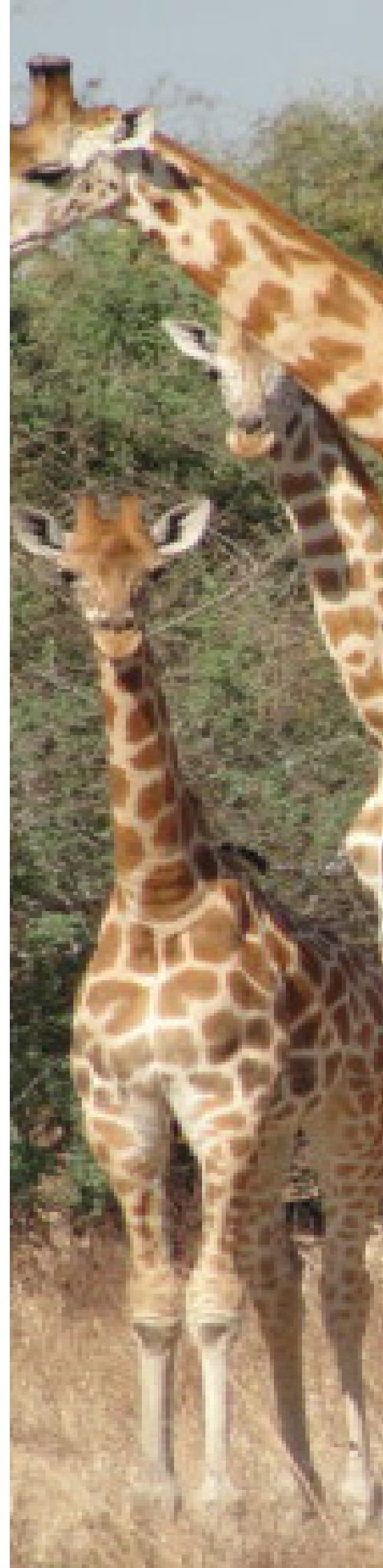
Les objectifs spécifiques à atteindre pendant les cinq années de mise en œuvre de ce plan d'aménagement sont :

- Assurer la protection et la surveillance du PNW et sa zone périphérique ;
- Améliorer la connaissance des ressources biologiques du parc et de sa zone périphérique pour un meilleur suivi écologique et socioéconomique ;
- Valoriser les ressources biologiques et écotouristiques du parc et de sa zone périphérique en vue de la sécurisation et de l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines;
- Réhabiliter, développer et entretenir les infrastructures du parc et de sa zone périphérique;
- Assurer l'approvisionnement durable en eau du parc et de sa zone périphérique;
- Renforcer le fonctionnement du cadre de gestion du parc et de sa zone périphérique
- Développer la collaboration transfrontalière pour la conservation et la gestion de la biodiversité.

V.3. Résultats attendus

De l'objectif global énoncé plus haut et en rapport avec les objectifs spécifiques, sept résultats principaux à atteindre dans les cinq prochaines années sont formulés ainsi qu'il suit :

- la protection et la surveillance du PNW et de sa zone périphérique sont assurées ;
- la connaissance des ressources biologiques du parc est améliorée ;
- les ressources biologiques et écotouristiques du parc et de sa zone périphérique sont valorisées et contribuent à l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines ;



- les infrastructures du parc et de sa zone périphérique sont réhabilitées/développées et entretenues;
- l’approvisionnement durable en eau du parc et de sa zone périphérique est assuré;
- le fonctionnement du cadre de gestion du parc et de sa zone périphérique est renforcé ;
- la collaboration transfrontalière pour la conservation et la gestion de la biodiversité est développée.

V.4. Zonage d’aménagement

Pour ce qui est du PNW, le zonage d’aménagement représente le plan de distribution de l’espace dans et autour du parc dans l’optique de contrôler les activités susceptibles de menacer l’équilibre écologique. Il revêt deux aspects le macrozonage et le micro-zonage.

V.4.1. Macrozonage

Le macrozonage du PNW couvre l’entièreté du flux migratoire de certaines espèces animales en fonction des saisons, mais également la distribution de l’espace.

V.4.1.1. Flux migratoire

En ce qui concerne le flux migratoire, deux espèces sont particulièrement concernées notamment les lions et les éléphants.

Éléphant

A l’échelle de la Région de l’Extrême Nord, il est constitué de trois zones (RF Kalfou, PN Ma Mbed Mbed en cours de création et PN Kalamaloué). Ces zones jouent le rôle de réceptacles de cette espèce pendant les périodes de saison de pluie et de saison sèche où l’eau vient à manquer au PNW.

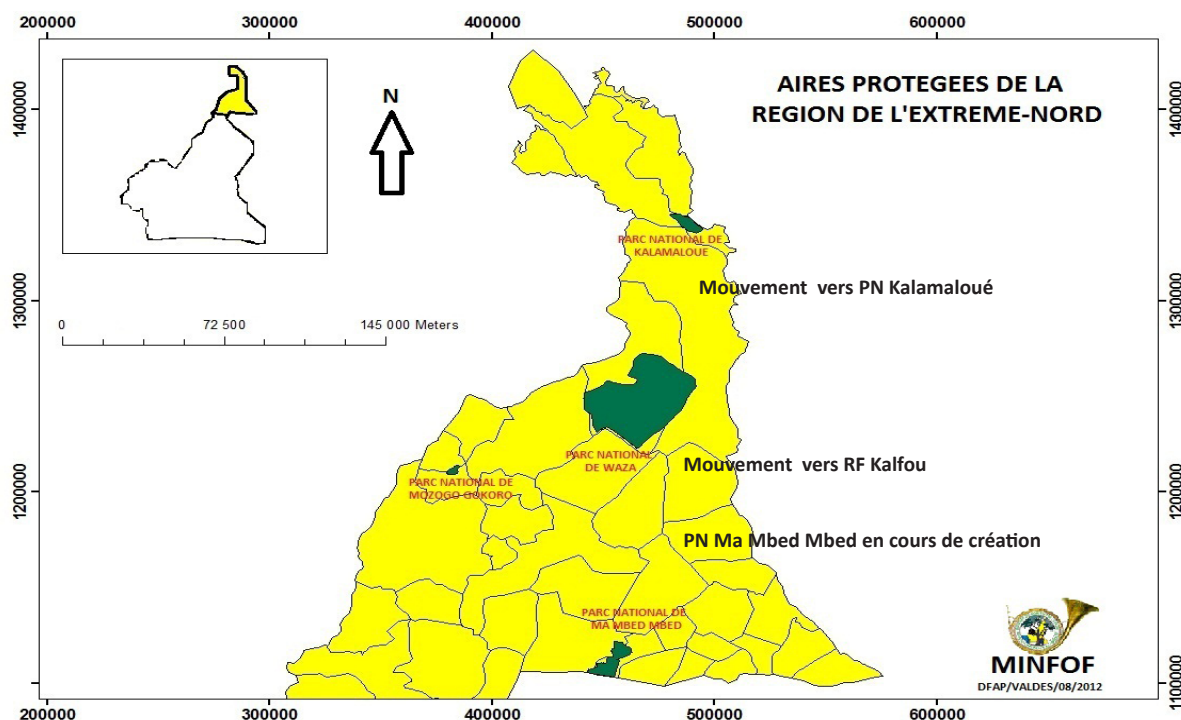


Figure15 : Aires protégées de la Région de l’Extrême-Nord et mouvement des pachydermes

Le PNW ne dispose pas d’un cours d’eau permanent, ce qui entraîne la migration saisonnière des éléphants. En effet, en saison sèche, un troupeau d’environ trois cent éléphants migre vers le PN Kalamaloué et se sédentarise pendant six mois. Par ailleurs, un autre troupeau, à cause de la texture argileuse du parc, se déplace vers la RF Kalfou et le PN Ma Mbed Mbed (en création) à la recherche des pâturages de qualité.

Au niveau de la sous-région les pachydermes en fonction des menaces migrent principalement dans les Réserves de Douguia et de Mandalia au Tchad.

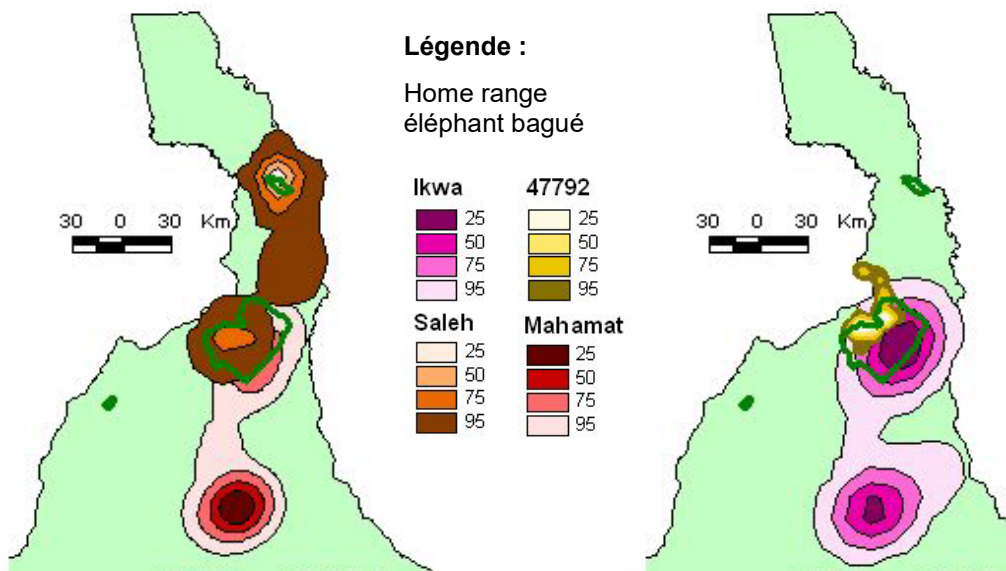


Figure 16: Migrations des éléphants entre le Parc National de Waza et le Parc National de Kalamaloué

Lion

A cause de la diminution de leurs proies principales et des conditions climatiques sus-évoquées, les lions ont tendance à osciller entre le parc et sa périphérie et vont jusqu'à la RF de Kalfou et même à la frontière du Nigéria.

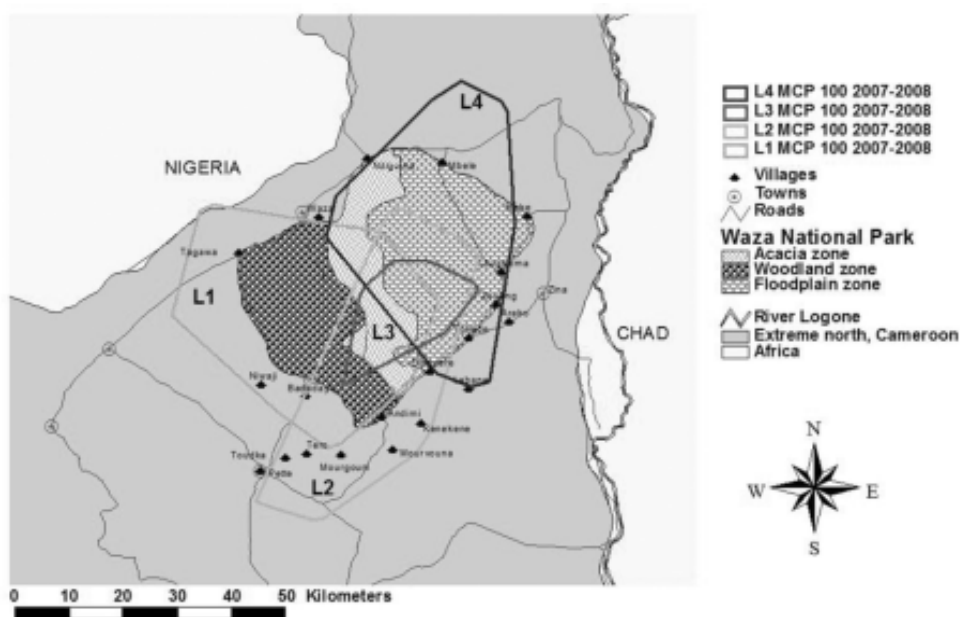


Figure 17 : Mouvements de quatre lions bagués dans le PNW

Ces différents flux migratoires, s'accompagnent toujours de fortes tensions avec les populations riveraines installées au niveau de certains corridors (éléphants) (voir figure 18 ci-dessous). En outre, la conséquence de l'occupation de leurs couloirs se traduit par leur incursion dans les villages riverains. D'où la nécessité de la matérialisation et la sécurisation des corridors de migration des éléphants d'une part, mais également de mettre en place des mécanismes de translocation des lions et le suivi par collier émetteur.

V.4.1.2. Distribution de l'espace

Le macro-zonage de la zone périphérique du parc comprend les villages : Waza, Takawa, Niwadji, Badadaye, Amkoyé, Andirni, Djéguéré, Tchédé, Zouang, Lougouma, Mahé, Halé, Bilé, Goulou, Ndiguina et Goulouzivini. (Voir figure 18 ci-dessous)

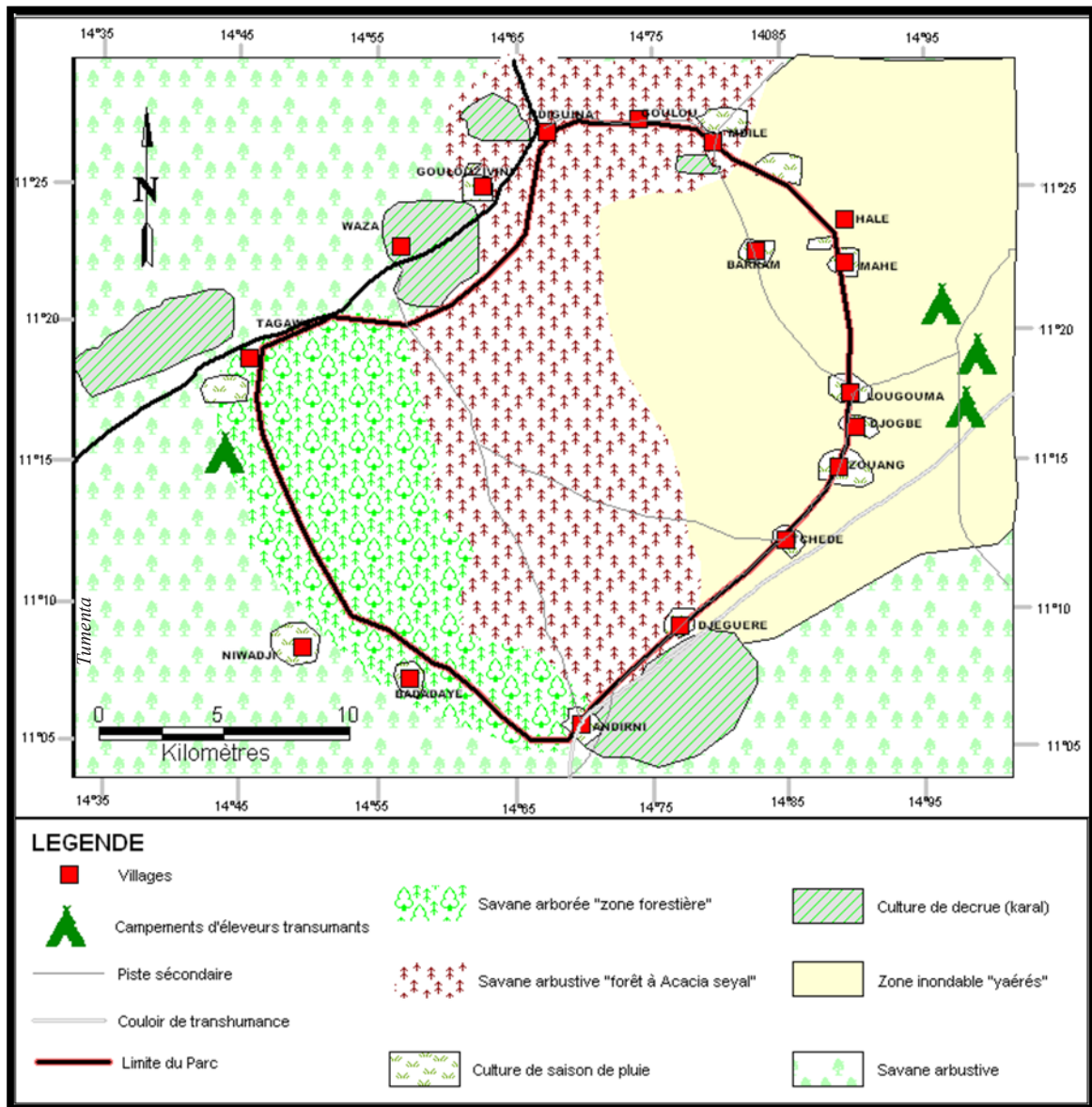


Figure 18 : Occupation des sols du PNW et de sa zone périphérique (Jiagho et Kabelong; 2013)

V.4.2. Micro-zonage

Le micro zonage est la répartition de l'espace à l'intérieur du périmètre du PNW. Il se repartit comme suit :

- Une zone de protection intégrale : elle est constituée du parc en son état et ses limites telle quelles sont intangibles et inattaquables. Toutes ses ressources sont mises en conservation au sens stricte de la loi. Elle doit être aménagée comme un « Tout » et le flux migratoire des espèces servira de base pour développer leur sédentarisation et l'écotourisme à travers la mise en place des mares, des salines et des miradors, etc ;
- Une zone d'utilisation partielle : elle comprend toute la périphérie du parc cinq kilomètres à partir des limites actuelles. Dans le contexte de Waza, elle est appelé zone périphérique assimilable à une zone tampon. Ici, toutes les activités anthropiques compatibles avec l'écosystème du parc seront développées. Toutefois, la dynamique de la population qui y vit actuellement doit être sous contrôle aux fins d'éviter de nouvelles installations susceptibles de compromettre les aménagements en cours.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre de ce plan d'aménagement, il sera procédé à l'intérieur du parc à un micro-zonage devant guider les gestionnaires du parc dans la planification des activités d'aménagement telles que l'utilisation des feux de brousse, le récurage des mares et l'ouverture des pistes et à conduire des expéditions éco-touristiques.

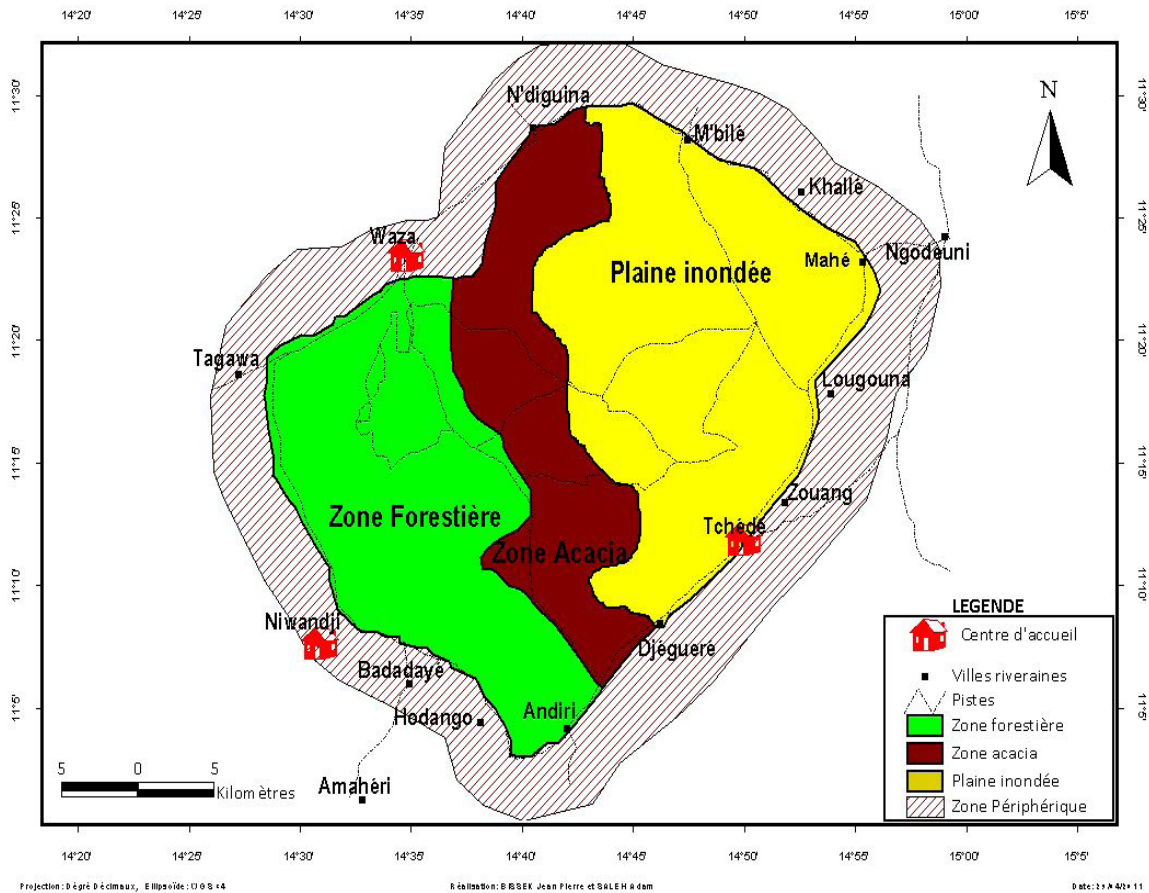


Figure 19 : microzonage du PNW (Saleh)

V.5. Programme d'aménagement

Pour atteindre les résultats cités plus haut, cinq programmes d'aménagement ont été définis pour le PNW :

- Programme de protection et surveillance ;
- Programme de recherche et de suivi écologique ;
- Programme de gestion participative et écodéveloppement ;
- Programme de gestion administrative et financière ;
- Programme de gestion transfrontalière.

V.5.1. Programme de protection et surveillance

Ce programme vise à :

- Renforcer les activités de surveillance et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles dans le Parc National de Waza et de sa zone périphérique ainsi qu'au niveau des corridors ;
- Assurer la protection de l'intégrité du Parc (délocalisation des populations installées dans le parc) ;
- Sensibiliser les acteurs sur le zonage ;
- Matérialiser les limites du parc.

V.5.1.1. Une stratégie de surveillance et de protection des ressources du PNW et sa zone périphérique est élaborée et mise en œuvre

Il s'agira de :

- Elaborer et valider une stratégie de contrôle ;
- Organiser les patrouilles de surveillance dans le parc et sa périphérie ;
- Organiser des contrôles inopinés le long de l'axe routier principal ;
- Organiser les opérations « Coups de Poing » ;
- Instruire et suivre les dossiers de contentieux.

V.5.1.2. *Les empiètements sur l'espace du parc et ses ressources sont maîtrisés*

Il s'agira de :

- Préparer la relocalisation des populations du village Baram à l'extérieur du Parc ;
- Délocaliser les populations du village Baram installées dans le parc (environs 25 familles) ;
- Accompagner la relocalisation des populations du village Baram à l'extérieur du Parc ;
- lutter contre les incursions du bétail sédentaire et transhumant, et la récolte de gomme arabique dans le Parc National de Waza ;
- Déguerpier tous les nouveaux villages installés illégalement à la périphérie du parc.

V.5.1.3. *La sensibilisation, la communication et l'éducation environnementales sont menées auprès de tous les acteurs*

La sensibilisation concernera :

- La sensibilisation des acteurs est indispensable au succès des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles. Il s'agira de :
- Poursuivre la sensibilisation des communautés riveraines sur la sauvegarde du parc ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la législation fauniques et forestières (FMO, Justice, etc.) ;
- Sensibiliser les populations sur la nécessité de protéger les corridors de migration des espèces ;
- Concevoir et réaliser des affiches, dépliants et posters pour la sensibilisation ;
- Distribuer et afficher des affiches, dépliants et posters ;
- Appuyer les groupes ou associations à la protection de la nature ;
- Appuyer les écoles et établissements secondaires à la protection de la nature.

V.5.1.4. *La matérialisation des limites et l'immatriculation du parc sont réalisées*

Il sera question de :

- rouvrir les limites du parc et poursuivre sa signalisation
- Borner le parc ;
- Demande de dispense de la taxe foncière pour l'immatriculation du parc ;
- Immatriculer le PNW.

V.5.1.5. *Infrastructures de surveillance sont construits et autres équipements acquis*

Il s'agira de :

- Réhabiliter les barrières aux entrées principales du parc ;
- Construire les postes surveillance (Halé, Tchédé, Tagawak, Zoan, Lougouma) ;
- Equiper les postes de surveillance ;
- Construire 2 casernes au PNW à Magala et Tchakirou ;
- Equiper 2 casernes au PNW à Magala et Tchakirou ;
- Acquérir le matériel de communication (radios, V-Sat, ..) ;
- Acquérir les armes avec équivalent munition.

V.5.1.6. *Approvisionnement durable en eau du parc et de sa zone périphérique*

Il consistera à :

- Creuser et alimenter les nouvelles mares à l'intérieur du parc (site aviation,) et à l'extérieur du Parc ;
- Curer et entretenir les mares à l'intérieur du parc (Bodelaram, Magala, Mourgouma, Kalia, Goumbouremaram, Dourbatassa, Kinguerewa, Louloubaya) ;
- Creuser les forages et les équiper en système de pompage alimentés en énergie solaire ;
- Sécuriser l'ensemble des équipements de pompage et de plaques solaires.

V.5.2. Programme de recherche et de suivi écologique

La recherche en général et le suivi écologique en particulier sont indispensables dans la gestion durable des aires protégées. Les activités essentielles de recherche consisteront à :

- a). Recherche sur la végétation : Une étude sur la dynamique de la végétation ligneuse des zones Ouest et Sud du Parc a été formulée (Kouaou 1993). Elle vise à mieux situer le manque de régénération des arbres tels Sclerocarya, Acacia et Anogeissus. Une autre sur les ligneux a été réalisée en 2013 à la périphérie du Parc (Jiagho et Kabelong, 2013) et par l'UICN à l'intérieur du Parc. Au cours de l'exécution du plan de recherche, les recherches devront permettre de savoir si la situation de manque de régénération de certains ligneux constaté est liée au des feux, à la pression des éléphants ou à la baisse de la nappe phréatique.
- b). Recherche halieutique : L'importance de la pêche au PNW n'est plus à démontrer. Cependant peu de données permettent de formuler des conseils d'ordre scientifique pour une utilisation éventuelle des ressources halieutiques par les populations riveraines. Une étude devra permettre de déterminer les quantités à prélever sans que cela ne remette en cause la reconstitution du stock et n'affecte négativement la nutrition des oiseaux piscivores.
- c). Recherche sur la grande faune : Une étude sur la dynamique et la structure des populations de certaines antilopes telles que le cobe de Buffon et le damalisque permettra de suivre en détail le changement des effectifs en rapport avec les essais de ré-inondation. Cette étude donnera un canevas pour un suivi régulier des populations des mammifères. Les recherches devront se poursuivre pour pallier aux conflits Hommes-Éléphants.
- d). Recherche sur l'avifaune : Une étude de la dynamique et la structure des populations d'espèces d'oiseaux menacés de disparition, en particulier l'autruche, devra être menée.

V.5.3. Système de suivi de la dynamique des populations animales et des paramètres écologiques opérationnels

- Élaborer et adopter une stratégie de suivi écologique ;
- Renforcer les outils du suivi écologique ;
- Mener des inventaires des espèces animales ;
- Assurer le suivi hydrologique du parc ;
- Assurer le suivi de la dynamique du couvert végétal ;
- Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des feux de brousse ;
- Évaluer les impacts de la mise en œuvre du plan d'aménagement sur le parc et sa périphérie ;
- Matérialiser les couloirs de migration des éléphants et des lions et assurer leur gestion avec la participation des communautés locales ;
- Poursuivre le suivi des mouvements migratoires des éléphants et des lions ;
- Poursuivre le processus de translocation des lions en divagation (Kalfou...) vers le PN Waza ;
- Participer aux opérations ponctuelles de refoulement des pachydermes avec la participation des communautés locales.

V.5.3.2. Mise en place d'un système d'épidémiologie

Mettre en place un dispositif de surveillance épidémiologique (épizooties) dont formation des écogardes, la détermination des épizooties, ...etc.

V.5.3.3. Les études et recherches complémentaires sont réalisées

Les activités de suivi de ce plan d'aménagement sont à la charge du personnel du Parc, avec une assistance des conseillers en ornithologie, en végétation et en dénombrement aérien .

Il s'agit du :

- **Suivi hydrologique** : Un premier réseau de suivi hydrologique a été installé, notamment à l'Est du Parc. Ce réseau doit être développé pour couvrir davantage les Yaérés du parc.
- **Suivi de la végétation** : Le transect Magala –Saourware –Tchikam –Telma –Zwang –Zina, permet

actuellement de suivre les changements de la végétation des Yaérés. Au même titre un dispositif sera établi dans les zones Sud et Ouest du parc, dans le but d'étudier la dynamique de la strate ligneuse.

- **Suivi des feux de brousse :** Un système de suivi des feux de brousse dans le parc devra être mis en place afin d'élaborer progressivement une politique adéquate de mise en feu du parc qui préservera certains types de sols (Hardé) et évitera l'épuisement de la végétation.
- **Suivi de l'avifaune :** Vu l'importance du Parc National de Waza pour les oiseaux d'eau, il est prévu d'exécuter périodiquement un dénombrement d'oiseaux d'eau.
- **Suivi des mammifères :** Pour suivre les effectifs des grands mammifères dans le Parc National de Waza, il est prévu d'y exécuter périodiquement des inventaires systématiques.
- **Suivi des utilisations des terres et des eaux dans la zone périphérique du parc :** L'importance de cette zone pour le bon fonctionnement des écosystèmes du parc demande un suivi suffisamment rapproché des activités de développement qui s'y déroulent. Il s'agit de suivre les différentes formes d'utilisations des terres (habitations, champs, canaux de pêche, zone de parcours,...) et les résultats des exploitations (pêche, agriculture, pâturage).

Aussi les activités suivantes seront conduites :

- Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche et de formation ;
- Réaliser une étude sur le potentiel des PFNL du Parc et sur les axes de valorisation ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche dans le parc et sa périphérie orientée vers une bonne gestion des ressources ;
- Inventorier, cartographier et réhabiliter les salines ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des conflits homme/faune.

V.5.3.4. Programme de gestion participative et écodéveloppement

Ce programme vise l'intégration des activités de conservation et gestion durable des ressources biologiques dans le processus de développement de la localité. Les activités essentielles à prendre en compte dans ce domaine visent à rendre effective la participation des communautés riveraines et autres parties prenantes au processus de gestion du parc. Il s'agit de :

Appui aux initiatives de développement et autres activités génératrices de revenu effectuées

- Aménager des forages d'eau potable et pastoraux dans les villages riverains du PNW ;
- Identifier les activités alternatives et faire accompagner les populations dans leur mise en œuvre ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication au bénéfice des parties prenantes ;
- Négocier et formaliser des MOU avec les communautés riveraines sur les modalités d'accès à certaines ressources du parc dûment approuvées par le conseil scientifiques ;
- Suivre la mise en œuvre des différents MOU signés avec les Communes et certaines organisations de conservation ;
- Faciliter la création des comités de vigilance/de surveillance dans les villages riverains et suivre leur fonctionnement ;
- Assurer la prise en compte du plan d'aménagement dans l'élaboration des plans de développement communaux ;
- Organiser et former/recycler les populations riveraines sur les techniques d'exploitation durable des ressources.

Le développement des outils de promotion du PNW et l'accompagnement des acteurs écotouristiques effectué

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'écotourisme pour le parc et sa périphérie ;
- Poursuivre le développement des outils de promotion (site web, brochures, dépliants etc.) du PNW et sa zone périphérique ;
- Faciliter l'organisation et renforcer les capacités des pisteurs locaux sur les notions d'éco-tourisme ;
- Développer des partenariats avec les promoteurs privés du tourisme.

Infrastructures routières et piste d'atterrissage aménagées

- Poursuivre l'entretien des pistes ;
- Réhabiliter et entretenir annuellement la piste d'atterrissage du parc.

Infrastructures de développement du tourisme aménagées

- Poursuivre la réhabilitation et l'extension du centre d'accueil ;
- Créer des salines artificielles (Boudelaram, Louloubaya, Kinguerwa) ;
- Restaurer les salines de Boudelaram, Anane, Dourbatassa ;
- Réhabiliter et entretenir les miradors existant et les entretenir annuellement ;
- Construire les miradors (Coumbremaram, Tchikam, Mbouét, Zeila et Tallabal), et les entretenir annuellement.

Les concessions pétrolières et les projets de développement ont contribué à l'aménagement du parc et sa zone périphérique

- Négocier, signer et mettre en œuvre des memoranda d'entente avec les concessions pétrolières et autres projets de développement ;
- Evaluer la mise en œuvre des PGES des concessions pétrolières et les autres projets de développement en liaison avec le parc leurs activités ;
- Créer et opérationnaliser une plate-forme de concertations entre tous les opérateurs économiques de la zone de Waza-Logone.

V.5.4. Programme de gestion administrative et financière

Les missions aujourd'hui assignées aux gestionnaires des aires protégées vont au-delà de la seule tâche de surveillance ou de la lutte contre le braconnage pour inclure dorénavant des activités plus larges notamment la coordination des activités de recherche et de suivi écologique, l'éducation environnementale, le suivi des activités génératrices de revenus, les relations publiques, la gestion des conflits, etc.

Ce programme vise à :

V.5.4.1. Organes de Gestion et de coordination fonctionnels

- Actualiser et rendre fonctionnel le Comité scientifique ;
- Créer et rendre fonctionnel le Comité local de consultation ;
- Créer et rendre fonctionnel le Comité de gestion ;
- Assurer le fonctionnement du service de la conservation.

V.5.4.2. La coordination et le suivi-évaluation de la réalisation du plan est régulièrement effectué

- Suivre et évaluer le plan d'aménagement du PNW ;
- Réviser le plan d'aménagement du Parc National de Waza.

V.5.4.3. les ressources humaines renforcées, constamment motivées et recyclées

- Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de motivation du personnel affecté au parc ;
- Recruter et affecter le personnel en qualité et en nombre suffisant ; Poursuivre la formation et le recyclage du personnel.

V.5.4.4. Ressources financières additionnelles pour le PNW recherchés à court, long et moyen terme

- Faire une étude de faisabilité pour le parrainage de certaines espèces animales (éléphant, lions ...) ou du PNW par des Fondations, entreprises, opérateurs économiques, etc et mettre en œuvre les résultats ;
- Faire le lobbying pour que les taxes entrées parc soit utilisées pour les aménagements du parc et sa zone périphérique ;
- Mettre en place des mécanismes de financement durable.

V.5.4.5. Les infrastructures existantes du PNW sont renforcées et leurs équipements

- Équiper la base vie ;
- Construire les postes des secteurs (Ndigina, Mahé, Andirni et Niwadji) ;
- Équiper les postes des secteurs (matériel de bureau, lits, plaque solaires, 01 forage, 01 ordinateur de bureau et imprimante, 01 radio VHF).

V.5.4.6. Equipement additionnels acquis

- Acquérir le matériel roulant (02 véhicule pick up 4x4 et équipés en matériel de communication de communication, 10 motos et une embarcation motorisée) ;
- Acquérir le matériel technique de terrain et équipements individuels (10 GPS, 15 Cybertracker, 150 matériel complet individuel d'un écogarde (tenue, tentes individuels, sac de couchage, sac à dos, matelas gonflable/tapis sol...), 10 appareils photos digital water proof, 25 paires de menottes, 20 boussoles, 15 appareils photos pièges ; 6 video cameras, 10 paires de jumelle) ;
- Acquérir le matériel de bureau et informatique (04 LabTop, 06 desk top avec onduleurs, 02 photocopieurs laser(A3), 02 imprimante laser en couleur A3, 02 Scanner, 5 disques durs externes).

V.5.5. Programme de gestion transfrontalière

Ce programme vise la collaboration transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre de la stratégie régionale des aires protégées du bassin du Lac-Tchad. La Commission du Bassin du Lac-Tchad sera un partenaire clé. Les activités prioritaires comprennent notamment :

V.5.5.1. L'approche paysage transfrontalière est intégrée dans la gestion des ressources du PNW

- Participer à la mise en oeuvre de l'accord de coopération tri national Cameroun-Tchad-RCA et à l'accord de coopération binational avec le Nigéria ;
- Participer aux réunions de concertation et des échanges d'expériences avec d'autres aires protégées ;
- Harmoniser les techniques de suivi-écologique transfrontalier ;
- Négocier et matérialiser les corridors de migration des espèces entre les pays ;
- Rechercher des jumelages avec les aires protégées des pays amis.

5.6. Cadre logique du plan d'aménagement du PNW et de sa zone périphérique

Les activités à mettre en œuvre pour la réalisation des programmes d'aménagement sont énumérées dans le cadre logique couvrant une période de 5 ans et présenté ci-dessous.

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1. Protection et surveillance du PNW et sa zone périphérique sont assurées								3 102 611 476
1.1. Une stratégie de surveillance et de protection des ressources du PNW et sa zone périphérique est élaborée et mise en œuvre								400 529 723
1.1.1. Elaborer et valider la stratégie de contrôle	Stratégie élaborée avant fin 2015 (produire le draft stratégie et tenir un atelier de validation)	A						5 027 470
1.1.2. Organiser les patrouilles de surveillance dans le parc et sa périphérie	Au moins 3 500 H/J de patrouille par an	A						205 060 299
1.1.3. Organiser des contrôles inopinés le long de l'axe routier principal	Au moins 1 contrôle inopiné par mois organisé	C						25 695 699
1.1.4. Organiser les opérations « Coups de Poing »	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 01 opérations « Coups de Poing » organisées localement par trimestre Au moins 01 opération « Coups de Poing » organisée par le DR/MINFOF par semestre en appui au Conservateur Au moins 01 grande opération « Coups de Poing » organisée par le MINFOF par an en appui au Conservateur 	A						129 503 389
1.1.5. Instruire et suivre les dossiers de contentieux	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux audiences (au moins 01 missions de 03 Jrs/ 2 mois a Maroua ou à kousserie) Avocat pour défendre les dossiers critiques (01 avocat tous les 02 mois) 	B						35 242 866
1.2. Les empiètements sur l'espace du parc et ses ressources sont maîtrisés								346 185 353
1.2.1. Préparer la relocalisation des populations du village Baram à l'extérieur du Parc	<ul style="list-style-type: none"> Un comité régional de relocalisation créé et fonctionnel ; Au moins 02 réunions de sensibilisation tenues. 	B						18 980 840
1.2.2. Délocaliser le village Baram installé dans le parc (environs 25 familles);	Population du village Baram installée dans un nouveau site	B						17 310 234
1.2.3. Accompagner la relocalisation des populations du village Baram à l'extérieur du Parc	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau site de délocalisation aménagé - Aménagement et entretien des points d'eau potable Accompagnement dans les activités 	B						193 254 153
1.1.2.4. Lutter contre les incursions du bétail sédentaire ou transhumant, et la récolte de gomme arabique dans le Parc National de Waza	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une campagne de sensibilisation/an Matérialisation des couloirs de transhumance, Aménagement d'au moins 2 pâturage/an Au moins 1 patrouilles mobile de contrôle par mois; 	A						107 009 349
1.1.2.5. Déguerpir tous les nouveaux villages installés illégalement à la périphérie du parc	Au moins 07 villages déguerpis	A						9 630 777
1.3. la sensibilisation, la communication et l'éducation environnementales sont menées auprès de tous les acteurs								169 875 831
1.3.1. Poursuivre la sensibilisation des communautés riveraines sur la sauvegarde du parc	Au moins une réunion par village par trimestre	C						48 052 268
1.3.2. Organiser des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la législation faunique et forestière (FMO, Justice, etc.)	Au moins 1 atelier de formation par an	B						24 528 968
1.3.3. Sensibiliser les populations sur la nécessité de protéger les corridors de migration des espèces	Au moins 1 réunion de sensibilisation tenue par village concerné par an	C						29 354 453

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1.3.4. Concevoir et réaliser des affiches, dépliants et posters pour la sensibilisation	500 posters, affiches, dépliant réaliser	C						8 740 768
1.3.5 Distribuer et afficher des affiches, dépliants et posters	Au moins une campagne de distribution et d'affichage organisée dans chaque arrondissement autour de Waza par an	C						1 347 689
1.3.6 Appuyer les groupes et associations à la protection de la nature	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 01 groupes ruraux et de femmes dans chaque arrondissement autour PNW reçoivent des appuis multiformes en ce qui concerne la protection de la nature Au moins 03 initiatives individuels ou collectif de reboisement appuyées /an 	D						15 890 016
1.3.7 Appuyer les écoles et établissements secondaires à la protection de la nature	Au moins 10 % des écoles et établissements secondaires présents autour du PNW appuyées par an (club environnement, reboisement et kits scolaires)	C						41 961 669
1.4. la matérialisation des limites et l'immatriculation du parc sont réalisées								
1.4.1. Rouvrir les limites du parc et poursuivre sa signalisation	<ul style="list-style-type: none"> 200 km de limites rouverts en année 1 et 4; 15 panneaux signalétiques placées aux endroits stratégiques Plantation d'au moins 11000 plants (1 tous les 15 à 20 m) pour la ceinture verte et entretien annuel 							88 992 777
1.4.2. Bormer le parc	Les limites sont balisées par au moins 50 bornes ;	A	-	-	-	-	-	32 909 935
1.4.3. Immatriculer le PNW	Le PNW est immatriculé	D	-	-	-	-	-	53 224 315
1.5. Infrastructures de surveillance sont construits et autres équipements acquis								
1.5.1. Réhabiliter les barrières aux entrées principales et les voies d'accès à l'intérieur du Parc	<ul style="list-style-type: none"> 02 Barrières réhabilitées 1 en année 1 02 Barrières réhabilitées 1 en année 2 Assurer la présence d'équipe rotatives de 3 écogardes / barriere 	C						60 515 080
1.5.2. Construire les postes de surveillance (Halé, Tchédé, Tagawak, Zoan, Lougouma);	Au moins un poste construit chaque année	B						92 569 559
1.5.3. Equiper les postes de surveillance	Au moins un poste de surveillance est équipé chaque année en matériel de bureau, lits, plaque solaires, 01 forage, 01 ordinateur de bureau et imprimante, 01 radio VHF	B						169 233 616
1.5.4. Construire 01 caserne au PNW à Waza	Une caserne est construite au PNW avant fin année 3	C						57 441 341
1.5.5. Equiper 2 casernes au PNW à Magala et Tchakirou	La caserne est équipés avant fin année 4	C						29 910 371
1.5.6. Acquérir le matériel de communication (radios, V-Sat, téléphones);	<ul style="list-style-type: none"> 2 radios (back-pack), 20 paires de talkies-walkies, et 1 V-SAT acquis avant fin année 1 Installation en année 1 d'une antenne relais et paramétrer les radio-VHF et talkie walkies en année 1 	A						40 000 000
1.5.7- Acquérir les armes avec équivalent munition	40 armes de type kalachnikov et 80 chargeurs et 2000 munitions avant année 2	A						93 861 542
1.6. Approvisionnement durable en eau du parc et de sa zone périphérique assuré								
1.6.1. Creuser et alimenter les nouvelles mares à l'intérieur du parc (site aviation,) et à l'extérieur du Parc (Niwandji, GAIWA)	Trois mares construits et alimentées avant la fin de l'année 3	B						650 064 636

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1.6.2. Curer et entretenir les mares à l'intérieur du parc (Bodelaram, Magala, Mourgouma, Kalia, Goumbouremaram, Dourbatassa, Kinguerwa, Louloumbaya);	<ul style="list-style-type: none"> Huit mares curées et alimentées avant la troisième année; 36 Km du lit du Mayo Vrick curés en année 1 (22 km) et 2 (14) 	A						445 798 126
1.6.3. Creuser les forages et les équiper en système de pompage alimentés en énergie solaire;	10 forages creusés et équipés avant l'année 4	A						310 407 528
1.6.4. Sécuriser l'ensemble des équipements de pompage et de plaques solaires	<ul style="list-style-type: none"> Équipements de pompage et plaques solaires sécurisés (10) avant l'année 4 Une patrouille de surveillance au moins 1 fois par mois 	A						61 091 743
Programme de recherche, suivi écologique et socio-économique 2								
2. Les bases de prise de décision sont renforcées au moyen d'un système efficient de suivi écologique et socioéconomique qui renseigne annuellement les tendances sur la dynamique des populations animales, et sur la contribution des activités de conservation pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales								
2.1. système de suivi de la dynamique des populations animales et des paramètres écologiques opérationnels								
2.1.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de suivi écologique	Stratégie de suivi écologique élaborée au terme de l'année 1	B		-	-	-	-	9 451 940
2.1.2. Renforcer les outils du suivi écologique	Au moins 75 % des écogardes sont formés sur l'utilisation du Logiciel (MIST, SMARTH) et les techniques de collecte et de transfert des données GPS	B						13 478 661
2.1.3. Mener des inventaires des espèces animales	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 1 inventaire réalisé au terme de l'année 4 Au moins 1 balayage annuel du parc à partir des missions de reconnaissance 	B						52 504 372
2.1.4 Assuré suivi hydrologique du parc	Au moins 1 rapport annuel suivi hydrologique à la fin de l'année 2	D						10 032 323
2.1.5. Suivi de la dynamique du couvert végétal	Au moins un transect de végétation suivi par an	C						15 632 334
2.1.6. Élaborer et mettre en œuvre des plans de suivi et de gestion des feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion des feux disponible avant fin année 2 Au moins une mission de suivi/mois pendant 4 mois/an 	C						14 930 804
2.1.7. Évaluer les impacts de la mise en œuvre du plan d'aménagement sur les ressources du parc et sa périphérie	Rapport d'évaluation disponible avant fin année 3	D						26 987 685
2.1.8. Matérialiser les couloirs de migration des éléphants et assurer leur gestion avec la participation des communautés locales	Au moins 50% des couloirs de migration matérialisés; au moins une mission participatif de suivi mensuelle des couloirs de migration à la périphérie	C						41 178 286
2.1.9. Poursuivre le suivi des mouvements migratoires des éléphants et des lions	Au moins un éléphant et un lion bagués tous les deux ans	A						46 861 122
2.1.10. Poursuivre le processus de translocation des lions divagation (Kalfou...), vers d'autres aires protégées	Au moins 6 lions transloqués vers d'autres aires protégées	C						49 955 293
2.1.11. Participer aux opérations ponctuelles de refoulement des pachydermes avec la participation des communautés locales	Nombre de participation aux refoulements effectués (au moins 1 missions de refoulement/mois)	B						15 006 877
2.2. Un système d'épidémiosurveillance est en place								
2.2.1. Mettre en place un dispositif de surveillance épidémiologique (épzooties) dont formation des écogarde, la détermination des épizooties,etc	Dispositif mis en place avant l'année 2 (formation d'une équipes d'écogardes et de vétérinaires, organisation d'au moins 01 mission/mois de suivi; Rapport de suivi disponible annuellement	B						34 680 287
2.4. Les études et recherches complémentaires sont réalisées								
2.4.1. Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche et de formation	MOU de collaboration signée avec au moins 1 université /institution; organisation des réunions d'échange entre le service de la conservation et les institutions de recherche	C						91 433 608
								10 940 386

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2.3.2. Réaliser une étude sur le potentiel PFNL du parc et sur des axes de valorisation	Rapport disponible avant la fin de l'année 3 (Inventaire des PFNL du parc Perspective de valorisation)	B						20 589 535
2.3.3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche dans le parc	Plan stratégique de recherche disponible au terme de l'année 2	B						5 930 560
2.4.4. Inventorier, cartographier et réhabiliter les salines	Le nombre de saline réhabilitées et carte de distribution disponible avant fin année 2	C						6 460 190
2.3.5. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des conflits homme/faune	Stratégie élaborée et mise en œuvre au terme de l'année 2	A						47 512 936
Programme de gestion participative et d'écodéveloppement 3								
3. Valoriser les ressources biologiques et écotouristiques du parc et de sa zone périphérique en vue de la sécurisation et de l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines								
3.1. Les initiatives de développement et autres activités génératrices de revenus sont soutenues et effectives								
3.1.1. Aménager des forages d'eau potable et pastoraux dans les villages riverains du PNW	Au moins 15 forages d'eau potable et 02 forage pastoral aménagés et fonctionnels	B						166 208 253
3.1.2. Identifier les activités alternatives et faire accompagner les populations dans leur mise en œuvre	Au moins 100 microprojets identifiées et financées	B						499 378 471
3.1.3. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information, d'éducation et de communication au bénéfice des parties prenantes	Stratégie disponible au terme de l'année 2	C						11 441 001
3.1.5. Négocier et formaliser des MOU avec les communautés riveraines sur les modalités d'accès à certaines ressources du parc	Au moins 01MoU signé au terme de l'année 4	B						4 707 667
3.1.6 suivre la mise en œuvre des différents de Mou signés avec les Communes et certaines organisations de conservation	Au moins une rencontre annuelle d'échanges et de discussions tenues entre les Communes, les Organisations de Conservation et le Service de Conservation du PNW	D						8 956 257
3.1.7 Faciliter la création des comités de vigilance/de surveillance dans les villages riverains et suivre leur fonctionnement	Au moins 15 comités de vigilance/surveillance fonctionnel	C						22 951 562
3.1.8 Assurer la prise en compte du plan d'aménagement PNW dans l'élaboration des plans de développement communaux	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'atelier de validation des PCD et à la session de planification annuelle du conseil municipal; Nombre d'activités du plan d'aménagements inscrit dans les plans de développement communaux 	C						12 378 768
3.3.1.9. Organiser et former/recycler les populations riveraines sur les techniques d'exploitation durable des ressources	Au moins 3 sessions de formation organisées	C						74 915 528
3.2. le développement des outils de promotion du PNW et l'accompagnement des acteurs écotouristiques effectué								
3.2.1. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie d'écotourisme pour le parc et sa périphérie	Document de stratégie disponible avant fin 2016	C						33 790 091
3.2.2. Poursuivre le développement des outils de promotion (publi reportage.) du PNW et sa zone périphérique	1 Site web opérationnel, Au moins 1.000 dépliants et brochures, 01 video, disponibles chaque année	C						34 929 121
3.2.3. Faciliter l'organisation et renforcer les capacités des pisteurs locaux sur les notions d'éco-tourisme	Au moins 2 sessions de formations avant la fin 2016	C						10 142 042

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
3.2.4. Développer des partenariats avec les promoteurs privés du tourisme	Au moins 1 partenariat opérationnel à la fin 2017	C			-	-	-	10 150 985
3.3. Infrastructures routières et piste d'atterrissage aménagées								155 649 889
3.3.1. Poursuivre l'entretien des pistes	Au moins 100 km de pistes sont entretenues dans le parc chaque année	A						129 994 427
3.3.3. Réhabiliter et entretenir annuellement la piste d'atterrissage du parc	La piste d'atterrissage est réhabilitée avant fin de l'année 1 et	C						25 655 462
3.4. Infrastructures de développement du tourisme aménagées								209 199 858
3.4.1. Poursuivre la réhabilitation et l'extension du centre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Centre d'accueil réhabilité au terme de l'année 2; Au moins 5 nouvelles chambres construites au terme de l'année 5 	C						119 920 062
3.4.2. Créer des salines artificielles	10 salines artificielles sont créées dès la fin de la troisième année	C						9 525 107
3.4.3. Restaurer les salines de (Boudelaram, Anane, Dourbatassa)	Trois salines restaurées avant début année 3	C						998 709
3.4.4. Réhabiliter les miradors existants (Bode laram, Louloubaya et Kinguerwa) et les entretenir annuellement	<ul style="list-style-type: none"> 03 miradors réhabilités en année 1 et 2 Entretien annuel régulièrement effectué des l'année 3 	B						20 085 970
3.4.5. Construire les miradors (Coubremaram, Tchikam, Mbouét, Zeila et tallabal), et les entretenir annuellement	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 02 miradors sont construits dans les zones à forte fréquentation animale chaque année Entretien annuel régulièrement effectué des l'année 3 	C						58 670 010
3.5. Les concessions pétrolières et les projets de développement contribuent à l'aménagement du parc et sa zone périphérique								54 980 336
3.5.1. Négocier, signer et mettre en œuvre des mémoranda d'entente avec les concessions pétrolières et autres projets de développement	Au moins 1 réunion de concertation / semestre; Au moins un MoU signé au terme de l'année 3	B						14 999 379
3.5.2. Evaluer la mise en œuvre des PGES des concessions pétrolières et les autres projets de développement en liaison avec le parc leurs activités.	Au moins 01 mission d'évaluation des PGES par an	D						9 998 836
3.5.3. Créer et opérationnaliser une plate-forme de concertations entre tous les opérateurs économiques de la zone de Waza-Logone	Un acte de création est signé; au moins une réunion organisée par an	A						29 982 122
Programme de Gestion administrative et financière 4								
4. Assurer la coordination des activités d'aménagement du PNW								1 559 062 919
4.1. Organes de Gestion et de coordination fonctionnels								483 692 098
4.1.1. Actualiser et rendre fonctionnel le Comité scientifique	Le Comité scientifique est opérationnel avant fin 2015 et session annuelle régulièrement tenue	A						35 867 494
4.1.2. Créer et rendre fonctionnel le Comité local de consultation;	Le comité local de consultation est créée avant fin 2015 et session annuelle régulièrement tenue	A						55 483 659
4.1.3. Créer et rendre fonctionnel le Comité de gestion	Le Comité de gestion est créé avant fin 2015 et session annuelle régulièrement tenue	A						71 180 720
4.1.4. Assurer et améliorer le fonctionnement du service de la conservation	<ul style="list-style-type: none"> Unités créés fonctionnels avant fin année 1 Paiement mensuel/annuel des coûts opérationnels de fonctionnement du OG, des postes et secteurs et des charges salariales du personnel administratif 	A						321 160 225

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
4.2. Les infrastructures existantes du PNW sont renforcées et les équipements additionnels acquis								160 595 639
4.2.1. Suivre et évaluer le plan d'aménagement du PNW	Rapports de suivi évaluation disponibles	A						76 620 682
4.2.2. Réviser le plan d'aménagement du Parc national de waza	Plan d'aménagement révisé disponible fin 2019	B						83 974 957
4.3. les ressources humaines renforcées, constamment motivées et recyclées								246 775 841
4.3.1 Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de motivation du personnel affecté au parc	Manuel de procédure élaboré et mise en œuvre avant fin année 1	B						109 912 679
4.3.2. Recruter et affecter le personnel en qualité et en nombre suffisant	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 13 écogrades affectés avant fin année 4 ; Au moins 01 infirmier vétérinaires affectés au PNW ; Au moins 01 infirmier vétérinaires affectés au PNW 	B						52 104 751
4.3.3. Poursuivre la formation et le recyclage du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 04 cadres (chef de service/chef d'unité) recyclés tous les 2 ans Au moins une session de formation par an pour les écogardes 	B						84 758 410
4.4. Ressources financières additionnelles pour le PNW recherchés à court, long et moyen terme								16 059 434
4.4.1. Explorer la possibilité de faire « parrainer » certaines espèces animales (éléphant, lions ...) ou le PNW par des Fondation, entreprises, opérateurs économiques, etc...	<ul style="list-style-type: none"> Étude de base menée avant fin 2015 Au moins 01 espèce phare parrainé au terme de 2018 	D		-	-	-	-	4 996 120
4.4.2. Faire le lobbying pour que les taxes entrées parc soit utilisées pour les aménagements du parc et sa zone périphérique	Note technique adressé au MINFI au terme de l'année 1	A		-	-	-	-	0
4.4.3. Explorer les possibilités de mettre en place des mécanismes de financement durable (déplacé à 4.4.3)	<ul style="list-style-type: none"> Étude de base menée avant fin de l'année 3 Au moins 01 mécanisme de financement fonctionnel au terme de l'année 4 	B	-	-				11 311 414
4.5. les infrastructures existantes du PNW sont renforcées								304 032 905
4.5.1. Équiper la base vie;	Bâtiment équipé en mobilier de bureau avant fin année 3. Installation d'un groupe électrogène d'au moins 40 KVA en 2015	B						79 542 662
4.5.2. Construire les poste des secteurs (Ndigina, Mahé, Andirni et Niwadji);	Au moins un poste de secteur construit chaque année	B						74 743 987
4.5.3. Équiper les postes des secteurs	Au moins un poste de secteur équipé chaque année en matériel de bureau, lits, plaque solaires, 01 forage, 01 ordinateur de bureau et imprimante, 01 radio VHF	A						149 746 256
4.6. Equipement additionnels acquis								347 907 002
4.6.1. Acquérir le matériel roulant	2 véhicules WD (pick-up mono-cabine aménagés avec sièges et système de communication), 10 motos, 1 hors-bords, fournies au PNW en 2016 et en 2018	A						160 868 400
4.6.2. Acquérir le matériel technique de terrain, (GPS, cyber trackers, , paquetage de brousse, uniforme...)	Matériel disponible en année 1 et matériel individuel renouvelé en année 4 (10 GPS, 15 Cybertracker, 150 matériel complet individuel d'un écogarde (tenue, tentes individuels, sac de couchage, sac à dos, matelas gonflable/tapis sol...), 10 appareils photos digital water proof, 25 paires de menottes, 20 boussoles, 15 appareils photos pièges ; 6 video cameras, 10 paires de jumelle,	A						153 397 489
4.6.3. Acquérir le matériel de bureau et informatique (ordinateurs, photocopieur, imprimantes, scanner, fournitures de bureau...)	En année 1, et renouveler en année 4, 04 LabTop, 06 desk top avec onduleurs, 02 photocopieurs laser(A3) une imprimante laser en couleur A3, 02 Scanner, 5 disques durs externes	A						33 641 113

Résultats attendus/Activités	Indicateurs	Prioritisation	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Programme de gestion transfrontalière 5								
5. Développer la collaboration transfrontalière pour la conservation et la gestion de la biodiversité								
5.1. l'approche paysage transfrontalières est intégré dans la gestion des ressources du PNW								
5.1.1. Participer à la mise en œuvre de l'accord de coopération tri national Cameroun-Tchad-RCA	Au moins 2 réunions tenues pour l'élaboration de la stratégie de lutte anti-braconnage au niveau de la frontière Cameroun/Tchad; Au moins 01 mission de suivi binationale de migration des pachydermes organisée en collaboration avec les forces de défense par an	B						29 433 214
5.1.2. Participer aux réunions de concertation et des échanges d'expérience avec d'autres aires protégées	Au moins 2 voyages d'échanges effectués	C						29 940 108
5.1.3. Harmoniser les techniques de suivi-écologique transfrontalier	Au moins une réunion d'échanges et de restitutions des résultats de suivi-écologique tenue annuellement	C						10 004 088
5.1.4. Négocier et matérialiser les corridors de migration des espèces entre les pays	Au moins 2 corridors matérialisés et conjointement suivi avant fin année 5 (entre le PNW - Nigeria et le PNW-Tchad)- vers le PN Kalamaloué,	A						21 514 865
5.2. Le développement de nouveaux mécanismes de coopération est effectif								
5.3. Rechercher des jumelages avec des aires protégées des pays amis	Au moins un jumelage avec une autre aire protégée étrangère signé (un voyage d'échange international organisé annuellement)	D						5 005 985

Légende :

OE :	Opérateurs Economiques	CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
AA :	Autorités Administratives	AT :	Assistance Technique (UICN, WWF, CEDC, EFG, SNV et autres)
FMO :	Forces de Maintien de l'Ordre	MINFI :	Ministère des Finances
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie	MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune	MINTOUL :	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINCULT :	Ministère de la Culture	MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
MINEPIA :	Ministère de l'Elevage, Pêches et Industries Animales	MINDCAF :	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINTP :	Ministère des Travaux Public	MINAS :	Ministère des Affaires Sociales

Si l'on se réfère au cadre logique qui présente le détail des activités à mener, le plan couvre une période de cinq (05) ans et prend effet à partir de la date de l'approbation du plan d'aménagement par le Ministère en charge des Aires Protégées. A la fin de la période couverte par ce plan, les conditions suivantes doivent être satisfaisantes :

- Les structures mises en place sont fonctionnelles, bien intégrées dans leur contexte institutionnel et social ;
- La suffisance des moyens mis à la disposition des responsables du PNW pour exécuter les différentes tâches de gestion du Parc ;
- Une gestion durable du Parc et de ses alentours est assurée ;
- La participation de la population est effective.

VI.1. Structures de gestion

Ces structures concernent le service de la conservation, le comité de gestion et le conseil scientifique et le conseil local consultatif.

VI.1.1. Service de la Conservation

C'est la structure chargée de l'exécution du plan d'aménagement. A cet effet l'organigramme proposé comprend :

- Une Unité Administration et Finance ;
- Une Unité Protection ;
- Une Unité d'Intégration au Développement ;
- Une Unité Recherche et Suivi écologique ;
- Une Unité transfrontalière.

VI.1.1.1. Unité Administration et Finance

Placée sous l'autorité d'un chef d'unité, elle est chargée de :

- De la tenue des documents budgétaires et comptables ;
- De la préparation des documents d'engagement ;
- Du suivi des engagements ;
- De la collecte des recettes du parc
- De la tenue des dossiers du personnel ;
- Du suivi de la logistique ;
- Des courriers et de la documentation.

VI.1.1.2. Unité Protection

Elle est placée sous l'autorité d'un(e) chef d'unité. Afin de mener à bien sa mission le chef d'unité dispose d'une équipe mobile d'intervention dotée des capacités opérationnelles adéquates et des postes fixes de contrôle. L'unité est chargée de :

- La lutte anti-braconnage dans le parc;
- La participation aux activités d'inventaire et de suivi écologique ;
- Le suivi en collaboration avec les chefs de postes dans la zone périphérique des activités de lutte contre le braconnage;
- L'organisation des activités de l'équipe mobile d'intervention ;
- Du suivi des activités des postes fixes de contrôle

- De la communication radio et transmission ;
- Du contrôle de l'exécution des termes des conventions signées entre l'Administration du parc et les populations riveraines pour l'accès à certaines ressources du parc et de la zone périphérique ;
- De l'instruction et du suivi du contentieux.

VI.1.1.3. Unité Intégration au Développement

Placée sous l'autorité d'un chef, cette structure est chargée :

- De l'élaboration des termes de conventions signées avec les populations pour la gestion du centre d'accueil et d'information du parc ;
- Des relations avec les opérateurs en activités dans la région ;
- De la valorisation et du développement touristique du parc (formation et encadrement des guides, accueil des touristes, code de conduite, etc.) ;
- De la coordination des activités promotionnelles ;
- De l'information des populations riveraines et des autorités locales sur les activités du Sanctuaire ;
- De la facilitation, la mise en œuvre et le suivi des accords de co-gestion des ressources biologiques avec les acteurs de la zone périphérique ;
- Du renforcement des capacités des populations locales et leurs organisations dans l'élaboration et la mise en œuvre des micro-projets en cohérence avec l'aménagement du Parc ;
- De la réalisation des travaux d'aménagement (pistes, mares etc..).

VI.1.1.4. Unité de Recherche et Suivi écologique

Placée sous l'autorité d'un chef d'unité. Elle est chargée :

- De la recherche sur les thèmes prioritaires en collaboration avec les structures partenaires ;
- Du suivi des activités de recherche et des études ;
- De la mise en œuvre de la politique de gestion des feux de brousse ;
- De l'étude de la dynamique de la faune et de la flore ;
- De la planification et de l'utilisation des ressources identifiées et définies dans le plan d'aménagement en liaison avec le conseil scientifique
- Du suivi de l'exécution des inventaires fauniques et floristiques dans le parc et sa zone périphérique ;
- De la mise en place d'une base de données écologique.

VI.1.1.5. Unité transfrontalière.

Placée sous l'autorité d'un chef d'unité. Elle est chargée de tous les aspects relatifs à la gestion transfrontalière. Elle est chargée des missions suivantes :

- participation à la mise en œuvre des initiatives transfrontalières de conservation ;
- participation au suivi des mécanismes de financement durables transfrontaliers ;
- mise en œuvre des programmes d'aménagement dans les zones transfrontalières ;
- mise en œuvre des processus de concertations en vue de la conception, planification et mise en œuvre des plans de gestion transfrontaliers ;
- suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'aménagement transfrontaliers ;
- suivi des plates-formes de collaboration en vue de la mise en œuvre des programmes d'aménagement transfrontaliers ;
- suivi de la réalisation et de la maintenance des infrastructures transfrontaliers.

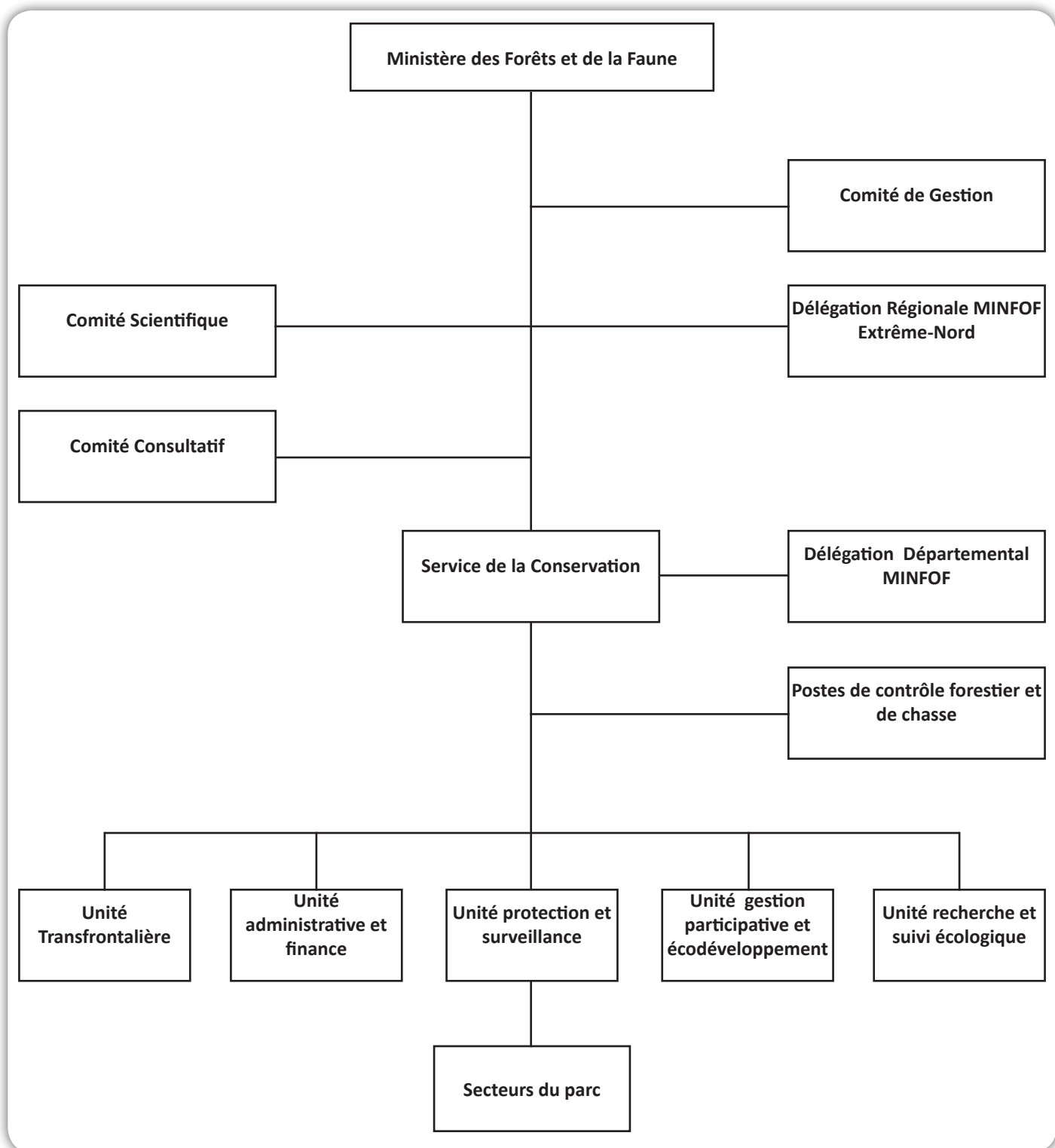


Figure 20: Organigramme du service de la conservation du PNW

VI.1.2. Comité de gestion du Parc National de Waza et de sa zone périphérique

Le comité est composé des différents acteurs qui sont directement impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources du parc et de sa zone périphérique. Le comité de gestion se réunit au moins une fois par an, il a pour mission de :

- Approuver le budget et le plan de travail annuel élaboré par le conservateur ;
- Evaluer la mise en œuvre du plan d'Aménagement ;
- Adopter les propositions présentées par les comités scientifique et technique et consultatif local ;
- Harmoniser les interventions des différents acteurs en vue de la gestion durable des ressources dans le parc et sa zone périphérique.

Il est composé de :

Président : Secrétaire Général MINFOF

Rapporteur : Conservateur PNW

Membres :

1. Représentant Gouverneur de la Région de l'Extrême Nord;
2. Préfet du Département du Logone et Chari ;
3. Directeur de la Faune et des Aires Protégées MINFOF ;
4. Directeur des Affaires Générales MINFOF ;
5. Chef de la Division de la Coopération et de la Programmation MINFOF ;
6. Délégué Régional (DR) des Forêts et de la Faune de l'Extrême Nord ;
7. Sous-Directeur de la Conservation de la Faune ;
8. Sous-Directeur des Aires Protégées ;
9. DR de l'Environnement d'Extrême Nord;
10. DR des Mines Extrême Nord;
11. DR de l'Agriculture et Développement Rural Extrême Nord;
12. DR de l'Elevage, Pêches et Industrie Animal Extrême Nord;
13. DR du Tourisme Extrême Nord;
14. DR du MINEPAT ;
15. Député du Logone et Chari ;.
16. un représentant société pétrolière ;
17. Un représentant du PNDP
18. Un représentant des collectivités locales riveraines (Waza) ;
19. Un représentant de l'UICN ;
20. Un représentant des ONG locales ;
21. Un représentant des opérateurs touristiques ;

VI.1.3. Comité Consultatif Local

Le comité consultatif local se réunit au moins deux fois par an et est chargé d'identifier des actions d'ordre socio-économique conformément aux activités inscrites dans le plan d'Aménagement à soumettre à la session du Comité de Gestion. Il est composé des membres ci-après :

Président : Préfet du Département du Logone et Chari

Rapporteur : Conservateur du PNW

Membres :

1. Sous-préfet de Waza
2. Maire de la commune de Waza
3. Maire de la Commune de pété
4. Maire de la Commune de Zina
5. Maire de la Commune de Logone –Birni
6. Délégué Départemental MINFOF du Logone et Chari(LC)
7. DD Mines (LC)
8. DD Agriculture et Développement Rural(LC)
9. DD Environnement et Protection de la Nature (LC)
10. DD Elevage, Pêche et Industrie Animale (LC)
11. Représentants ONG Internationales opérant dans la zone
12. 05 Représentants des Chefs traditionnels (Waza, Ngodeuni, Zina, Kossa et Pété)
13. 04 Représentants des zones (Nord Est, Ouest, Sud)
14. 04 Représentants des zones (Nord Est, Ouest, Sud)
15. 01 Représentant des jeunes
16. 02 Représentants des éleveurs (transhumants et sédentaire)
17. 02 Représentants des agriculteurs
18. 02 Représentants des ONG locales (ACEEN, ACODED, CADEPI et CARPA)
19. Conservateur du Parc National de Kalamaloué
20. Les projets de développements (PDRI-LC, SNV, PRODEBALT)

Au plan local, ce comité a pour missions de/d' :

1. Faciliter la communication entre tous les acteurs locaux ;
2. Encourager les acteurs locaux de la zone à la conservation de la biodiversité ;
3. Prospector toutes les sources de financement locales pour la mise en œuvre de plan d'aménagement ;
4. Veiller à ce que la zone périphérique soit délimitée et matérialisée ;
5. Décourager les nouvelles installations des habitats dans la zone périphérique ;
6. Veiller à une meilleure utilisation des ressources aménagées et naturelles dans la zone périphérique ;
7. Suivre la gestion des fonds/ressources alloués au développement de la zone périphérique ;
8. Trouver un consensus sur les priorités d'aménagement de la zone périphérique inscrites dans le plan d'aménagement ;
9. Veiller au respect des conventions entre les populations riveraines et les autres acteurs ;
10. Veiller sur les procédures de règlement des conflits, le cas échéant en formuler ;
11. Définir la procédure de négociation et des partages des bénéfices ;
12. Veiller à la mitigation des conflits Hommes/Faune et les problèmes de gestion de l'espace dans la zone périphérique ;
13. Donner une orientation stratégique aux activités génératrices de revenus et la cohérence entre celles-ci et l'écosystème du Parc.

NB : Aussi, le comité consultatif local doit soumettre toutes ses décisions et initiatives à l'appréciation du comité de gestion.

VI.1.4. Comité scientifique et technique

Ce comité est un organe consultatif et de conseil; Il se réunit une fois par an et a pour missions de :

- Examiner la qualité scientifique des activités de recherche et suivi écologique ;
- Valider les résultats de recherche menées dans le Parc et sa zone périphérique ;
- Faciliter la publication et la valorisation des résultats de recherche ;
- Promouvoir le partenariat entre les institutions de recherche et le Parc ;
- Déterminer la pertinence des activités de gestion durable des ressources ;
- Identifier les possibilités de financement des activités de recherche.

Les membres du comité scientifique sont notamment :

Président : Directeur de la Faune et des Aires Protégées ;

Rapporteur : Conservateur du PNW

Membres :

- | | |
|--|--|
| 1. Directeur de la Recherche au MINRESI ; | 5. Un représentant de WWF |
| 2. Un enseignant –Chercheur de l’Antenne de l’Université de Dschang (CEDC) ; | 6. Un représentant d’UICN |
| 3. Un enseignant –Chercheur de l’Institut Supérieur du Sahel | 7. Un enseignant de l’Ecole de Faune de Garoua |
| 4. Un Chercheur de l’Institut de Recherche Agronomique pour le Développement de Maroua ; | 8. Conservateur du Parc National de Kalamaloué |

VI.2. Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes

VI.2.1. Autres services déconcentrés de l’Etat

La mise en œuvre du plan d’aménagement nécessite l’implication des différentes sectorielles à l’atteinte des objectifs de conservation. (MINDEF, MINJUSTICE, MINTOUL, MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINATD, MINEPAT, MINMAP, MINTRANSPORT). Il s’agit principalement des sectorielles suivantes :

- Le MINADT au travers des autorités administratives que sont le Gouverneur de la région de l’Extrême-Nord, le Préfet du Département de Logone et Chari et les Sous-préfets des arrondissements de Waza, Zina Pétte et Logone Birni. Ils assurent la coordination et la tutelle de tous les services des départements ministériels présents dans leurs unités respectives de commandement. Ces autorités sont appelées à assumer une responsabilité directe de supervision et de représentation dans les opérations d’aménagement des secteurs du PNW. Par ailleurs, compte tenu de leurs prérogatives en matière d’application de la réglementation sur la circulation des armes à feu et des munitions (délivrance des permis de port d’arme et d’achat des munitions), les autorités administratives sont directement concernées par la régulation des activités de chasse.
- La Délégation régionale du MINEPAT et la Délégation départementale du LC qui assurent la coordination des programmes nationaux d’aménagement du territoire et constituent de ce fait, est un organe fédérateur pour la gestion du parc. Ils s’emploient dans la planification de l’utilisation du Budget d’Investissement Public consacré au secteur de la faune.
- Les personnels du MINFOF, qui en tant qu’agents assermentés de police judiciaire à compétence spéciale, et dans le cadre de leurs missions «de recherche, de constatation et de suivi des répressions des infractions commises en matière de forêt, de la faune et de pêche» (loi n° 94/01 du 20 janvier, art. 141), travaillent sous la supervision directe des représentants locaux du Ministère Public. Ces missions s’exercent sans préjudice aux prérogatives des officiers de police à compétence générale (force de maintien de l’ordre). Par ailleurs, aux termes de l’article 142 de la loi suscitée, les agents assermentés du MINFOF peuvent, dans l’exercice de leurs fonctions, «requérir la force publique pour la recherche et la saisie des produits exploités, transportés, ou vendus frauduleusement, afin d’obtenir l’identification du contrevenant».
- Dans la pratique, la contribution des forces de maintien de l’ordre (MINDEF et Sûreté Nationale) est régulièrement sollicitée; notamment à l’occasion des opérations de grande envergure destinées entre autres à déloger des campements de braconniers installés dans le domaine forestier permanent, le renforcement des capacités tactiques, physiques et opérationnelles des écogardes.
- Le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL), représenté par la Délégation Régionale de l’Extrême-nord, est chargé de la viabilisation et de la promotion du potentiel écotouristique du parc et de sa zone périphérique.
- Le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MINADER), au niveau de la délégation départementale et des délégations d’arrondissements, joue un rôle important en matière d’estimation et de définition des moyens de compensation de la grande et moyenne faune sauvage sur les cultures dans la zone périphérique. Il assure la promotion, l’encadrement des initiatives locales de développement et le contrôle de l’avancée des fronts agricoles, particulièrement à la zone périphérique du parc soumise aux contraintes de protection.

- La Délégation Régionale des Pêches et des Industries Animales l'Extrême-nord, ainsi que son démembrement départemental assurent la promotion et l'encadrement adéquats des activités pastorales.
- La Délégation Régionale des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et son démembrement au niveau départemental, sont chargés du suivi et du contrôle des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière dans la zone périphérique du PNW.
- Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) est chargé de la coordination et de la mise en œuvre des programmes de recherche.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), qui assure la tutelle des universités d'Etat, constitue un allié pour la mise en œuvre des programmes de recherche. Le PNW accueille des étudiants de certaines universités nationales (Maroua, Dchang, Ngaoundéré, ...) et étrangères (Ceux-ci, grâce à leurs travaux académiques, contribuent à l'amélioration des connaissances biologiques et socioéconomiques du parc et sa périphérie).
- Les Ministères de l'Education de Base (MINEDUB) et des enseignements secondaires (MINESEC) occupent un maillon essentiel dans la stratégie nationale de lutte anti-braconnage à travers l'éducation environnementale et la sensibilisation.
- Les écoles de formation telles l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), et l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF) constituent un maillon fort dans le renforcement de capacités des écogardes afin d'être opérationnel sur le terrain.
- Le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) à travers son démembrement aura pour objectif d'améliorer la gouvernance et l'intégrité du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics en vue d'assurer la qualité de la dépense publique et l'effectivité de la réalisation des projets arrêtés dans le PNW.

VI.2.2. Collectivités locales décentralisées

Les collectivités locales décentralisées seront impliquées à la mise en œuvre de ce plan dans le volet mise en valeur de l'écotourisme et sensibilisation. Cette gestion concertée du parc s'appuie sur un cadre de collaboration déjà matérialisée par les MoU signés entre le MINFOF et les communes de Waza, Zina et Pétté. Ce MoU vise d'une part dans le cadre d'une gestion participative à les impliquer dans le développement de l'écotourisme dans le PNW, mais également dans la sensibilisation et l'encadrement des populations locales sur les enjeux de conservation des ressources naturelles.

VI.2.3. Organisations internationales/partenaires au développement, Projet et Programme

Les ONG s'occupent de l'appui technique et de la formation des populations et administrations. Les principaux ONG et partenaires intervenant dans le parc sont :

- La SNV (Organisation Néerlandaise pour le Développement) qui intervenait dans le domaine du Développement Institutionnel et du Renforcement des capacités des organisations et collectivités;
- Le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) qui intervenait dans l'appui à la conservation de la biodiversité du parc et au maintien des espèces clés et ou en voie de disparition dans le cadre de sa convention avec le MINFOF. Ses activités consistaient en l'équipement (Tenues), l'appui à la lutte contre le braconnage, le dénombrement aérien, la pose de colliers aux éléphants pour le suivi des mouvements migratoires et la résolution des conflits homme-faune;
- L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) qui a conduit des actions de consolidation des acquis du projet Waza- Logone et l'élaboration du plan de gestion de la plaine de Waza- Logone qui intègre le parc, appuie actuellement le parc et sa périphérie du projet de la mise en oeuvre du Projet de Sécurisation des Moyens d'existences des populations riveraines. Par ailleurs, cette structure a conduit une initiative sur le pastoralisme ;
- Les ONG nationales quant à elles sont constituées d'ACEEN, CARPA, CADEPI, et interviennent respectivement dans le plaidoyer, l'appui au pastoralisme, le développement local, et la conservation des ressources fauniques.
- KfW à travers le Fond Commun entend réaliser un certain nombre d'infrastructures dans le parc (mares, forages, pistes, postes de surveillance);
- USFWS (Fish and Wildlife Service) finance un projet de suivi et de mitigation des conflits homme/lion dans et autour du PNW;

- Le Programme de Développement Durable du Lac Tchad (PRODEBALT) de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) engagé sur le renforcement des capacités et appuis aux groupes de pêcheurs, matérialisation des couloirs de transhumance, le reboisement;
- Le PNDP assiste les communes à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans locaux de développement et la réalisation des infrastructures et l'appui à certains secteurs socioéconomiques;
- Le Projet de Développement Rural Intégré - Chari Logone (PDRI-LC) dont les actions en faveur du PNW sont prévues à partir de 2015. Elles pourront porter sur le zonage, bornage, matérialisation des limites et immatriculation du parc, la matérialisation et la gestion des corridors ; l'appui matériel aux services de la conservation;
- L'Association Action Concertée pour le Développement Durable (ACODED) qui prévoit en collaboration avec ses partenaires des appuis pour la lutte anti-braconnage, l'éducation environnementale, le développement du tourisme national ainsi que le suivi des conflits homme – éléphant ;
- Le Centre d'Etude et de Développement de l'Environnement au Cameroun (CEDC) qui prévoit participer à la mise en œuvre des activités du programme recherche et suivi-écologique, particulièrement la collecte des données sur les conflits Homme Faune.

VI.2.4. Industries extractives et autres grand projets

Pour l'ensemble des acteurs actuels ou futurs, il se posera la nécessité de conjuguer les efforts pour garantir la compatibilité entre leurs activités et les impératifs de conservation des ressources naturelles du PNW. Dans cet ordre d'idée des memoranda d'entente expliciteront les contenus des actions conjointes à mener pour garantir l'intégrité du PNW.

VI.2.5. Opérateurs économiques

Compte tenu du potentiel élevé du PNW en matière d'écotourisme, les opérateurs du secteur privé devraient être impliqués afin d'améliorer la qualité de l'accueil (structures hôtelières, tour-opérateurs...). En effet, la rétention des touristes aussi longtemps que possible dans les villages riverains permettent une large redistribution des devises aux populations à travers les activités culturelles organisées pour les touristes (danses, contes et fables, rites, ventes d'objets d'art traditionnel), l'hébergement et la restauration.

La Région de l'Extrême -nord a un potentiel d'hébergement estimé à 70 hôtels, de 950 chambres et de 1080 lits. Ces hôtels sont situés principalement dans les villes de Maroua et de Kousseri; le Parc National de Waza se trouvant à mi-parcours entre les deux villes suscitées. La ville de Waza dispose d'un campement touristique d'une capacité d'environ 40 chambres. De même, dans le cadre de l'implication des populations locales à la gestion du parc, un centre d'accueil d'une capacité de 10 chambres a été construit et cédé au Comité de gestion du parc. Cette initiative mérite d'être soutenue par l'extension du centre d'accueil. Les initiatives personnelles seront encouragées par la mise en place des mécanismes de financement au titre de micro -crédits permettant d'étendre les capacités d'accueil.

VI.2.6. Communautés riveraines

Il est primordial que les conditions de vie des populations riveraines s'améliorent parallèlement à la protection et conservation de la biodiversité du complexe. Les populations riveraines doivent tirer des bénéfices tangibles en participant directement à la gestion du parc ou par le développement du tourisme/écotourisme dans le parc et sa périphérie. Le développement de bonnes pratiques d'agriculture, d'élevage, de pêche hors du parc devra être encouragé. La survie du parc dépend aussi de son intégration dans le processus de développement socio-économique des populations riveraines. Pour survivre à la pression humaine, l'existence du parc doit se justifier tant du point de vue bioécologique que socio-économique, d'où l'intérêt de promouvoir dans sa zone périphérique, des microprojets rémunérateurs alternatifs à l'exploitation irrationnelle de ces ressources naturelles. Autant que possible on prendra en considération les besoins des communautés riveraines (rites traditionnels, culturels et ancestraux etc.) ainsi que la collecte de certaines ressources naturelles (collecte des PFNL, du bois mort, pêche, etc.) à l'intérieur des zones bien circonscrites, et après approbation du conseil scientifique du parc. L'Etat a le rôle d'assurer que l'accès à certaines ressources n'ira pas au détriment de la conservation, mais au contraire la renforcera. Ceci nécessite une forme de réglementation de la contrepartie (des conventions, des contrats,...) avec des clauses de « correction » au cas où un des partenaires ne respecte pas les termes du contrat.

Les artisans formés dans le cadre des activités de production des objets d'art devront aménager des centres de production. A ce niveau, un concours financier devra être attendu dans le cadre des micro- crédits.

VI.2.3. Moyens financiers et des mécanismes d'allocation

Le budget estimatif pour la mise en œuvre du plan d'aménagement pendant les cinq prochaines années s'élève à 6 489 millions de FCFA. Dans le souci de permettre une mise en œuvre optimale du présent plan, le Gouvernement devra en plus de ses partenaires traditionnels (UICN, WWF) faire recours à d'autres bailleurs de fonds afin d'acquérir des financements additionnels et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PA.

Le plan d'aménagement étant élaboré dans des conditions existantes à une période donnée, il faudra au bout de cinq prochaines années, le réévaluer afin de déterminer les modifications à y apporter pour qu'il reste toujours un outil d'aménagement utile dans le futur. Le système de suivi -évaluation à mettre en place devra permettre de suivre la mise en œuvre des programmes proposés et des activités prévues.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du plan, on devra s'appuyer sur l'élaboration sur une base annuelle des Plans de Travail Annuels (PTA) et des rapports annuels d'activités. Ces documents seront soumis à l'approbation du comité de gestion au plus tard le 30 novembre de chaque année et le PTA en vigueur dès le 1er janvier. Au moins deux missions d'évaluation seront également envisagées avant la fin de la période de mise en œuvre, dont une à mi-parcours.

VII.1. Modalités de suivi et évaluation

Le suivi se fera d'une part sur la base du chronogramme et du cadre logique et d'autre part sur le plan de travail annuel qui sera élaboré à la fin de chaque année. Le suivi se fera au quotidien par le conservateur. Toutefois, à la fin de chaque année, il sera organisé au siège du parc, une réunion présidée par le Délégué Régionale au cours de laquelle le Conservateur restituera les activités réalisées et présentera pour validation les activités de la prochaine année. Par ailleurs, à la fin de la deuxième année, il sera organisé une évaluation à mi-parcours par une équipe indépendante. La troisième évaluation indépendante, dont les résultats contribueront à la révision du plan, devra se tenir avant la fin de la cinquième année.

Dans la perspective de la révision, le conservateur devra saisir un an à l'avance, du moins avant la programmation budgétaire, les services centraux pour la budgétisation de ce processus.

Dans tous les cas, que ce soit pour le suivi ou pour l'évaluation, les interrogations suivantes devront guider les évaluateurs :

- Dans quelles mesures les activités prescrites dans le plan ou le PTA ont-elles été mises en œuvre ou exécutées ?
- Quels problèmes n'ont-ils pas permis ou ont-ils empêché la réalisation de certaines activités ?
- Les activités programmées étaient-elles réalistes et réalisables dans les délais prévus ?
- Les activités étaient-elles trop nombreuses ?
- Le budget était-il suffisant ?
- Le personnel était-il suffisant ? Avait-il les connaissances/formations requises pour la réalisation des activités ?
- Toutes les parties prenantes ont-elles joué pleinement chacune son rôle ?
- Y a-t-il eu de nouvelles données, ces dernières qui ont ôté la pertinence de certaines activités ?



- Y a-t-il eu de changements politiques ou de personnels qui ont empêché l'atteinte de certains résultats ?
- Y a-t-il des impacts perceptibles des activités réalisées ?

Les évaluateurs devront, en plus des visites de terrain, rencontrer toutes les parties prenantes et dans certains cas recueillir les informations au cours des réunions de concertation. Les réponses à toutes les interrogations listées plus haut contribueront à la révision du plan d'aménagement pour une nouvelle période de cinq ans.

Le Conservateur devra saisir à temps les services centraux pour que ces évaluations aient lieu au moment indiqué dans le plan. La restitution de l'évaluation finale se fera au cours d'une réunion/atelier préparatoire à la révision, regroupant toutes les parties prenantes.

Il importe de relever qu'en fonction du niveau d'atteinte des résultats attendus, le document de départ sera modifié conséquemment. Ainsi, non seulement certains objectifs de départ pourront demeurer ou être redéfinis, s'ils sont toujours pertinents, mais aussi de nouveaux objectifs pourront être fixés.

Autant que faire se peut, l'équipe d'évaluation d'au moins trois personnes, comprendra un socio-économiste, un biologiste et un ingénieur des eaux et forêts. Une personne ayant contribué à l'élaboration du plan devra faire partie de cette équipe pour garantir la compréhension par tous de sa formulation et de l'esprit de conception.

Les réunions de restitution du bilan d'activités et d'évaluation tiendront également lieu de réunion de consultation pour la révision du plan. Ceci aura l'avantage de réduire les coûts des réunions souvent très coûteuses.

VII.2. Modalités de révision

Concrètement, la révision suivra les étapes suivantes :

- Restitution du bilan des activités menées au bout de cinq ans ;
- Evaluation générale du plan ;
- Restitution des résultats de l'évaluation ;
- Planification pour les cinq prochaines années ;
- Rédaction du nouveau plan ;
- Validation au niveau local et national ;
- Approbation par arrêté du ministre.

VII.3. Impacts de la mise en œuvre du plan d'aménagement

VII.3.1. Impacts positifs potentiels

Ils sont développés au Chapitre 4 dans lequel on se réfère aux opportunités et aux forces de mise en œuvre du plan d'aménagement.

VII.3.2. Impacts négatifs potentiels

Malgré l'intérêt hautement positif de la création du Parc National de Waza, la mise en œuvre du présent plan d'aménagement induirait des impacts négatifs essentiellement sur le plan socio-économique. Il s'agit de :

- la limitation de l'accès des populations riveraines aux ressources naturelles (alimentation, bois, terres arables, pâturage);
- la diminution des espaces propices à la mise en place d'autres initiatives de développement;
- l'exacerbation des conflits liés à l'utilisation et la valorisation de l'espace ;
- l'exacerbation des conflits agro sylvo-pastoraux ;
- l'exacerbation des conflits hommes-animaux ;
- la baisse des revenus de la pêche artisanale.

VII.3.3 Mesures d'atténuation

Les impacts socio-environnementaux négatifs du plan d'aménagement se résument pour la plupart à l'accès aux ressources et à l'utilisation de l'espace. Par la nature de l'approche consistant à promouvoir des actions communautaires dans la zone périphérique, comme alternatives à certaines privations par rapport aux us et coutumes locales, des conflits peuvent être minimisés. A cet effet, les mesures d'atténuation envisagées sont d'ordre organisationnel et technique suffisamment développées dans les différents programmes d'aménagement. Il s'agit notamment de:

- la mise en place des plates-formes de concertation multi acteurs pour la gestion des conflits avec les différentes parties prenantes (programme 3) ;
- la sensibilisation, l'éducation et la formation des populations (programmes 4) ;
- la promotion des activités génératrices des revenus (programme 4) ;
- la promotion des pratiques agropastorales peu dégradantes de l'environnement (programme 3) ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes (programme 4) ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi écologique et socio-économique (programme 4).

CONCLUSION

La conservation et la valorisation des ressources biologiques dans le Parc National de Waza et sa périphérie revêtent une importance capitale pour cette aire protégée très riche en biodiversité, mais sujette à des menaces multifformes. Le présent plan d'aménagement constitue la feuille de route tant attendue depuis l'arrivée à échéance du précédent plan d'aménagement. Ledit plan vient supprimer la navigation à vue en déroulant des actions à mener pour les cinq (05) prochaines années avec un chronogramme flexible suivant les enjeux. Le coût de sa mise en œuvre est de 6 489 millions de FCFA. Des activités prioritaires sont mises en exergue et sont celles dont les financements devront être consacrés au cas où des fonds alloués à ladite mise en œuvre s'avèrent insuffisants. Fruit de multiples consultations auxquelles ont pris part les diverses parties prenantes, ce plan d'aménagement se veut réaliste et interpelle les principaux acteurs à la mobilisation en vue de conjuguer les efforts pour l'atteinte des objectifs fixés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAMA Philémonet al.**, 2006, *Rapport Analyse Diagnostic Transfrontalière*, Maroua, CBLT/FEM
- AMOUGOU E.S.**, 2002, *Evaluation du plan directeur d'aménagement du parc national de Waza*, UICN
- BAUER, H & A. MADI**, 2000, *People, Parks and Wildlife: Contributions from Cameroon*, Maroua, CEDC
- BAUER, H** (2003)
- DODMAN et al.**, 1996, *Dénombrement d'oiseaux dans la région de Waza-Logone*
- FOSI-MBANTENKHU et MAHAMAT H.**, 2005, *Rapport d'étude sur la biodiversité du bassin du Lac Tchad*, Maroua, CBLT/FEM
- JIAGHO E. R.**, 2009, *Les systèmes d'exploitation des ressources naturelles à la périphérie du Parc National de Waza (Cameroun) : enjeux, contraintes et opportunités pour le développement durable*, Rapport de Mémoire pour l'obtention du Master II. Université du Maine, Le Mans, France.
- JIAGHO et KABELONG**, 2013, *Diversité de la flore ligneuse à la périphérie du Parc National de Waza (Cameroun)*, In press
- J.P. MVONDO AWONO**, 2003, *Plan Directeur de recherche de la plaine d'inondation du Logone, Cameroun*, Maroua, CEDC
- LOTH. P.E.**, 2004, *The return of water. Restoring the Waza Logone foodplain in Cameroon*, Maroua, UICN.
- MADI Ali & HUUB Peters**, 1999, *The firewood dilemma: an alternate source of income or conservation of the ecosystem*, Maroua, CEDC
- MADI Ali et Paul LOTH, Hans BAUER & Hans de IONGH**, 2000, *Management of Fragile Ecosystems in the North of Cameroon : The need for an adaptive Approach*, Maroua, CEDC
- MAHAMAT HABIBOU**, 1991, *Contribution à l'aménagement intégré des aires protégées de l'Extrême – Nord du Cameroun : cas du parc national de Kalamaloué*, Mémoire de fin d'études, Université de Dschang
- MAHAMAT HABIBOU**, 2007, *Stratégie Aires Protégées du Bassin Camerounais du Lac-Tchad*, Rapport, CBLT/FEM
- MIDIMA**, 2006, *Aperçu sur les actions réalisées, les actions en cours et le programme d'inversion des tendances environnementales dans la province de l'Extrême – Nord*, Rapport
- MINADER**, 2006, *Rapport d'activités*, Délégation Provinciale de l'Extrême- Nord, Maroua
- MINEE**, 2006, *Rapport annuel*, Délégation Provinciale de l'Extrême-Nord, Maroua
- MINEF**, 1998, *NBSAP/ Stratégie Nationale sur la Biodiversité et Plan d'Action*
- MINEF**, 1999, *Stratégie Nationale de lutte contre le braconnage*
- MINEF**, 2005, *Stratégie Nationale du Contrôle Forestier et Faunique*
- MINEF**, 1997, *PNGE/ Plan National de Gestion de l'Environnement*
- MINEF**, 2001, *PSFE/Programme Sectoriel Forêts et Environnement*
- MINEF**, 2006, *Rapport annuel d'activités du Parc national de Waza*, Waza
- MINEP**, 2006, *Rapport d'activités*,

Délégation Provinciale de l'Extrême-Nord, Maroua

MINEPIA, 2006, *Rapport d'activités*,
Délégation Provinciale de l'Extrême- Nord, Maroua

MINFOF , 2006, *Rapport d'activités*,
Délégation Provinciale de l'Extrême- Nord, Maroua

MINPLAPDAT, 2001, *Etude sur les conditions de vie des ménages et profil de pauvreté dans la province de l'Extrême – Nord*,
Maroua

MINPLAPDAT, 2006, *Rapport d'activités*,
Délégation Provinciale de l'Extrême-Nord,
Maroua

MINPLAPDAT, 2001, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*,
Maroua

MINSANTE, 2006, *Rapport d'activités*,
Délégation Provinciale de l'Extrême- Nord, Maroua

MINTOUR, 2006, *Rapport d'activités*,
Délégation Provinciale de l'Extrême-Nord, Maroua

MOHAMAN Arabi et al., 2003, *Etude sur la viabilisation de la réserve Ma Mbed Mbed*,

MIDIMA, Rapport

MOHAMAN Arabi et al., 2006, *Contribution à l'élaboration du Plan d'Action National sur la Lutte Contre la Désertification : cas du Nord Cameroun*,
Rapport/PNUD

NGOG, NJE, 1979, 1981, *Etudes sur l'écologie de la girafe au PNW*,
Thèse de doctorat

OUMAROU D., 2006, *Rapport annuel*
Projet CBLT/GEF, Maroua

Paul LoTH, *The ecosystem approach for the Waza Logone foodplain*,
CEDC/Maroua

Paul SCHOLTE , 2005, *Foodplain Rehabilitation and the Future of Conservation and Development : Adaptive management of success in Waza-Logone*,
Thèse de doctorat, Cameroon

Philip KIRDA, 1996, *Etude de la végétation au parc national de waza et ses alentours*
Rapport UICN, Maroua

PREPAFEN, 2004, 2005, *Rapports d'activités*
Maroua

Saleh ADAM, 1995, *Impact de la ré-inondation de la plaine du Logone sur la Pêche : cas particulier des villages riverains du Parc national de waza*,
Mémoire de fin d'études

Saleh ADAM et al, 1998, *Rapport d'étude sur la composition Floristique dans le maillage de la région de Waza Logone après quatre années (1994-1997) de restauration hydrologique*,
UICN, Maroua

Saleh ADAM et al, 1998, *Dénombrement terrestre dans le Parc National de Kalamaloué*,
Rapport UICN, Maroua

Saleh ADAM et al., 2004, *Dénombrements terrestres au PNW*,
Rapport

Seiny BOUKAR, L., J.-F. POULAIN and G. FAURE, 1997, *Agricultures des savanes du Nord-Cameroun : vers un développement solidaire des savanes d'Afrique Centrale*,
Actes de l'atelier d'échange, 25- 29 novembre 1996, Garoua, Cameroun, Montpellier, CIRAD-CA, France

- SNV**, 2007, *Intercommunalité comme levier de développement*, WAZILOBI, Maroua
- SNV**, 2003 – 2008, *Document cadre de stratégie d'intervention dans la région Sahel*, Programme Sahel de la SNV-Cameroun, Maroua
- TCHAMBA M.N.**, 1996, *Elephants and their interactions with people and vegetation in the Waza-Logone region*, Cameroon, Thèse de Doctorat, CEDC Maroua
- TSAFACK Barthélemy**, 2007, *Etude socio-économique de la région de Waza-Logone*, Rapport UICN, Maroua
- UICN**, 1996, *Dénombrement de la Faune Sauvage au Parc National de Waza*, Rapport, Maroua
- UICN**, 1997, *Dénombrement d'oiseaux d'eau dans la zone de Waza Logone*, Rapport, Maroua
- UICN**, 1999, *Rapport final phase III du projet Waza – Logone*, Maroua
- UICN/MINEF**, 1997, *Plan Directeur d'Aménagement du Parc National de Waza*
- UICN**, 2006, *Synthèse des études sur l'environnement bio-écologique et des aires protégées du bassin du Lac Tchad*, Maroua
- UICN**, 2007, *Etude écologique de la plaine de Waza – Logone*, Rapport, Maroua
- UICN-PC (2014c)**, *Inventaire de la faune du Parc National de Waza*, 27 pages Yaoundé, Cameroun
- UICN-PC (2014b)**, *Inventaire de la flore ligneuse du Parc National de Waza*, 27 pages Yaoundé, Cameroun

ANNEXES

ANNEXE 1 : Végétation du PNW et ses environs

N°	Espèces herbacées annuelles	Espèces herbacées pérennes	Espèces ligneuses
01	<i>Sorghum arundinaceum</i>	<i>Echinochloa pyramidalis</i>	<i>Acacia seyal</i>
02	<i>Penisetum ramosum</i>	<i>Hyparrhenia rufa</i>	<i>Acacia sieberiana</i>
03	<i>Panicum pansum</i>	<i>Ipomea aquatica</i>	<i>Acacia albida</i>
04	<i>Amaranthus spinosa</i>	<i>Ichaemum afrum</i>	<i>Balanites aegyptiaca</i>
05	<i>Aristida adensionis</i>	<i>Nymphaea aquatica</i>	<i>Calotropis procera</i>
06	<i>Brachiara diflexa</i>	<i>Oryza longuistaminata</i>	<i>Combretum aculaetum</i>
07	<i>Boerhavia diffusa</i>	<i>Panicum anabaptisum</i>	<i>Mitragina inermis</i>
08	<i>Celosia argenta</i>	<i>Vetiveria nigriflora</i>	<i>Piliostigma reticulatum</i>
09	<i>Commelina sp</i>	<i>Echinochloa stagnina</i>	<i>Ziziphus mauritiana</i>
10	<i>Citrilus sp</i>		
11	<i>Corchorus aestuans</i>		
12	<i>Corchorus olitorius</i>		
13	<i>Cyperus sp</i>		
14	<i>Dinebra retroflexa</i>		
15	<i>Echinochloa obtusifolia</i>		
16	<i>Eragrotis namaquensis</i>		
17	<i>Euphorbia hirta</i>		
18	<i>Fimbristylis hipidita</i>		
19	<i>Hygrophila aquatica</i>		
20	<i>Hyptis spicigera</i>		
21	<i>Hyptis sp</i>		
22	<i>Melochia corchorifolia</i>		
23	<i>Ritachne triastata</i>		
24	<i>Choenefeldia gracilis</i>		
25	<i>Scoparia dulcis</i>		
26	<i>Sesbania pachycarpa</i>		
27	<i>Setaria pumilia</i>		
28	<i>Spermacoce sp</i>		
29	<i>Sphenochloa zeylanica</i>		
30	<i>Cacia tora</i>		
31	<i>Echinochloa colona</i>		
32	<i>Euleusine indica</i>		
33	<i>Chloris pilosa</i>		
34	<i>Hypeletrum sp</i>		
35	<i>Blepharis sp</i>		
36	<i>Marremis sp</i>		
37	<i>Euphorbia sp</i>		
38	<i>Panicum laetum</i>		
39	<i>Shizachirium exile</i>		
40	<i>Amaranthus sp</i>		
41	<i>Sporobolus sp</i>		
42	<i>Indigofera hirsuta</i>		
43	<i>Leucas martinicensis</i>		
44	<i>Ludwigia abyssinica</i>		
45	<i>Sida trideus</i>		
46	<i>Hibiscus panduriformis</i>		
47	<i>Achirantes sp</i>		
48	<i>Digitaria sp</i>		
49	<i>Monema ciliatum</i>		
50	<i>Liliacee</i>		
51	<i>Jungacee</i>		

ANNEXE 2 : Mammifères du PNW

N°	Nom scientifique	Nom commun
01	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	Cob defassa
02	<i>Acinonyx jubatus</i>	Guépard
03	<i>Cephalophus rufilatus</i>	Céphalophe à flanc roux
04	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché
05	<i>Sylvicarpa grimmia</i>	Céphalophe de Grimm
06	<i>Leptailurus serval</i>	Serval
07	<i>Felis silvestris</i>	Chat sauvage
08	<i>Canis aureus</i>	Renard
09	<i>Civettictis civetta</i>	Civette
10	<i>Panthera leo</i>	Lion
11	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Girafe
12	<i>Kobus kob</i>	Cob de buffon
13	<i>Damaliscus korringum</i>	Damalisque
14	<i>Hippotragus equinus</i>	Hippotrague
15	<i>Loxodonta africana africana</i>	Eléphant
16	<i>Phacocherus aethiopicus</i>	Phacochère
17	<i>Crocuta crocutta</i>	Hyène

ANNEXE 3 : Espèces d'oiseaux d'eau au PNW internationalement reconnue

N°	Nom scientifique	Nom commun
01	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc
02	<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain
03	<i>Egretta sp</i>	Aigrette ardoisée
04	<i>Adrea melanocephala</i>	Héron mélanocéphale
05	<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette
06	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
07	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle
08	<i>Platalea alba</i>	Spatule d'Afrique
09	<i>Alopochen gambia</i>	Oie de Gambie
10	<i>Sarkidiomis melanota</i>	Canard casqué
11	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
12	<i>Balæarica pavonina pavonina</i>	Grue couronnée
13	<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier
14	<i>Vanellus sp</i>	Vanneau éperonné
15	<i>Phillomachus pugnax</i>	Chevalier combattant
16	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel

ANNEXE 4 : Espèces de poisson dans le PNW

Lates niloticus ; *Lastes nurse* ; *Labeo senegalensis* ; *Labeo tibesti* ; *Citharinus citharus* ; *Citharinus distichroïdes* ; *Hydrocenus brevis* ; *Hydrocenus forskalii* ; *Bagrus bayad* ; *Bagrus docmack* ; *Heterotis niloticus* ; *Eutropius niloticus* ; *Schilbe mystus* ; *Gnatonemus pictus* ; *Gnatonemus senegalensis* ; *Petrophalus bovei* ; *Polymyrus kingsleae* ; *Pellonutta miri* ; *Physaillia pellucida* ; *Protopterus spp* ; *Polypterus bichir* ; *Mormyrus rume* ; *Mormyrus delicious* ; *Alestes dentex* ; *Alestes baremoze* ; *Hydrocynus forskalii* ; *Hyperopisus bebe* ; *Hetrobranchus bidorsalis* ; *Hepsetus odoe* ; *Brachysnodontis spp* ; *Clarias anguillaris* ; *Clarias gariepinus* ; *Campilomormyrus tamandoua* ; *Tilapia zillii* ; *Tilapia rendali* ; *Synodontis schall* ; *Synodontis batensoda* ; *Sarotherodongalileus* ; *Chrysichtys auratus* ; *Chrysichtys nigrodigitatus* ; *Auchenoglanis bisculatus* ; *Auchenoglanis occidentalis* ; *Haplochromis wingatii* ; *Oreochromis niloticus* ; *Hemichromis fasciatus* ; *Distichodus brevipennis* ; *Ctenopoma pethericii* ; *Tetraodon fahaka* ; *Malapterus electricus*.

ANNEXE 5 : Liste des espèces ligneuses par familles présentes à la périphérie du Parc National de Waza (Jiagho et Kabelong, 2013)

Noms des espèces	Familles
<i>Acacia hockii</i>	Fabaceae
<i>Acacia macrothyrsa</i>	Fabaceae
<i>Acacia nilotica</i>	Mimosaceae
<i>Acacia polyacantha</i>	Fabaceae
<i>Acacia senegal</i>	Mimosaceae
<i>Acacia seyal</i>	Mimosaceae
<i>Acacia sieberiana</i>	Fabaceae
<i>Adansonia digitata</i>	Bombacaceae
<i>Albizia coriaria</i>	Fabaceae
<i>Annona senegalensis</i>	Annonaceae
<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Combretaceae
<i>Azadirachta indica</i>	Meliaceae
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Balanitaceae
<i>Calotropis procera</i>	Asclepiadaceae
<i>Combretum aculeatum</i>	Combretaceae
<i>Combretum molle</i>	Combretaceae
<i>Combretum sp.</i>	Combretaceae
<i>Crateva adansonii</i>	Capparidaceae
<i>Dalbergia melanoxylon</i>	Fabaceae
<i>Dichrostachys cinerea</i>	Fabaceae
<i>Diospyros mespiliformis</i>	Ebenaceae
<i>Entada africana</i>	Fabaceae
<i>Faidherbia albida</i>	Mimosaceae
<i>Guiera senegalensis</i>	Combretaceae
<i>Hymenocardia acida</i>	Euphorbiaceae
<i>Hypaena thebaica</i>	Arecaceae
<i>Khaya senegalensis</i>	Meliaceae
<i>Kigelia africana</i>	Bignoniaceae
<i>Lannea humilis</i>	Anacardiaceae
<i>Parkinsonia aculeata</i>	Fabaceae
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Caesalpiniaceae
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Fabaceae
<i>Piliostigma thonningii</i>	Fabaceae
<i>Prosopis africana</i>	Mimosaceae
<i>Pterocarpus lucens</i>	Fabaceae
<i>Sclerocarya birrea</i>	Anacardiaceae
<i>Stereospermum kunthianum</i>	Bignoniaceae
<i>Strychnos spinosa</i>	Loganiaceae
<i>Tamarindus indica</i>	Fabaceae
<i>Terminalia laxiflora</i>	Combretaceae

ANNEXE 6 : Familles, Noms scientifiques et noms en langues locales des espèces ligneuses du Parc National de Waza (UICN-PC; 2014b)

Familles	Noms Scientifique	Noms en langue locale
Anacardiaceae	<i>Lannea humilis</i> (Oliv.) Engl.	Belouki (Fu)
	<i>Sclerocaryabirrea</i> (A. Rich.) Hochst.	Eri (Fu)
Annonaceae	<i>Annonasenegalensis</i> Pers.	Dukouhi (Fu)
Asclepiadaceae	<i>Calotropisprocera</i> (Ait.) Ait.	Babambi (Fu)
Arecaceae	<i>Hyphaenathebaica</i> (Linn.) Mart.	Gellehi (Fu)
Balanitaceae	<i>Balanites aegyptiaca</i> (Linn.) Del.	Tanné (Fu)
Bignoniaceae	<i>Stereospermumkunthianum</i> Cham.	Golombi (Fu)
Bombacaceae	<i>Adansoniadigitata</i> Linn	Bokki
Capparaceae	<i>Bosciasenegalensis</i> (Pers.) Lam.	Tambila (Md)
Combretaceae	<i>Anogeissusleiocarpus</i> (DC.) Guill. et Perr.	Kodjoli (Fu)
	<i>Combretumaculeatum</i> Vent.	Gourdiak (Mf)
	<i>C. molle</i> R. Br. ex G. Don	Dodji (Fu)
	<i>Guierasenegalensis</i> Lam.	Guelehoui (Fu)
	<i>Terminalialaxiflora</i> Engl. et Diels	Koulahi (Fu)
Ebenaceae	<i>Diospirosmespiliformis</i> Hochst. ex A. DC.	Nelbi
Fabaceae	<i>Acacia hockii</i> De wild	Tchilouki (Fu)
	<i>A.nilotica</i> Wild.	Gabdi/Gawari (Fu)
	<i>A.senegal</i> (L.) Wild.	Patuki/Patugelhi (Fu)
	<i>A.seyal</i> Del.	Boulbi (Fu)
	<i>Dalbergiamelanoxylon</i> Guill. et Perr.	Ngalalahi (Fu)
	<i>Dichrostachyscinerea</i> (L.) Wight et Arn.	Burli (Fu)
	<i>Entadaafricana</i> Guill. et Perr.	Fadowanduhi (Fu)
	<i>Faidherbiaalbida</i> Del.	Tchaski (Fu)
	<i>A.ataxacantha</i> DC.	Zaza (Md)
	<i>Piliostigmareticulatum</i> (DC.) Hochst.	Barkehi (Fu)
	<i>Pterocarpuslucens</i> Lepr. ex Gui. et Per.	Tiami (Fu)
<i>Tamarindusindica</i> Linn.	Djabbé (Fu)	
Loganiaceae	<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	Tumokohi
Meliaceae	<i>Azadirachtaindica</i> A. Juss.	Gagné (Fu)
	<i>Khayasenegalensis</i> (Desr.) A.Juss.	Serehi (Fu)
Rhamnaceae	<i>Ziziphusmauritiana</i> Lam.	Djabi (Fu)
	<i>Z. spina-christi</i> (Linn.) Desf.	Kurnahi (Fu)
Rubiaceae	<i>Gardenia aqualla</i> Stapf et Hutch.	
	<i>Mitragynainermis</i> O. Kuntze	Koli (Fu)
Sterculiaceae	<i>Sterculiasetigera</i> Del.	ZhawaZehe (Md)
Tiliaceae	<i>Grewia mollis</i> Juss.	Kelli (Fu)
Ulmaceae	<i>Celisintegrifolia</i> Lam.	Ganki (Fu)
Verbenaceae	<i>Vitex doniana</i> Sweet	Galbihi (Fu)

ANNEXE 9 : Nombre de contacts, effectif et ICK des mammifères observés au Parc National de Waza (UICN-PCc, 2014)

N°	Nom Français	Noms scientifiques	Nombre de Contact	Effectifs Total	Ick
1	Chacals	<i>Canisadustus</i>	9	21	0,017
2	Cobes de Buffons	<i>Kobus kob</i>	36	423	0,068
3	Cobes des roseaux	<i>Reduncaredunca</i>	3	3	0,006
4	Damalisques	<i>Damaliscuspygargus</i>	33	216	0,06
5	Ecureuils	<i>Xeruserythropus</i>	6	6	0,01
6	Gazelles	<i>Eudorcasrufifrons</i>	75	156	0,14
7	Girafes	<i>Giraffacamelopardaris</i>	30	243	0,06
8	Hyènes tachetées	<i>Crocutacrocuta</i>	3	3	0,006
9	Hippotragues	<i>Hippotragus equinus</i>	12	87	0,02
10	Patas	<i>Erythrocebus patas</i>	6	53	0,01
11	Phacochères	<i>Phacochoerus africanus</i>	6	9	0,01
12	Lions	<i>Panthera leo</i>	3	16	0,006
13	Eléphants	<i>Loxodontaafricana</i>	2	263	0,004
14	Babouins	<i>Papio anubis</i>	1	15	0,002
15	Oryctéropes	<i>Orycteropus afer</i>	3	3	0,006
Total			228	1517	0,425

ANNEXE 10 : Oiseaux rencontrés dans le Parc National de Waza

N°	Noms communs	Noms scientifiques	Indice de présence
1	Autruche d'Afrique	<i>Struthiocamelus</i>	+
2	Calao à bec noir	<i>Tockusnasutus</i>	++
3	Outarde à ventre noir	<i>Lissotismelanogaster</i>	+
4	Canard casqué	<i>Sarkidiornismelanotos</i>	+++
5	Grue couronnée	<i>Balearicapavonina</i>	+++
6	Pintade	<i>Numidameleagris</i>	+++
7	Tourterelle pleureuse	<i>Streptopeliadecipiens</i>	+++
8	Pique Bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	+++
9	Mange-mil	<i>Quelea quelea</i>	++++
10	Perdrix	<i>Perdixperdix</i>	++

